



# Subventions alimentaires et aides sociales directes : vers un meilleur ciblage de la pauvreté monétaire et des privations en Tunisie



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

Draft Final du 30 mars 2013 – Cette version n’engage que les auteurs.

Auteurs : Mohamed Ayadi (expert, Banque africaine de développement), Vincent Castel (économiste pays en chef, Banque africaine de développement), Laurence Lannes (économiste principale de la santé, Banque africaine de développement), Kaouther Abderrahim (économiste, Banque africaine de développement), Samia Mansour (économiste, Banque africaine de développement), Yassine Jmal (statisticien, Banque africaine de développement) & Nidhal Bencheikh (directeur des études sur la répartition des revenus et du développement social, Centre de recherches et des études sociales - CRES), sous la supervision de Jacob Kolster (directeur, ORNA).

Design et mise en page

La Banque africaine de développement

YASSO création : Hela chaouachi

E-mail : yassocreation@gmail.com

# SOMMAIRE

5	<b>1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>
8	<b>2. INTRODUCTION</b>
8	2.1 Aperçu sur la pauvreté
10	2.2 Subventions alimentaires universelles et transferts directs en Tunisie
10	2.2.1 Subvention universelles sur les produits alimentaires
12	2.2.2 Ciblage directs
13	2.2.3 Problématique du rapport
14	<b>3. LEÇONS TIRÉES DE L'EXPERIENCE INTERNATIONALE</b>
14	3.1 Expérience iranienne
14	3.2 Expérience indienne
15	3.3 Expérience marocaine
15	3.4 Conclusions
16	<b>4. DÉFINITION D'UN INDICE DE NIVEAU DE VIE POUR IDENTIFIER LES BÉNÉFICIAIRES DES TRANSFERTS DIRECTS</b>
16	4.1 Introduction : ciblage des privations ou ciblage de la pauvreté ?
17	4.2 PREMIÈRE APPROCHE - définition d'un indice de base des privations et conditions de vie
17	4.2.1 Sélection des indicateurs de privations - une approche descriptive
21	4.2.2 Critères d'inclusion automatique
22	4.2.3 Établissement d'un premier indice global pour le classement des ménages
23	4.2.4 Limites de l'approche descriptive
24	4.3 DEUXIÈME APPROCHE - optimisation de la performance de l'indice par la méthode « des privations multiples »
24	4.3.1 Formation de l'indice selon un « score de privations multiples »
25	4.3.2 Résultats de l'approche « privations multiples »
25	<b>Analyse globale</b>
25	a. Analyse selon l'indice de privations
26	<b>Analyse par région</b>
26	a. Divergences régionales
27	b. Taux de privation par région versus taux de pauvreté monétaire
28	<b>Analyse par milieu</b>
28	<b>Analyse selon le degré d'infirmité et les qualifications professionnelles</b>
29	4.4 TROISIÈME APPROCHE - Optimisation de la performance de l'indice par les « PROXY MEAN TESTS »
31	4.5 QUATRIÈME APPROCHE - Combinaison de l'approche des PROXY MEAN TESTS et de la méthode « des privations multiples »
31	4.5.1 Description
31	4.5.2 Performance de l'indice proposé

33 **5. DÉTERMINATION DU NIVEAU D'ALLOCATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES**

33 5.1 Méthode proposée

33 5.2 Performance de l'indice proposé

35 **6. PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES**

37 6.1 OPTION 1 : modification de la procédure d'allocation des transferts directs et du budget qui y est alloué

41 6.2 OPTION 2 : modification de la méthode de transfert direct et du budget alloué aux subventions alimentaires

44 6.3 OPTION 3 : les subventions sont abolies et une partie du budget des subventions est reversée au PNAFN

47 6.4 OPTION 4 : une partie du budget des subventions est allouée au PNAFN, le budget total restant constant

50 6.5 OPTION 5 : le budget alloué aux subventions varie et une partie de celui-ci est alloué au PNAFN

59 6.6 OPTION 6 : certains produits alimentaires subventionnés ne le sont plus et les gains sont en partis transférés au PNAFN

64 **7. CONCLUSIONS**

66 ANNEXE I : Statistiques sur les ciblage directs

67 ANNEXE II : Expérience indienne

70 ANNEXE III : Pré-requis statistiques du ciblage direct

71 ANNEXE IV : Estimation économétrique

73 ANNEXE V : Optimisation du ciblage par un « score de privation multiple »

75 ANNEXE VI : Évaluation de l'effet des subventions indirectes actuelles, selon deux classements des niveaux de vie

76 ANNEXE VII : Canaux de transmission des aides sociales

79 ANNEXE VIII : Résultats détaillés de l'impact d'une abolition de la subvention sur des produits ciblés et du retransfert de tout ou partie du budget au PNAFN

# 1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La révolution de 2011 et les mouvements sociaux qui ont suivi ont mis en exergue les inégalités en Tunisie, exacerbant les demandes sociales. Ces attentes ont mis en avant la question de la pauvreté et remis en question la performance des systèmes de transferts sociaux. Dans ce cadre, l'Institut national de la statistique (INS), en collaboration avec le Centre de recherche et des études sociales (CRES) et des partenaires internationaux - dont la Banque africaine de développement (BAD) - ont fait ressortir de l'enquête 2010-2011 sur les dépenses des ménages, que 15,5 % de la population se trouvait en dessous de la ligne de pauvreté (SLP) en 2011.

Les transferts sociaux en Tunisie sont effectués de manière directe et indirecte. Le transfert des aides indirectes (et universelles) se fait au travers de la Caisse générale de compensation. Celle-ci a été instituée en mai 1970, dans le but de contrôler les prix de certains produits alimentaires de base, notamment les produits céréaliers<sup>1</sup>, par la mise en place de subventions, afin de contenir les augmentations des prix et de préserver le pouvoir d'achat des classes les plus déshéritées. Le transfert des aides ciblées se fait, quant à lui, au travers du Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN), de l'assistance médicale gratuite (AMG1) et du programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMG2). L'identification des bénéficiaires est effectuée au travers des enquêtes de terrain conduites par le département de promotion sociale du ministère des Affaires sociales.

En 2013, l'INS, le CRES et la BAD ont effectué une première analyse<sup>2</sup> de l'impact des subventions alimentaires et des transferts sociaux directs sur la population pauvre et vulnérable. Cette étude avait conclu que le système actuel des subventions à la consommation exerce des effets redistributifs non négligeables au profit des plus démunis de la société. Cependant, malgré ces effets redistributifs, le caractère universel des subventions alimentaires nuit beaucoup à l'efficacité de cet outil en tant que mécanisme de lutte contre les inégalités et la pauvreté. Tout en préconisant un transfert des ressources allouées aux subventions universelles vers des programmes d'aides sociales ciblées, l'étude mettait en avant l'existence d'erreurs d'exclusion et

d'inclusion relativement importantes au niveau des programmes PNAFN et AMG2. Seulement 48,9 % des bénéficiaires d'au moins un des programmes sont pauvres, et 51 % uniquement des pauvres sont inscrits au PNAFN ou à l'AMG2.

L'amélioration de la performance des transferts sociaux est d'autant plus importante que le poids relatif de ces transferts sur le budget de l'Etat tunisien a considérablement augmenté ces dernières années. Cette hausse est due à l'augmentation des prix des produits subventionnés sur les marchés internationaux d'une part et à la nécessité de répondre aux attentes sociales dans un contexte de transition, d'autre part.

Les gestionnaires des programmes sociaux doivent, dans ce contexte, répondre à un double objectif : soulager la pauvreté et les inégalités d'un côté, tout en optimisant, de l'autre, l'allocation du budget qui leur est alloué à cet effet.

Le présent rapport propose une première analyse des voies d'optimisation des transferts directs, afin de parfaire les procédures de transferts sociaux adoptées par le ministère des Affaires sociales. Ce rapport s'appuie sur les leçons tirées de l'expérience internationale, en particulier des expériences iranienne, indienne et marocaine.

Théoriquement, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de définir dans un premier temps un indicateur agrégé des niveaux de vie.

Dans un deuxième temps, il faut définir le(s) montant(s) des transferts aux ménages permettant une réduction significative du nombre de nécessiteux.

Par ailleurs, le décideur peut, après l'optimisation de la procédure de transfert direct, chercher à réviser / réallouer les budgets accordés aux différents programmes de transferts, afin d'améliorer l'efficacité de son action sociale. Dans ce cadre, ce rapport explore différentes politiques publiques.

<sup>1</sup> [http://www.commerce.gov.tn/Fr/presentation-de-la-caisse-generale-de-compensation\\_11\\_32](http://www.commerce.gov.tn/Fr/presentation-de-la-caisse-generale-de-compensation_11_32).

<sup>2</sup> Analyse de l'Impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance Sociale sur la population pauvre et vulnérable. [http://www.cres.tn/uploads/tx\\_wdbiblio/rapport\\_impact\\_des\\_subvention\\_01.pdf](http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/rapport_impact_des_subvention_01.pdf)

Dans un premier temps, le rapport souligne qu'il est fondamental de comprendre que les décideurs en Tunisie n'ont pas toujours la même compréhension de la nature même d'un bénéficiaire potentiel. La grande majorité des décideurs et de la population définit le bénéficiaire potentiel comme étant pauvre dans le sens monétaire du terme, c'est-à-dire un individu ayant un revenu faible et en dessous d'une valeur fixée. Ceci est facilement compréhensible par le fait que les indicateurs de pauvreté communiqués par l'INS sont calculés à partir de cette méthode. Le système des transferts directs sociaux en place repose sur la notion de privation, notion plus proche de la pauvreté multidimensionnelle. Le bénéficiaire n'est pas défini par son revenu ou sa consommation, mais par un ensemble d'éléments traduisant les contraintes pesant sur son mode et niveau de vie. Ces deux définitions n'étant pas superposables à cent pour cent, il sera nécessaire pour le décideur de faire des choix. Le rapport propose quant à lui une méthodologie permettant de répondre au mieux à ce double objectif (pauvreté monétaire et privation).

Au sein de cette étude, quatre approches sont développées. Ces approches – pour permettre leur adoption – sont ancrées dans l'existant. Elles utilisent des indicateurs facilement observables et non modifiables lors de l'opération d'identification des pauvres par l'agent social, tout en permettant une approximation judicieuse des conditions de vie des individus ou des ménages concernés par l'aide sociale. 15 indicateurs de niveaux de vie tenant compte des privations multiples dont souffrirait le ménage sont utilisés. Ils synthétisent trois critères de niveau de vie des foyers : (1) les conditions de vie (logement entre autres) ; (2) les capacités de ses membres à générer un revenu décent ; et (3) les charges supportées par ses membres actifs. L'ensemble de ces indicateurs peut être facilement évalué par les représentants de l'Etat sur le terrain lors des enquêtes au niveau des ménages.

Ces approches reposent aussi sur les méthodologies les plus reconnues au niveau international, à savoir la méthode des privations multiples et celle des « *Proxy mean test* ». Ces approches permettent de tenir compte de l'interdépendance des effets des 15 indicateurs, des comportements des ménages et de l'hétérogénéité associée aux milieux et régions de résidence, qui peuvent exacerber les erreurs de ciblage.

Parmi les approches proposées, l'analyse a retenu celle qui permet de mieux conjuguer l'objectif de réduction des privations et celui de réduction de la pauvreté. La méthodologie proposée par la suite, pour

déterminer l'allocation faite au bénéficiaire, permet quant à elle une bien meilleure allocation des ressources en faveur des bénéficiaires du bas de la liste, donc ceux souffrant de privations multiples et/ou de pauvreté extrême en particulier.

En guise de conclusion de ce rapport, un ensemble de scénarios de politiques publiques est présenté. Ces scénarios analysent l'impact sur le niveau de pauvreté lié : i) au changement de l'enveloppe budgétaire attribuée à la CGC et au PNAFN ; et ii) à des arbitrages entre les transferts directs et indirects si la procédure présentée dans ce rapport est adoptée. Nous établissons ainsi une maquette qui servirait de base à la détermination des transferts et du budget de l'Etat qui y est alloué.

Les résultats soulignent la performance de l'approche.

Sans toucher aux subventions, la nouvelle procédure de ciblage permet d'aboutir à un niveau de pauvreté extrême de 1,5 %, même après une réduction de 50 % du budget du PNAFN. Avec un budget du PNAFN constant, la nouvelle procédure de ciblage permettrait d'éradiquer la pauvreté extrême et ferait chuter le taux de pauvreté à 8 %. Si le budget du PNAFN reste inchangé, les ménages souffrant d'extrême pauvreté percevraient 2 525,6 dinars par an (soit 47 dinars par personne et par mois, si on considère que la taille d'une famille est de 4 à 5 personnes) tous transferts confondus, soit 2 276,8 dinars (i.e. une augmentation de 42 dinars par personne et par mois) de plus qu'avec la méthode actuelle. Les populations les plus pauvres toucheraient alors 52 % du budget total alloué aux transferts directs et indirects.

L'utilisation de la nouvelle procédure permettrait aussi d'éradiquer la pauvreté extrême, tout en abolissant les subventions alimentaires. Le taux de ménages pauvres serait dans ce cas quasi stable à 16 %. Il faut, toutefois, noter que si le budget des subventions alimentaires est réalloué au PNAFN, les résultats seront spectaculaires. Un transfert de l'intégralité du budget des subventions au PNAFN en utilisant la nouvelle méthode de ciblage permettrait de faire baisser le taux de pauvreté extrême à 0 % et le taux de pauvreté à 4,1 %.

Finalement, dans un contexte où le dialogue autour des subventions peut être difficile, on peut envisager de supprimer les subventions d'un certain nombre de produits en commençant par supprimer les subventions des produits ayant été identifiés comme n'ayant que peu d'impact sur la pauvreté<sup>3</sup>. Ces analyses montrent qu'il est possible, avec un pilotage fin, de concilier plusieurs objectifs : (i) éradiquer la

<sup>3</sup> Analyse de l'Impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population pauvre et vulnérable.  
[http://www.cres.tn/uploads/tx\\_wdbiblio/rapport\\_impact\\_des\\_subvention\\_01.pdf](http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/rapport_impact_des_subvention_01.pdf).

pauvreté extrême ; (ii) réduire la pauvreté ; et (iii) préserver une partie des subventions, notamment celles qui ont un effet distributif avéré, tout en annulant les plus inefficaces, afin de minimiser l'impact sur le pouvoir d'achat des autres segments de la population.

Néanmoins, les scénarios de politiques présentés dans ce rapport et

qui explorent différentes combinaisons d'allocation et de réduction budgétaire soulignent tous que rien ne milite en faveur du maintien des subventions indirectes si l'objectif premier est de lutter contre la pauvreté. Aucun scénario de politique publique n'aboutit à une meilleure performance que l'abolition des subventions et la réallocation du budget qui y est alloué aux transferts directs.

## 2. INTRODUCTION

### 2.1 Aperçu sur la pauvreté en Tunisie

L'étude sur les niveaux de pauvreté monétaire et d'inégalité en Tunisie (réalisée par l'INS en collaboration avec la BAD et la BM en 2012/2013)<sup>4</sup> estimait, en 2010, le taux de pauvreté à 15,5 % et celui de la pauvreté extrême à 4,6 %. Toutefois, ces taux varient de façon importante selon les critères géographiques (milieux et régions) et sociaux (catégories socioprofessionnelles et niveaux d'éducation) - encadré 1 -.

**Analyse par milieu :** les taux de pauvreté varient selon le niveau d'urbanisation. Le taux de pauvreté monétaire en milieu rural est de 22,6 %, contre seulement 9 % dans les grandes villes. La pauvreté extrême est de 1,3 % dans les grandes villes, contre 9,2 % en milieu rural, soit un niveau sept fois supérieur.

**Analyse par région :** avec des taux de pauvreté supérieurs à 20 %, les régions de l'ouest sont plus défavorisées que les régions de l'est. Les centres économiques, principalement le Grand Tunis et la région du Sahel qui concentrent une large proportion des demandes d'emplois dans le pays, affichent des taux de pauvreté inférieurs à 10 %.

À première vue, un ciblage géographique pourrait être envisagé pour

réduire les niveaux de pauvreté et ceux des inégalités inter-milieux et inter-régions. Cependant, la pauvreté est aussi fortement conditionnée par les caractéristiques socioéconomiques des ménages.

**Analyse par catégorie socioprofessionnelle (CSP) :** les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent au sein des familles dont les chefs sont au chômage (40,3 % d'individus pauvres), puis au sein des familles dont les individus à l'origine des revenus ne résident pas au sein du ménage (28,9 %). Le second groupe de ménages les plus frappés par la pauvreté est celui dont l'activité du chef de ménage ne nécessite pas de qualification et est assujettie à des aléas, principalement climatiques ou liés à la conjoncture économique. Pour ce deuxième groupe de ménages, le taux de pauvreté est supérieur à 24 %. En tête de ce groupe, nous trouvons les ménages dont les chefs sont des ouvriers agricoles (28,9 %), suivis par les ménages dont les chefs sont des ouvriers non agricoles (24,2 %).

**Analyse selon le niveau d'éducation :** le taux de pauvreté baisse lorsque le niveau d'éducation s'améliore. Le taux de pauvreté est de 23,4 % au sein des ménages dont le chef n'a pas été à l'école. Il est de l'ordre de 7,2 %, si ce dernier a une éducation secondaire, et n'est que de 0,4 % s'il a été à l'université.

**Encadré 1 : Incidence de la pauvreté en 2010**

Milieux	Taux de pauvreté extrême (%)	Taux de pauvreté officiel (%)
Grandes villes	1,3	9
Communes moyennes	2,9	14
Zones non communales	9,2	22,6
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>15,5</b>

<sup>4</sup> INS, BAD, BM (2013), « Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie, 2000-2010 ».



Régions	Taux de pauvreté extrême (%)	Taux de pauvreté officiel (%)
Grand Tunis	1,1	9,1
Nord-Est	1,8	10,3
Nord-Ouest	8,8	25,7
Centre-Est	1,6	8
Centre-Ouest	14,3	32,3
Sud-Est	4,9	17,9
Sud-Ouest	6,4	21,5
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>15,5</b>

Catégories socioprofessionnelles	Taux de pauvreté extrême (%)	Taux de pauvreté officiel (%)
Cadres et professions libérales supérieurs	0	0,7
Cadres et professions libérales moyens	0	3,6
Autres employés	1,3	8,4
Patrons des petits métiers dans l'industrie, commerce et services	1,3	7,4
Artisans et indépendants dans l'industrie, commerce et services	2,9	10,8
Ouvriers non agricoles	6,7	24,2
Exploitants agricoles	6,7	20
Ouvriers agricoles	13,3	28,9
Chômeurs	20,8	40,3
Retraités	1,2	5,8
Autres inactifs	4,1	15,2
Soutiens résidant hors du ménage	13,1	28,9
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>15,5</b>

Niveaux d'éducation	Taux de pauvreté extrême (%)	Taux de pauvreté officiel (%)
Sans niveau	8,4	23,4
Niveau primaire	4,7	18,1
Niveau secondaire	1,5	7,2
Niveau supérieur	0,1	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>15,5</b>

## 2.2 Subventions alimentaires universelles et transferts directs en Tunisie

Deux types d'instruments permettent les transferts sociaux en Tunisie. D'un côté, les subventions alimentaires universelles (ou indirectes) portant sur les produits consommés principalement par les plus démunis (du moins théoriquement), afin de leur assurer un apport nutritionnel minimum à un prix modéré et sans que les fluctuations des cours à l'international n'altèrent de façon drastique leur pouvoir d'achat. Les subventions portent aussi sur les produits énergétiques, mais, dans cette étude, seule les subventions alimentaires sont considérées. Ces dernières sont pilotées par la Caisse générale de compensation (CGC).

D'autre part, il existe une politique de transfert direct (le PNAF ou programme d'appui aux familles nécessiteuses) pour les familles les plus démunies, via l'allocation de cartes de soins gratuits ou de cartes de soins à prix réduits et l'allocation d'aides financières mensuelles et d'aides conditionnelles en fonction du nombre d'enfants scolarisés. La liste des familles pouvant bénéficier de ces aides est arrêtée par le ministère des Affaires sociales, sur la base d'enquêtes sociales élaborées auprès de chaque famille.

### 2.2.1 Subventions universelles sur les produits alimentaires

La précédente étude, dont les résultats sont présentés dans l'encadré II, avait analysé le poids des subventions indirectes dans le prix réel des biens alimentaires, ainsi que leurs impacts sur le niveau de vie de la population tunisienne. Les subventions à l'énergie ne sont pas incluses dans cette analyse.

**Modalités de mise en œuvre des transferts indirects par les produits alimentaires :** la CGC accorde des subventions aux producteurs et aux distributeurs des produits de première nécessité.

Ces subventions portent principalement sur les dérivés céréaliers (gros pain, baguette, semoule, pâtes alimentaires et couscous), afin d'abaisser leur prix de vente et de faciliter leur accès aux plus nécessiteux, pour qu'ils répondent à leurs besoins caloriques. En 2011, le montant de la subvention de ces produits oscillait entre 30 % de leur prix de revient pour la baguette (principalement achetée par les non pauvres), et atteignait 56,3 % pour la semoule (surtout achetée par les ménages pauvres<sup>5</sup>).

**Budget alloué aux transferts indirects par les produits alimentaires :** l'essentiel du budget alloué en 2011 par l'Etat aux subventions alimentaires était destiné aux produits céréaliers (77 %) et à la subvention des huiles végétales (19 %). Les subventions représentaient 6 % des dépenses publiques et 1,87 % du PIB en 2011<sup>6</sup>.

**Inefficacité des transferts indirects par les subventions des produits alimentaires :** en termes absolus, les subventions alimentaires bénéficient moins aux ménages les plus pauvres<sup>7</sup>. Cependant, en termes relatifs, on remarque que ces subventions représentent une part assez importante du niveau de revenu des ménages les plus pauvres<sup>8</sup>.

Au-delà des erreurs de ciblage entre les différentes catégories sociales, d'autres erreurs de ciblage sont relevées, avec une fuite hors ménage de 22,8 % (aux restaurants par exemple). Les pauvres à qui cette subvention est destinée ne profitent en définitive que de 9,2 % du montant global du budget qui y est alloué<sup>9</sup>.

Les budgets initialement alloués aux subventions alimentaires méritent donc d'être orientés au profit d'une politique de ciblage plus efficace touchant directement les familles les plus nécessiteuses. Ceci nécessite cependant la mise en place de canaux de transferts directs suffisamment efficaces, avec un bon équilibre entre coûts et performance du ciblage.

<sup>5</sup> En outre, la subvention pour l'huile végétale est de 50 % de son prix de revient, le sucre et le lait bénéficiant de subventions de 31,9 % et 4,9 % de leurs prix de revient respectifs en 2011.

<sup>6</sup> Le tableau 2.2 (encadré 2) montre que les budgets alloués aux subventions indirectes sur les produits alimentaires ont atteint des proportions considérables à l'issue de la flambée des prix des produits céréaliers sur le marché international en 2008, puis suite à la décision politique du président de la République de réduire les prix de ces produits afin de calmer les tensions sociales qui avaient gagné la Tunisie au début de 2011.

<sup>7</sup> Elles sont de l'ordre de 64 DT par personne et par an pour les ménages pauvres, contre 87 DT pour les non pauvres. Elles sont de 89 DT par personne pour les ménages du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quintile de revenu.

<sup>8</sup> La subvention reçue correspond en moyenne à 8,4 % du revenu d'un ménage du premier quintile (8,1 % en moyenne du revenu des pauvres), contre seulement 3 % en moyenne des revenus des non pauvres et 1,5 % du revenu d'un ménage du dernier quintile.

<sup>9</sup> Mais ce qui attire l'attention, c'est le rôle joué par cette subvention dans la stabilisation du niveau de vie de la classe moyenne, qui profite de plus de 60 % des ressources allouées par l'État à la subvention indirecte.

**Encadré 2 : Ciblage indirects – les subventions alimentaires****Tableau 2.1 : Part de la subvention des différents produits subventionnés en 2010 (en millimes)**

	Prix de vente	Prix de revient	Montant de la subvention	% de la subvention
Gros pain (400 gr)	230	430	200	46,5 %
Baguette (220 gr)	190	272	82	30,1 %
Semoule (kg)	450	1030	580	56,3 %
Farine (kg)	630	1190	560	47,1 %
Tomate industrielle (800 g)	1600	1670	70	4,2 %
Lait demi-écrémé (litre)	970	1020	50	4,9 %
Couscous (kg)	795	1415	620	43,8 %
Pâtes alimentaires (kg)	805	1425	620	43,5 %
Huile de graines (litre)	900	1800	900	50,0 %
Sucre (kg)	970	1420	450	31,7 %

Source : ministère du Commerce

**Tableau 2.2 : Évolution des charges de compensation des produits alimentaires**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales et dérivés	170,9	239,5	474,2	873	687,3	466,7	887,4
Huiles végétales	57,8	69	111,5	167,5	108,4	112,7	214,4
Lait	6,7	7,3	7,3	2,8	-	-	23,1
Sucre	-	-	-	-	-	-	10,8
Papier scolaire	7,7	5,6	5	4,6	4,3	4,3	4,3
Concentré de tomates	-	-	-	-	-	-	9,6
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	243,1	321,4	598	1 047,9	800	730	1 149,6

Source : ministère du Commerce

**Tableau 2.3 : Évolution de la charge de la Caisse générale de compensation**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charge totale	247,9	226,2	203,9	261,7	243,1	321,4	598	1 047,9	800	730	1 149,6

Source : ministère du Commerce

**Tableau 2.4 : Valeurs estimées de la subvention annuelle moyenne par tête en 2010/2011**

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Ensemble
Subventions totale par tête / an	68,156	84,159	87,458	89,873	89,121	83,752
Dépenses totales par tête / an	815	1 422	2 008	2 871	5 890	2 601
Taux de transferts indirects	8,4 %	5,9 %	4,4 %	3,1 %	1,5 %	3,2 %

**Tableau 2.5 : Valeurs estimées de la subvention annuelle moyenne par tête selon la catégorie de la population (pauvre/non pauvre)**

	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Subventions totale par tête (en dinars) / an (1)	87,231	64,777	83,752
Dépense réels (en dinars) / an (2)	2 930,558	802,513	2 601
Taux de transferts indirects relatifs (1) / (2)	3 %	8,1 %	3,2 %
Total subventions reçues par tête par an	88 %	12 %	100 %

Source : INS 2013, Note technique « Distribution et incidence des subventions indirectes sur les ménages pauvres ».

### 2.2.2 Ciblage directs

Le programme PNAFN (Programme national d'aide aux familles nécessiteuses) est mis en œuvre sous la direction du département de promotion sociale du ministère des affaires sociales. Il alloue une aide directe à un ensemble de familles nécessiteuses sélectionnées par ce département. Cette aide est destinée à améliorer les conditions sanitaires et financières de ces familles.

Deux critères sont utilisés lors de l'établissement de la liste des ménages bénéficiaires du programme. Le premier critère est le décès ou l'incapacité du chef de ménage à entreprendre une activité professionnelle suite à un handicap physique, à une maladie chronique ou à la vieillesse. Lorsque le premier critère est rempli, il faut en plus que ce ménage ne reçoive l'appui d'aucun autre membre de la famille et que la famille souffre de conditions de vie déplorables. Ces informations sont censées être révélées par l'enquête sociale. Plus de détails sur le programme PNAFN sont données dans l'annexe VII.

Les fonds alloués au PNAFN représentent 1,18 % du PIB. Deux types d'aides sont alloués par le PNAFN. L'AMG1 a bénéficié en 2012 à 183 000 familles<sup>10</sup>. Chaque famille acceptée dans ce programme touche une allocation de 100 DT par mois à laquelle s'ajoute une allocation de 10 DT par enfant scolarisé (avec un nombre maximum

de 3 enfants). Cette famille bénéficie aussi d'une carte de soins gratuits. L'AMG2 a bénéficié en 2012 à 583 000 familles<sup>11</sup>. Elle accorde à celles-ci un carnet permettant une couverture partielle des soins médicaux.

**Erreurs de ciblage directs :** pour tout ciblage direct les principaux défis résident : i) dans le coût élevé d'obtention de l'information sur les caractéristiques des ménages ; et ii) dans l'aspect subjectif de l'appréciation des niveaux de vie et des sources de revenus par les assistants sociaux. La complexité des critères d'évaluation des niveaux de vie donne lieu à des erreurs de ciblage engendrées par l'asymétrie d'information entre l'agent social et les familles. Deux types d'erreurs de ciblage existent : (1) des erreurs d'inclusion, dues au fait que des ménages non pauvres arrivent à bénéficier d'aides sociales aux dépens de ménages plus nécessiteux ; et (2) des erreurs d'exclusion dues aux faits que des familles pauvres, qui ne peuvent justifier de la faiblesse de leur niveau de vie, sont privées de l'aide sociale (en plus des ménages qui échappent aux enquêtes et ne bénéficient donc pas de l'aide).

Selon les données de l'enquête INS 2010, les familles pauvres ne bénéficient que de 51 % des allocations des programmes PNAFN alors que 20 % des bénéficiaires font parties des 40 % des individus les plus riches de la population (annexe I)<sup>12</sup>. En outre, 40 % des ménages souffrant d'extrême pauvreté sont exclus de ce programme<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> Soit 7,2 % de l'ensemble des ménages en Tunisie et 6,6 % de la population tunisienne.

<sup>11</sup> Soit 19,8 % de l'ensemble des ménages en Tunisie et 21,8 % de la population tunisienne.

<sup>12</sup> Le tableau III.3 évalue les erreurs d'exclusion à 48 %, si l'on considère les deux programmes réunis. Ainsi, 48 % des pauvres ne profitent ni de l'AMG1 ni de l'AMG2, et 40 % des ménages en extrême pauvreté sont exclus de l'un et l'autre des deux programmes.

<sup>13</sup> Ce taux s'élève à 64 % en Inde ( Saxona 2006).

### 2.2.3 Problématique du rapport

L'objectif de tout programme de transfert social efficacement ciblé est de réduire le nombre de personnes considérées comme nécessiteuses et idéalement pour un montant fixe de transfert total, (afin que la dépense reste maîtrisée et ne soit pas sujette aux fluctuations des prix internationaux par exemple).

Théoriquement pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de définir dans un premier temps, un indicateur agrégé des niveaux de vie (reflétant pauvreté /vulnérabilité/ privations) ; ce sera l'objet du Chapitre 4.

Dans un second temps, il faut définir le(s) montant(s) des transferts aux ménages permettant une réduction significative du nombre de nécessiteux (ce qui sera l'objet du chapitre 5).

Par ailleurs, le décideur peut, après l'optimisation de la procédure de transfert direct, chercher à réviser / réallouer les budgets accordés aux différents programmes de transferts afin d'améliorer l'efficacité de son action sociale. Dans ce cadre, différentes politiques publiques explorent ces aspects dans le chapitre 6.

### 3. Leçons tirées de l'expérience internationale

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du ciblage doit permettre l'amélioration du rapport coût-efficacité (budget alloué / réduction de la pauvreté). Une condition nécessaire, mais non suffisante, de toute politique de ciblage efficace est d'allouer les aides aux ménages les plus démunis.

Dans les chapitres suivants, le choix des indicateurs du niveau de vie et leur agrégation en un indicateur unique s'est inspiré de trois expériences notables en termes de ciblage directs : iranienne, indienne<sup>14</sup> et marocaine. Les enseignements tirés des expériences de ces pays pour la construction d'un indicateur global de niveau de vie ont été ensuite ajustés afin de tenir compte des spécificités des ménages en Tunisie.

#### 3.1 Expérience iranienne

Conscientes du poids de la subvention des produits pétroliers et de certains produits alimentaires sur les finances de l'État, les autorités iraniennes ont décidé de passer d'une subvention universelle à un ciblage direct. Cependant, pour compenser les pertes que supporteraient les ménages suite à l'augmentation des prix des produits subventionnés et pour maintenir le niveau de vie des ménages à leurs niveaux initiaux, les autorités iraniennes ont décidé de procéder à un transfert de revenu, versé directement sur le compte bancaire de chaque ménage. Ce montant est censé être suffisant pour compenser les baisses éventuelles des niveaux de revenus réels. En outre, les autorités iraniennes ont devancé le lancement de cette réforme par une vaste campagne de communication sur ces bienfaits.

Cette expérience a été interrompue une année après son lancement. Toutefois, l'analyse de l'expérience iranienne permet de tirer un certain nombre de recommandations :

- a. La spécification d'un proxy adéquat du niveau de vie, qui sera évalué à partir d'indicateurs observables, est une condition nécessaire avant le lancement d'une nouvelle politique de ciblage direct.
- b. Les subventions indirectes ne profitent pas qu'aux ménages, d'autres agents économiques en tirent profit. Par conséquent, il faut prévoir la réaction de ces derniers suite à toute suppression brusque de la subvention. Cette réaction s'est manifestée en Iran par la flambée des niveaux des prix à la consommation des produits alimentaires.
- c. Il est fondamental de mettre en place une campagne de communication préalable.

#### 3.2 Expérience indienne

L'expérience indienne s'est déroulée en quatre phases, entre 1992 et 2011, avec un ensemble d'ajustements réalisés pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le choix des indicateurs du niveau de vie et afin de réduire les erreurs de ciblage (voir l'annexe II pour plus de détails). En outre, l'avantage de cette expérience est qu'elle réduit les incompatibilités entre les procédures d'estimation de la pauvreté et d'identification des pauvres et, par la suite, des évaluations adoptées respectivement par le planificateur et l'homme du terrain<sup>15</sup>.

Le planificateur indien, a dans un premier temps, constaté la difficulté de vérifier l'information sur le revenu d'un grand nombre de ménages travaillant dans le secteur informel. La politique de ciblage a donc été réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, sont identifiés les ménages « visiblement non pauvres » ; puis, dans un deuxième temps, les aides sont allouées aux autres ménages selon la faiblesse de leurs niveaux de dépenses totales respectifs, en débutant par ceux ayant les plus faibles niveaux de dépenses totales, jusqu'à l'épuisement du budget destiné à ces aides.

Lors de la troisième phase, le planificateur s'est rendu compte de la subjectivité des critères d'exclusion et d'appréciation des niveaux de vie des ménages. Il a remplacé la dépense totale par un indicateur synthétique, basé sur une approche multidimensionnelle lors de l'évaluation du niveau de vie, pour classer les ménages selon leur ordre de mérite aux aides sociales.

<sup>14</sup> D'autres expériences peuvent être évoquées, plus particulièrement les expériences indonésienne et sud-américaine. Mais les expériences iranienne et indienne s'inscrivent dans des objectifs et dans des environnements économiques assez proches du cas tunisien actuel, au-delà de la facilité de leur mise en œuvre.

<sup>15</sup> Ce problème caractérise les divergences de points de vue quant aux choix des outils d'analyse des niveaux de vie, entre les acteurs.

Dans sa dernière phase, le planificateur indien s'est attaqué au problème des malversations dans l'octroi des aides, en réduisant l'asymétrie d'information. Il a sélectionné des indicateurs « vérifiables » et qui ne comportent pas de moyens de refoulement détournés. La nouvelle procédure de ciblage, élaborée en 2009, comporte trois étapes :

1. Exclure automatiquement ceux qui sont visiblement non pauvres sur la base d'indicateurs observables et non falsifiables.
2. Inclure automatiquement ceux qui sont visiblement pauvres et les faire bénéficier de la subvention en premier.
3. Classer les autres familles en leur allouant des scores reflétant leurs niveaux de privation respectifs dans chacun des critères arrêtés, puis accorder des aides à ceux ayant les plus faibles scores globaux, dans la limite du budget disponible.

### 3.3 Expérience marocaine

Le planificateur marocain a opté pour un ciblage géographique. En utilisant une carte de pauvreté assez fine, il a effectué un ciblage universel au sein de chaque sous localité mais sans tenir compte des caractéristiques sociodémographiques des ménages bénéficiaires des subventions. Le dernier rapport de la Banque mondiale<sup>16</sup> réalisé en 2012 montre la persistance de l'erreur de ciblage, malgré les efforts effectués pour affiner le ciblage géographique.

Ce rapport précise qu'au Maroc le ciblage géographique est fréquemment utilisé. Il se répand grâce à l'introduction et à la sophistication croissante des cartes de la pauvreté, mais il ne permet pas d'identifier les bénéficiaires finaux. Dans la majorité des cas, le choix ultime des bénéficiaires revient néanmoins à des commissions ou individus qui statuent suivant des critères laissant une large part à leur interprétation ou leur pondération. Ce manque de transparence

empêche tout recours de la population en cas d'erreur ou de fraude (exclusion ou inclusion abusive au programme).

Les experts de la Banque mondiale ont donc conclu qu'un meilleur usage des cartes de la pauvreté, sur la base de l'expérience internationale, permettront de construire un système de ciblage précis et cohérent alliant ciblage géographique et ciblage direct des ménages et que l'établissement d'un registre des bénéficiaires permettra, dans une seconde phase, d'encourager la coordination intersectorielle nécessaire pour attaquer les aspects multidimensionnels de la pauvreté et de la vulnérabilité.

### 3.4 Conclusions

L'analyse des expériences du Maroc, de l'Inde et de l'Iran nous guide pour identifier les principaux critères permettant une évaluation plus fine des niveaux de vie des familles nécessiteuses et à cerner les écueils à éviter lors de la mise en œuvre d'une politique plus efficace de ciblage direct des pauvres.

En nous basant sur ces expériences, nous remarquons que, pour promouvoir une politique de ciblage destinée à la réduction de la pauvreté, sans alourdir la charge de l'État, il faut avoir le maximum d'informations sur différents indicateurs statistiques caractérisant les pauvres. Ces indicateurs doivent toutefois être facilement observables et non modifiables lors de l'opération d'identification des pauvres faite par l'agent social, tout en permettant une approximation judicieuse des conditions de vie des individus ou des ménages concernés par l'aide sociale.

La recherche de tels indicateurs et la formulation d'un indicateur global font l'objet du chapitre suivant.

<sup>16</sup> « Royaume du Maroc : Ciblage et protection sociale : note d'orientation stratégique », Banque mondiale, 2012.

## 4. Définition d'un indice de niveau de vie pour identifier les bénéficiaires des transferts directs

### 4.1 Introduction : ciblage des privations ou ciblage de la pauvreté ?

Dans un premier temps, avant de formuler un indice de ciblage des bénéficiaires des aides directes, il est fondamental de comprendre que les décideurs en Tunisie n'ont pas toujours la même compréhension de la nature même d'un bénéficiaire potentiel (et donc d'un nécessiteux).

La grande majorité des décideurs et de la population définit le bénéficiaire potentiel comme étant un pauvre dans le sens monétaire du terme, c'est-à-dire un individu ayant un revenu faible et en dessous d'une valeur fixée. Ceci est facilement compréhensible par le fait que les indicateurs de pauvreté communiqués par l'INS sont calculés à partir de cette méthode (bien que ce soit la consommation qui soit estimée et non le revenu).

Le système des transferts directs sociaux en place repose sur la notion de privation, notion plus proche de la pauvreté multidimensionnelle. Ainsi, le bénéficiaire n'est pas défini par son revenu ou sa consommation, il est défini par un ensemble d'éléments traduisant les contraintes sur son mode et niveau de vie (une infirmité par exemple).

Cette différence est fondamentale car elle va directement influencer : a) la formulation d'un indice de niveau de vie permettant d'identifier les bénéficiaires ; mais aussi b) comment la performance de cet indice sera perçue par les différents acteurs : soit en termes d'éradication de la pauvreté dite monétaires soit en termes d'allègement des privations.

Cependant, la problématique n'est pas simple à résoudre et de nombreux défis se posent immédiatement lorsque l'on parle de pauvreté monétaire ou de privations.

Dans une approche de réduction de la pauvreté monétaire, et dans l'absolu, le transfert pourrait être optimal si le décideur observait

parfaitement le revenu "y<sub>i</sub>" de chaque ménage. Le revenu pourrait alors être utilisé pour le classement des ménages selon l'ordre de mérite dans l'octroi des aides sociales. Cependant, la mise en œuvre de telles politiques est difficile, à cause de l'absence de mesures observables et exactes du revenu. Par ailleurs, les ménages sont incités à sous-estimer leurs revenus respectifs afin de pouvoir bénéficier des transferts alloués par l'Etat.

L'absence d'information parfaitement observable sur les niveaux de revenu des ménages peut dès lors engendrer des erreurs de ciblage de la pauvreté monétaire. Nous observons d'une part des erreurs d'inclusion dues au fait que certains ménages non pauvres, en mentant sur leurs vrais niveaux de revenu, arrivent à bénéficier d'aides sociales aux dépens de ménages plus nécessiteux. D'autre part, il existe des erreurs d'exclusion résultant du fait que des pauvres, qui ne peuvent justifier de la faiblesse de leur niveau de vie, sont privés d'aide sociale.

Par ailleurs, le revenu ne peut pas résumer à lui seul les conditions de vie d'une famille ce qui nous amène au concept des privations et de la pauvreté multidimensionnelle. Par exemple, l'existence d'un ou de plusieurs membres infirmes dans la famille augmente les dépenses médicales, tandis que le nombre d'enfant au sein d'une famille (et leur âge) influence fortement les dépenses liées à l'éducation. La prise en compte de ces spécificités, qui génèrent des besoins plus importants en produits non alimentaires, ne doit pas être négligée.

De fait, certains ménages ayant un revenu proche ou en dessous du seuil de pauvreté sont obligés de réduire leur consommation alimentaire pour satisfaire d'autres demandes pressantes<sup>17</sup>. Dès lors, **l'alimentation**, qui est à la base du calcul du seuil de pauvreté, **est désirée** par le ménage, **mais elle n'est pas forcément demandée** par ce dernier, car le ménage est dans **l'obligation de couvrir plusieurs autres besoins** non alimentaires associés à la

<sup>17</sup> À titre d'illustration, on remarque que, puisque l'enseignement a été vulgarisé, le pauvre désire lui aussi envoyer ses enfants à l'école, ce qui engendre de nouvelles dépenses en termes d'achat de livres et d'habits, malgré le fait que l'école publique soit gratuite. Ces dépenses absorberont une part du revenu du ménage et l'obligent par conséquent à réduire ses dépenses de consommation alimentaire, ce qui engendre une baisse de son niveau de vie par rapport à un ménage qui n'a pas d'enfants mais gagnant le même revenu. Combattre la maladie mène également à l'émergence de nouveaux types de dépenses. En outre, on peut évoquer les dépenses d'électricité et d'assainissement ainsi que celles du transport vers le lieu de travail, qui s'imposent aujourd'hui principalement aux pauvres des milieux urbains.



santé, à l'éducation, au transport, à l'assainissement ou à l'électricité. Le planificateur qui estimerait le niveau de vie en se basant exclusivement sur le revenu (approximé généralement par la dépense totale) comme seul indicateur du niveau de vie (ce qui correspondrait à une approche fondée sur l'appréciation monétaire de la pauvreté, considérant comme fixe les parts des dépenses non alimentaires), ne pourrait pas tenir compte de ces différences entre les ménages.

Pour répondre à ce problème et essayer de combiner les deux objectifs (pauvreté monétaire et privations), on doit se baser sur des indicateurs visibles, vérifiables et tangibles du niveau de vie autres que le revenu du ménage, et qui sont fortement corrélés avec les caractéristiques socio-démographiques ou géographiques des ménages et, éventuellement (si l'on désire combiner l'objectif de réduction des privations avec la réduction de la pauvreté monétaire), avec le niveau de revenu de celui-ci.

Les sections suivantes cherchent à identifier une liste d'indicateurs pouvant servir de proxy du niveau de vie tout en étant facilement observables et non falsifiables. Par la suite, différentes méthodologies sont proposées et testées pour la construction d'un indicateur agrégé de niveau de vie permettant d'établir le classement des ménages pouvant « potentiellement » bénéficier d'une aide directe.

## 4.2 Première approche - définition d'un indice de base des privations et conditions de vie

Dans cette étape, nous définissons une première méthodologie qui se rapproche le plus possible de celle utilisée actuellement par le ministère des Affaires sociales.

La procédure d'identification des personnes éligibles à une aide sociale, actuellement mise en œuvre par les agents sociaux (qui sont en contact direct avec les familles), se fait à partir d'une approche d'évaluation des privations (ou approche multidimensionnelle). Cependant, cette procédure d'évaluation des niveaux de vie donne un rôle important à l'appréciation personnelle des agents sociaux (annexe VII). Cette appréciation pourrait s'avérer subjective en l'absence de critères d'évaluation objectifs et vérifiables (par l'agent social ou par un agent de contrôle).

L'approche présentée ci-dessous cherche, tout en s'appuyant sur l'existant, à identifier une série d'indicateurs facilement observables et objectivement vérifiables et qui permet d'identifier les ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles (annexe III – pour les prérequis statistiques). Nous pourrions par la suite affiner cette nouvelle approche, tout en garantissant un ancrage dans l'existant.

### 4.2.1 Sélection des indicateurs de privations – une approche descriptive

#### a) *Choix des indicateurs*

Les privations ont plusieurs origines, certaines institutions insistent sur un ensemble de privations plutôt que d'autres. Ainsi, pour le programme PNAFN, sont privilégiées les familles dont un ou plusieurs membres souffrent d'handicaps physiques ou de maladies chroniques limitant les capacités du chef de ménage à exercer aisément une activité professionnelle et à avoir une vie sociale normale<sup>18</sup>.

Pour réaliser une approximation des niveaux de vie, nous analysons les privations des ménages, en sélectionnant à partir de l'enquête des ménages de l'INS de 2010, 15 indicateurs qui sont classés selon 4 critères : (1) les conditions de logement ; (2) la possession d'une capacité suffisante pour générer un revenu décent ; (3) la charge supportée par les adultes actifs ; et (4) les conditions de vie de la famille (voir tableau 1).

Le choix des indicateurs de niveaux de vie a tenu compte des spécificités tunisiennes résumées par les tableaux III.1, III.2 et III.3 dans l'encadré 3. Les 15 indicateurs choisis présentés dans le tableau 1 sont à la fois faciles à définir, faciles à collecter et facilement vérifiables. Les quatre critères adoptés reprennent les principaux déterminants du niveau de vie utilisés par la majorité des études dans le domaine<sup>19</sup>. Ces critères sont également adoptés par le ministère des Affaires sociales, lors de la sélection des familles nécessiteuses dans le cadre du programme PNAFN. Nous évaluons leurs fréquences moyennes en nous basant sur les données de l'enquête ménage de l'INS de 2010 et ce, en fonction des seuils de privations, arrêtés pour chaque indicateur, explicités dans la 4<sup>e</sup> colonne du tableau 1. Prises individuellement, ces privations se rencontrent plus fréquemment dans les populations souffrant de

<sup>18</sup> Le PNAFN considère que si le chef du ménage est handicapé, il aura d'énormes difficultés pour avoir une autonomie financière et donc pour subvenir normalement aux besoins de sa famille. En outre, il précise que la présence du handicap engendre des coûts additionnels (soins, appareillage, ..... ) et, par la suite, une dégradation additionnelle des niveaux de vie de ces ménages. Par conséquent, ce ménage mérite d'être mis en tête de liste des ménages pouvant recevoir une aide sociale.

<sup>19</sup> Nous nous sommes inspirés, entre autres, de la procédure de sélection des planificateurs indiens et discutés dans l'annexe II.

pauvreté (ou d'extrême) monétaire ce qui nous permet d'essayer de combiner ce double objectif de réduction des privations et réduction de la pauvreté monétaire.

L'analyse des indicateurs du niveau de vie des ménages en fonction

du milieu et des régions révèle aussi d'importantes inégalités intra nationales<sup>20</sup>. Quel que soit l'indicateur, les privations sont plus importantes dans les régions de l'intérieur que dans les régions littorales. Le même constat peut être établi entre milieu rural et milieu urbain.

**Tableau 1 : Indicateurs observables des privations des ménages**

N°	Dimension	Indicateurs	Seuils de privations	% des ménages souffrant de privation
1	Conditions de logement	Mur	= 1 si les murs ne sont pas en briques	0,5 %
2		Toit	= 1 le toit n'est qu'une dalle	3,3 %
3		Eau courante	= 1 si non branché SONEDE (eau de puits ou eau fontaine publique seulement)	17 %
4		Éclairage	= 1 si non STEG (lampe à pétrole, autres)	0,8 %
5		Sanitaire	= 1 si pas de salle de bain ni douche à la maison	36,8 %
6		assainissement	= 1 si non connecté au réseau assainissement	3,5 %
7		Type logement	= 1 si "oukala", habitat précaire, grotte ou habitat non décent	0,4 %
8	0,1 % capacité du chef de ménage à générer un revenu décent	No qualif	= 1 si travailleur ou ouvrier sans qualification	16,3 %
9		Infirmes	= 1 si le chef de ménage ne travaille pas à cause d'une infirmité ou de la vieillesse	10,5 %
10		No primaire	= 1 si le chef de ménage n'a pas dépassé le niveau primaire (kouteb ou aucune éducation)	33 %
11	Charge supportée par les adultes actifs	Dépendance	= 1 si le rapport (jeune + vieux) sur adulte est > 2	11 %
12		Encombrement	= 1 s'il y a plus de trois personnes par chambre à coucher	6,5 %
13		Veuve	= 1 si le chef de ménage est une veuve	11,7 %
14	Conditions de vie de la famille	No confort	= 1 si ni télé, ni réfrigérateur	2,5 %
15		Énergie cuisson	= 1 si le ménage n'utilise ni gaz, ni électricité (se limitant au pétrole bleu ou au bois)	0,5 %

#### b) L'effet cumulatif des privations

Les récentes études sur les déterminants de l'indigence ne se limitent pas à une seule et unique privation dans l'évaluation du degré d'indigence d'une famille. C'est plutôt le cumul de plusieurs

privations qui aggrave l'indigence et la précarité et qui amènent par conséquent le ménage à vivre dans des conditions déplorables<sup>21</sup>.

En d'autres termes, ces indicateurs peuvent paraître peu contraignants pris de façon individuelle mais en s'additionnant, ils pèsent lourdement sur les conditions de vie des ménages.

<sup>20</sup> Les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3, dans l'encadré 3, donnent les pourcentages de privations pour ces 15 indicateurs, ventilés par région, par milieu et selon les niveaux de pauvreté monétaires et ce, selon les données statistiques de l'enquête ménage de l'INS de 2010.

<sup>21</sup> Parmi les indicateurs de privations visibles des niveaux de vie, on peut recenser les conditions de logement, le taux de dépendance, le taux d'encombrement dans le ménage, ainsi, que l'accès aux réseaux d'eau courante et d'électricité, les conditions sanitaires caractérisant le foyer occupé par la famille et le confort qui y figure.

Dans ce sens, le tableau 2 montre que la part des ménages souffrant de privation baisse au fur et à mesure que le nombre de privations considérées augmente<sup>22</sup>. La proportion des ménages qui souffrent d'une seule privation dépasse les 24 %. Cependant, moins de 5 % des ménages souffrent de quatre privations. En outre, ce tableau permet de mener une analyse des fréquences cumulées des privations. Ainsi, 60 % des ménages souffrent d'au moins une privation en 2010. Alors que seulement 2 % des ménages souffrent de 5 privations ou plus en 2010.

**Tableau 2 : Degrés de privation dans la population en 2010**

Nombre de privations	fréquence	Nombre de privations	Fréquence cumulée
1	24 %	≥ 1	60 %
2	18 %	≥ 2	36 %
3	12 %	≥ 3	18 %
4	4 %	≥ 4	6 %
5	2 %	≥ 5	2 %

### C) Relation entre l'effet cumulatif des privations et la pauvreté monétaire

Par ailleurs, même si pris séparément les indicateurs de privation semblent se retrouver plus fréquemment dans les populations pauvres. Il est aussi important de voir si la fréquence cumulée des privations semble traduire la pauvreté monétaire. Pour ce faire, on classe l'ensemble de la population selon leur niveau de privation (des ménages souffrant le plus de privations vers les ménages souffrant le moins de privation – les 5 premiers pourcents correspondant donc aux ménages souffrant le plus de privation – (graphique 1). On regarde ensuite comment se distribuent les 3 sous-populations : celle souffrant de pauvreté monétaire extrême ; celle souffrant de pauvreté ; et celle ne souffrant pas de pauvreté.

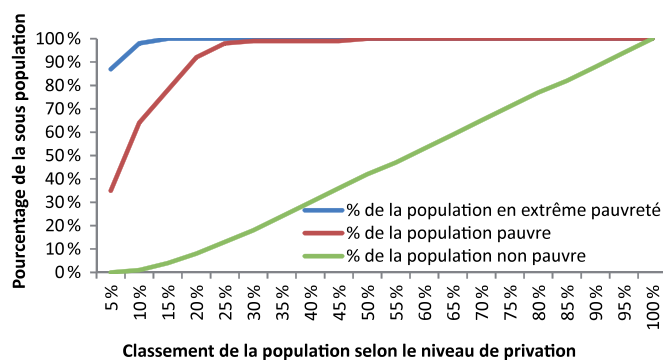
On note une très forte correspondance entre pauvreté monétaire et privation :

- L'intégralité de la population souffrant de pauvreté extrême fait partie des 15 % de la population souffrant le plus de privation.

- 92 % de la population pauvre fait partie des 20 % de la population souffrant le plus de privations.
- Les 5 % souffrant le plus de privation incluent 87 % de la population souffrant d'extrême pauvreté monétaire, 35 % des populations souffrant de pauvreté monétaire et aucune personne « non pauvre ».

Nous avons donc à première vue une progression identique entre degré de pauvreté monétaire et degré de privation. Cependant, parmi les 35 % de la population souffrant le plus de privations nous avons néanmoins, inclus quasiment un quart de la population qui ne souffre pas de pauvreté. Ceci illustre bien la complexité qu'il y a lors de la définition d'un indicateur à atteindre un double objectif de réduction des privations tout en luttant contre la pauvreté. Si l'on ne cherche à atteindre que les 5 % les plus démunis (soit en terme monétaire soit en termes de privation) les erreurs d'inclusion seront faibles. Cependant, très rapidement les erreurs d'inclusion vis-à-vis de l'autre objectif (pauvreté monétaire ou privations) sont quasiment inévitables. Il faudra alors déterminer ce qui est tolérable par l'Etat selon l'objectif fixé.

**Graphique 1 : Correspondance entre "privations" et pauvreté monétaire"**



L'ensemble de ces conclusions (possibilité de définir des groupes de privations, existence de privations plus critiques que d'autres, effet cumulatif des privations, absence de corrélation parfaite entre pauvreté et privations, existence de disparités dans le type et le niveau de privations) devra être pris en compte lors de la définition d'indice des niveaux de vie.

<sup>22</sup> Le résultat est évident selon le principe d'intersection des privations, puisque plus on impose de critères de privations, moins on a de ménages répondant à l'ensemble des critères.

**Encadré 3 : Fréquences des privations****Tableau 3.1 : Taux de privations selon l'enquête budget et consommation des ménages 2005**

N°	Dimension	Indicateurs	Population totale	Population vulnérable	Population pauvre
1	Conditions Logement	Mur	0,7 %	1,2 %	1,6 %
2		Toit	5,1 %	7,4 %	8,2 %
3		Eau courante	17,1 %	27,1 %	37,4 %
4		Éclairage	1,7 %	3,8 %	5,7 %
5		Sanitaire	50,3 %	78,2 %	88,8 %
6		Assainissement	50,2 %	62,7 %	76,6 %
7		Type logement	0,9 %	1,6 %	2,6 %
8	Capacité du chef de ménage à générer un revenu décent	Sans qualification	15,5 %	29,5 %	33,9 %
9		Infirmes	10,1 %	11,7 %	11,7 %
10		Sans éducation	33,6 %	38,4 %	41,8 %
11	Charge supportée par les adultes actifs	Dépendance	14,1 %	18 %	25,2 %
12		Encombrement	9,4 %	25,3 %	42,2 %
13		Veuve	13 %	9,7 %	8,5 %
14	Conditions de vie de la famille	Absence confort	16,7 %	33,6 %	49,1 %
15		Énergie cuisson	0,7 %	1,3 %	1,8 %

**Tableau 3.2 : Taux de privations selon l'enquête budget et consommation des ménages 2010**

N°	Dimension	Indicateurs	Population totale	pauvres	Extrême pauvreté
1	Conditions Logement	Mur	0,5 %	1,2 %	1,7 %
2		Toit	3,3 %	5,5 %	7,1 %
3		Eau courante	17,3 %	33,9 %	50,7 %
4		Éclairage	0,7 %	2,8 %	5,2 %
5		Sanitaire	36,8 %	72,9 %	85,8 %
6		Assainissement	3,5 %	9,4 %	17 %
7		Type logement	0,4 %	1,1 %	2,2 %
8	Capacité du chef de ménage à générer un revenu décent	Sans qualification	16,3 %	31,1 %	35,3 %
9		Infirmes	10,5 %	12,4 %	11 %
10		Sans éducation	33,1 %	44,7 %	53 %
11	Charge supportée par les adultes actifs	Dépendance	11 %	23,9 %	34,1 %
12		Encombrement	6,5 %	20,6 %	35,6 %
13		Veuve	11,7 %	8,8 %	7,5 %
14	Conditions de vie de la famille	Absence confort	2,5 %	6,9 %	11,4 %
15		Énergie cuisson	0,5 %	1,2 %	3 %

**Tableau 3.3. : Taux de privations, par milieu et par région (2010)**

N°	Indicateurs	Urbain	Rural	G <sup>d</sup> Tunis	Littoral	Intérieur
1	Mur	0,2 %	1 %	0,3 %	0,3 %	0,9 %
2	Toit	1,6 %	6,4 %	1,3 %	3,5 %	4,1 %
3	Eau courante	1,31 %	45,4 %	1,7 %	10,8 %	30,7 %
4	Éclairage	0,2 %	1,8 %	0,1 %	0,4 %	1,4 %
5	Sanitaire	21,8 %	63,9 %	21,2 %	21,4 %	60,7 %
6	Assainissement	0,3 %	9,3 %	0,2 %	2,2 %	6,4 %
7	Type logement	0,2 %	0,6 %	0,5 %	0,2 %	0,5 %
8	Sans qualification	12,8 %	22,6 %	11,2 %	15 %	19,9 %
9	Infirme	8,6 %	13,9 %	7,3 %	10,6 %	11,8 %
10	Sans éducation	24,4 %	48,6 %	24,2 %	28,6 %	41,9 %
11	Dépendance	9,5 %	13,6 %	7,3 %	11,1 %	12,5 %
12	Encombrement	3,8 %	11,4 %	2,7 %	5,7 %	9,1 %
13	Veuve	12,3 %	10,7 %	14,4 %	10,5 %	11,8 %
14	Absence confort	0,9 %	5,3 %	0,6 %	1,5 %	4,4 %
15	Énergie cuisson	0,2 %	0,9 %	0,1 %	0,3 %	0,8 %

Sources : calculs des auteurs se basant sur l'enquête INS 2010 (la définition des indicateurs est présentée dans le tableau 1)

#### 4.2.2 Critères d'inclusion automatique

La première approche proposée pour la définition d'une méthode de sélection des bénéficiaires, s'inspire de l'expérience indienne. Dans un premier temps, nous identifions les ménages qui doivent être sélectionnés directement, selon un critère d'inclusion automatique. Dans un deuxième temps (section 4.2.3), nous définissons un score global, pour classer les autres ménages.

Deux critères d'inclusion automatique sont proposés : (1) la présence d'un (ou de plusieurs) handicaps physiques ; et (2) les conditions de vie d'une extrême précarité.

À partir des résultats des tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 (encadré 3) quatre indicateurs de conditions de vie d'extrêmes précarités sont considérés :

##### a. Les ménages habitant un logement en matériaux fragile.

En Tunisie contrairement au milieu rural indien, on observe la prédominance des logements en dur. Moins de 1 % des familles habitent des habitations dont les murs sont construits en matériaux non dur, et ce, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, au sein des familles pauvres, ce type d'habitation<sup>23</sup> est plus fréquent, y représentant 8 % des logements en 2005 et 7 % des logements en 2010<sup>24</sup>. Ainsi, vivre dans une maison ayant des murs et un toit en matériaux non durs, donc facilement périssables, est un signe évident de vulnérabilité du ménage.

##### b. Les ménages utilisant une énergie de cuisson autres que l'électricité ou le gaz GPL.

Dans les ménages tunisiens, on remarque un usage très répandu (99 % des ménages) du gaz GPL<sup>25</sup> comme énergie de cuisson. Cependant, en dépit des

<sup>23</sup> En outre d'après les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 (encadré 3), la proportion des ménages dont les toits de leurs maisons ne sont pas en matériaux durs avoisinent les 5 % en 2005, mais tombent à 3 % en 2010.

<sup>24</sup> Le tableau 3.1 (encadré 3) montre également que les proportions de privation s'accroissent en passant du milieu urbain au milieu rural, puis de la région du grand Tunis vers les autres régions.

<sup>25</sup> Dont l'usage s'explique par la baisse de son prix de vente, qui a bénéficié d'une longue tradition de subvention excessive (plus de 80 % de son prix de revient en 2012). Le choix de cette énergie de cuisson s'explique également par le fait qu'elle bénéficie d'une vaste distribution et une disponibilité des bouteilles de GPL sur tout le territoire tunisien.

facilités d'accès à cette source d'énergie, certaines familles ne peuvent pas y accéder pour des raisons d'extrême pauvreté.

c. **Accès au réseau national d'électricité** : on remarque qu'en moyenne moins de 1 % des ménages tunisiens ne sont pas branchés au réseau électrique de la STEG en 2010<sup>26</sup>. Cependant, ce pourcentage est de plus de 5 % pour les ménages souffrant d'extrême pauvreté.

d. **Type de logement** : la part des logements indécents est très faible parmi les habitats occupés par les différents types de ménages tunisiens. Ainsi, les familles logées dans des « Oukala »<sup>27</sup>, dans des grottes, ou des « gourbis », jugés tous indécents, doivent être considérées comme prioritaires aux aides sociales.

Une hypothèse de travail serait que tout ménage pour lesquels l'un des quatre indicateurs<sup>28</sup> indique une situation de fragilité doit être considéré comme ménage nécessiteux. Ces ménages devraient alors bénéficier d'une aide directe, et ce de la même manière que les familles dont le chef est « infirme ».

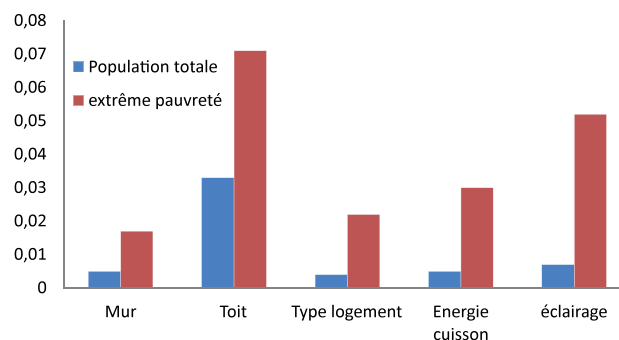
L'analyse des données des tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 (encadré 3), et du graphique 2 permettent de conforter le choix de ces quatre indicateurs d'extrême précarité, puisque les ménages en extrême pauvreté en sont les plus atteints.

Il est, par conséquent, proposé de considérer les deux groupes de critères d'inclusion automatique lors de la délimitation de la liste des familles nécessiteuses :

1. **Les ménages dont le chef a un handicap lourd ou une maladie chronique**<sup>29</sup> interdisant la participation à la vie active<sup>30</sup>. Le tableau 3.3 (encadré 3) confirme le choix du handicap physique comme un facteur déterminant de l'indigence.
2. **Les ménages privés d'au moins un des quatre indicateurs d'extrême précarité** (habitat en dur, énergie de cuisson propre, connexion au réseau électrique, logement décent).

Les ménages ainsi, sélectionnés devraient bénéficier en premier d'une aide directe.

**Graphique 2 : Ecarts de privation en conditions de logement**



#### 4.2.3 Établissement d'un premier indice global pour le classement des ménages

Le tableau III.1 montre que 37 % des ménages vivent dans de mauvaises conditions sanitaires, 33 % des chefs de ménages sont privés d'éducation qualifiante et 16 % n'ont pas de qualifications professionnelles. Par rapport aux premiers critères d'inclusion automatique, les fréquences des trois dernières privations sont très élevées dans la population tunisienne. Ceci pourrait nous pousser à exclure ces critères de la liste des signes de faible niveau de vie. Cependant, rappelons que c'est le cumul de ces privations qui accentue la précarité des conditions de vie des ménages qui en souffrent.

De l'analyse du graphique 3 et des tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 (encadré 3), on peut distinguer trois indicateurs de première importance :

- a. **Les qualifications socioprofessionnelles** qui permettent d'identifier les familles, dont les chefs sont des ouvriers ou qui travaillent comme main d'œuvre sans qualification. L'absence de qualification professionnelle du chef de ménage expose le

<sup>26</sup> Le taux de couverture du réseau électrique avoisine les 100 % en Tunisie.

<sup>27</sup> Logement dans une médina loué à la pièce.

<sup>28</sup> Qui sont des indicateurs observables et non falsifiables.

<sup>29</sup> Ce critère est habituellement adopté par la direction générale de la promotion sociale, du ministère des Affaires sociales.

<sup>30</sup> Ce critère correspond aux ménages dont le chef de ménage est « infirme » selon les variables fournis par l'enquête ménage de l'INS.

ménage à une faiblesse et surtout à une instabilité de ses revenus. Le pourcentage des ménages répondant à ce critère avoisine les 16 % au niveau de l'ensemble des ménages, et grimpe à 35 % chez les ménages souffrant de pauvreté extrême. Mais ce qui est problématique c'est que cette proportion a augmenté entre 2005 et 2010, ce qui augmente la baisse du niveau de vie des ménages en extrême pauvreté.

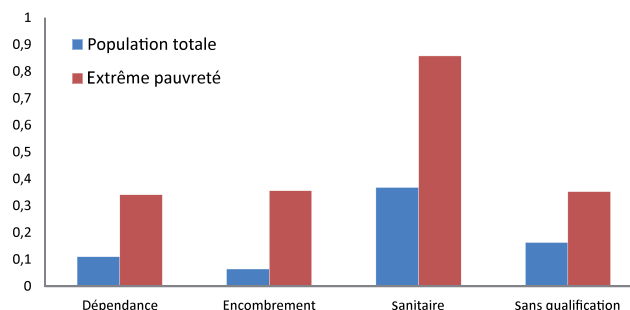
b. **Le taux de dépendance** est mesuré par le rapport entre le nombre de personnes qui ne sont théoriquement pas en âge de travailler et le nombre de personne en âge de travailler dans le ménage. Le nombre de personnes qui ne sont théoriquement pas en âge de travailler regroupe les jeunes de moins de 18 ans et les vieux de plus de 60 ans<sup>31</sup>. On considère que plus le nombre de personnes à charge dans la famille est important par rapport au nombre d'actifs, plus le ménage aura des difficultés financières se traduisant par une baisse de son niveau de vie. Ce rapport calculé pour l'ensemble des ménages est de l'ordre de 11 % en moyenne en 2010, mais de 34 % pour les ménages en extrême pauvreté. Ce facteur est assez spécifique aux ménages en extrême pauvreté, pour qui le taux a augmenté en 2010 par rapport à 2005.

c. **Les conditions sanitaires** qui se détériorent en l'absence de salle de bain ou de douche, ou si les ménages n'accèdent qu'à des sanitaires situés en dehors de la maison. Ces conditions sont des indicateurs d'indigence particulièrement pertinents dans le milieu urbain<sup>32</sup>. En outre, le pourcentage des ménages en extrême pauvreté se trouvant dans cette situation avoisine les 85 %, contre moins de 30 % pour la population totale.

Comme indiqué précédemment, prises individuellement, ces trois sources de privations peuvent ne pas être contraignantes mais, en s'additionnant, elles représentent des obstacles particulièrement contraignants pour le ménage.

L'indice de privation est dès lors calculé en additionnant la valeur prise par les différents indicateurs de second ordre.

### Graphique 3 : Écarts de privations fréquentes



#### 4.2.4 Limites de l'approche descriptive

Cette approche descriptive a le mérite d'être simple dans sa mise en œuvre. Toutefois, elle souffre de trois défauts majeurs.

Premièrement, l'indicateur produit est un indicateur discret avec un nombre de valeur réduit : en partant de 15 indicateurs au départ et en soustrayant 5 indicateurs d'inclusion automatique, l'indice de classement ne peut donc prendre que 12 valeurs (inclus automatiquement, 10 valeur de privations secondaires, et non inclus). Il ne permet donc pas un classement précis des ménages en Tunisie et donc un ciblage fin de l'aide sociale.

Deuxièmement, il serait réducteur de penser qu'il existe une indépendance totale entre les différents indicateurs proposés ou de supposer que le comportement des ménages restera inchangé suite à une modification des critères d'inclusion au programme. Il est, par conséquent, nécessaire de pouvoir évaluer les fréquences des erreurs de ciblage avec l'approche proposée et discuter des procédures permettant leur minimisation, sous l'hypothèse de dépendance des indicateurs et de dynamique du comportement des ménages. L'optimisation permettra ainsi, la détection des indicateurs les plus adéquats et l'évaluation de leurs poids respectifs lors de l'évaluation du score global.

<sup>31</sup> Nous intégrons les personnes âgées parmi les personnes à charge puisque celles-ci sont généralement prises en charge par leurs familles respectives.

<sup>32</sup> Ces facteurs sont faciles à observer. Cependant, ils ne peuvent être considérés que dans le milieu urbain. Plus de trois quart des ménages ruraux sont privés de certaines conditions sanitaires (absence de salle de bain équipée dans la maison ou accès au réseau d'assainissement). Cette forte proportion fait que ce facteur ne peut être considéré pour sélectionner les familles nécessiteuses au milieu rural.

Troisièmement, le poids des niveaux de privation changent entre les milieux urbain et rural et entre les régions. Il faut, par conséquent, allouer des poids adéquats lors du calcul de notre « scoring » des niveaux de vie pour avoir un critère d'identification des familles nécessiteuses qui soit en cohérence avec les différents degrés de privation des ménages et en fonction des habitudes et des modes de vie.

Différentes approches d'optimisation peuvent être utilisées pour réduire les erreurs de ciblage et améliorer le niveau de vie des plus nécessiteux.

### 4.3 Deuxième approche - optimisation de la performance de l'indice par la méthode « des privations multiples »

Deux approches se distinguent dans la littérature pour optimiser l'identification des bénéficiaires : la première approche est appelée « Proxy mean test » et la seconde est la formulation d'un « indice de privation multiple ». Nous commençons par cette seconde approche qui est dans sa conception la plus proche de celle utilisée actuellement par le ministère des Affaires sociales, car elle se concentre exclusivement sur la notion de privation.

#### 4.3.1 Formulation de l'indice selon un « score de privations multiples »

En continuité directe avec la méthode précédente, cette approche se base sur un score synthétique des niveaux de privation. Cette approche repose sur un processus d'allocation des aides pour chaque ménage en fonction du nombre de ses privations et de leurs poids respectifs. Elle passe par la construction d'un indice agrégé de privation.

**D'un point de vue théorique**, afin de tenir compte des interactions entre les indicateurs lors de l'évaluation du degré de privation d'un

ménage, les approches multidimensionnelles identifient les personnes en situation de privation par l'approche d'union ou l'approche d'intersection. **L'approche d'union** stipule qu'un ménage est en situation de privation, s'il est privé d'au moins une dimension. **L'approche d'intersection** avance qu'un ménage est en situation de privation, s'il est privé de toutes les dimensions.

L'approche de Alkier et Foster (2007) (ou approche A&F), identifie un ménage comme étant en situation de privation<sup>33</sup> s'il est privé d'au moins  $k$  dimensions ( $k=1, \dots, D$ )<sup>34</sup>. Cette approche de « privations multiples » considère donc que c'est le cumul des privations qui conditionne l'indigence d'une famille. Les niveaux de privations multiples chez un ménage sont établis à partir d'une agrégation des niveaux de privations ponctuelles auxquelles on attribue différents poids selon leur importance. La sélection des indicateurs et l'identification des poids adéquats associés à chacun de ces indicateurs en vue de déterminer un "score global" passe par une procédure d'optimisation réduisant les erreurs de ciblage ainsi, que les niveaux de pauvreté ajustés globaux développés par A&F<sup>35</sup>. Un indicateur synthétique du niveau de vie des ménages, résumant le niveau de privation global subi par chaque ménage est donc établi. Par ailleurs, des seuils de privations, qui correspondent aux nombres de privations maximum tolérées, sont dès lors définis<sup>36</sup>. Ceci permet de définir des processus d'allocation par types de ménages, classés selon leurs niveaux de privations respectifs et souffrant d'un minimum de privation<sup>37</sup> (plus d'explications en annexe V).

**D'un point de vue pratique et afin de mettre en œuvre cette méthode**, deux indices ont été définis<sup>38</sup> :

- a) **Un indice de privation non pondéré** : on alloue ici un poids unique pour chacun des 15 indicateurs, permettant d'attribuer à chaque ménage un score allant de 1 à 15. On alloue un poids

<sup>33</sup> Si  $k=1$ , ce critère d'identification correspond à celui de l'approche d'union mais si  $k=D$ , il correspond à celui de l'intersection.

<sup>34</sup> Alkier et Foster (2007) proposent la classe des mesures FGT ajustées définies par  $M\alpha = \mu(g\alpha)$  pour  $\alpha \geq 0$ .  $M\alpha$  satisfait toutes les propriétés axiomatiques multidimensionnelles, tout en étant facile à calculer et adapté aux données ordinales. Les indices de la famille  $M\alpha$  sont décomposables selon les groupes de la population. En outre tous les membres de cette famille peuvent être subdivisés en des groupes d'indicateurs de niveaux de vie. Cette propriété de décomposition est interprétée comme la contribution du  $d^{ième}$  indicateur à la pauvreté multidimensionnelle.

<sup>35</sup> Notons toutefois que le classement des ménages selon les niveaux de privations est une approche ordinale. Ainsi, nous ne pourrions pas utiliser comme fonction « objectif » les niveaux globaux de pauvreté monétaire usuels. Par conséquent, lors de l'opération d'optimisation, nous minimiserons plutôt les niveaux de pauvreté ajustée de A&F, pour s'assurer de la consistance de notre analyse (voir annexe V).

<sup>36</sup> Développé par Alkier et Foster (2007).

<sup>37</sup> On considère le cas de  $N$  ménages et  $D$  indicateurs de niveaux de vie et on définit  $z_{id}$  comme le seuil (ou ligne) spécifiant le niveau de privation de l'indicateur  $d$  ( $d = 1, \dots, D$ ). On note  $s_{id}$  l'état de l'indicateur  $d$  chez le ménage  $i$ , et on associe un scalaire  $g_{id}$  à chaque ménage  $i$  tel que  $g_{id} = 1$  si  $s_{id} < z_{id}$  et  $g_{id} = 0$  sinon. Ainsi, le ménage  $i$  est jugé privé de l'indicateur  $d$  si  $g_{id} = 1$ .

<sup>38</sup> Il distingue chacune des trois dimensions : « conditions de logements et conditions de vie de la famille », « capacités à générer un revenu décent » et « charge supportée par la famille ». Il alloue le même poids (1/3) à chaque dimension. Puis il distingue au sein de chaque dimension un ensemble d'indicateurs auxquels il alloue des poids semblables. Ainsi, pour chaque indicateur de la dimension « conditions de logements et conditions de vie de la famille », il alloue un poids de 1/27. Par contre ; pour chaque indicateur des deux autres dimensions « capacités à générer un revenu décent » et « charge supportée par la famille », il alloue un poids de 1/9.



de 1/15 à chaque indicateur. Le score final étant donc compris entre 0 et 1. Les ménages les plus nécessiteux vis-à-vis du ciblage direct sont ceux obtenant le score le plus élevé. Cette première approche nous permet de réaliser une première analyse selon le nombre de privations (qui ne peut se faire que si les poids associés aux différents indicateurs sont identiques).

**b) Un indice de privation pondéré :** les 15 indicateurs de privation sont utilisés pour définir un score global pour chaque ménage. Cependant, les indicateurs reçoivent des poids différents, ces poids étant étendus de manière exogène à partir d'une approche définie par le PNUD. Trois groupes d'indicateurs sont définis : « conditions de logements et conditions de vie de la famille », « capacités à générer un revenu décent » et « charge supportée par la famille ». Chacun de ces groupes pèse pour 1/3 dans le calcul de l'indice final. Le groupe d'indicateur de privation « conditions de logements et conditions de vie de la famille », comprend 9 sous-indicateurs. Le poids de chacun de ces sous-indicateurs sera de 1/27 dans le calcul de l'indice final. De façon identique pour les deux autres dimensions « capacités à générer un revenu décent » et « charge supportée par la famille », il alloue un poids de 1/9 à chaque sous-indicateur, le score final étant ici aussi compris entre 0 et 1. Les ménages les plus nécessiteux vis-à-vis du ciblage direct sont ceux obtenant le score le plus élevé.

### 4.3.2 Résultats de l'approche « privations multiples »

Le calcul des indices de pauvreté ajustés d'Alkier et Foster à partir de l'enquête budget consommation des ménages 2010 de l'INS permet

de mener une analyse des niveaux de pauvreté multidimensionnelle pour différents niveaux de privations et différents pourcentages de privations.

Les analyses sont menées au niveau global dans un premier temps, et dans un second temps, par région, par milieu et selon certaines caractéristiques sociodémographiques caractérisant le chef de ménage et retraçant les principales inégalités d'opportunité entre les ménages.

### Analyse globale

#### a. Analyse selon l'indice de privations

On classe les ménages selon leur indice de privations<sup>39</sup>. On définit trois seuils de privation relatifs à : 0,10, 0,20 et 0,30<sup>40</sup>. Plus le seuil de privation relatif adopté baisse, plus le nombre de personnes considérées comme souffrant de privations augmente.

Pour un seuil de privation de 0,1, le pourcentage des familles considérées comme souffrant de privations est de 43 %, selon l'indice global non pondéré, et de 58 % lorsqu'on considère l'indice de privation global pondéré (tableau 3). Pour un seuil de privation de 0,30, les proportions de familles nécessiteuses selon les deux indices globaux sont de l'ordre de 4 % et 9 % respectivement.

Le tableau 3 et les graphiques 4 et 5 révèlent que les fréquences cumulées des ménages souffrants de privations sont assez sensibles aux seuils de privation et aux pondérations adoptées lors du calcul de l'indicateur du niveau de vie.

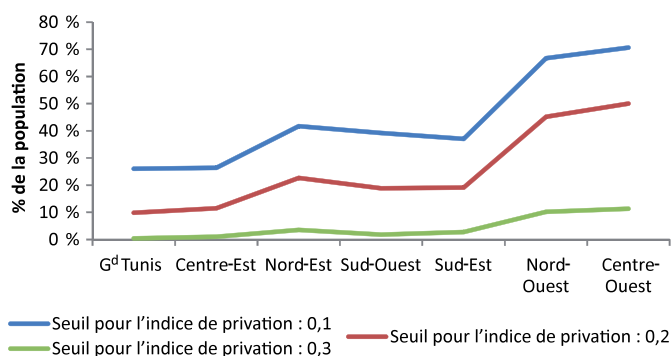
<sup>39</sup> Le pourcentage de privation du ménage correspond à la somme pondérée des privations. Ainsi, lorsque les poids sont uniformes pour tous les indicateurs, le pourcentage (ou la part des privations) est égale à la somme des 15  $g_{ih}$  divisée par 15. Où  $g_{ih}$  est égale à 1 si ménage h est privé de l'indicateur i, elle est égale à zéro sinon. Cependant, lorsque les poids, notés  $w_i$ , sont différents entre les 15 indicateurs, le pourcentage des privations s'obtient par la moyenne pondérée par les  $w_i$ , des 15  $g_{ih}$ . Ces pourcentages de privations, calculés pour chaque ménage h, permettent de classer ces derniers selon l'ordre croissant de leurs privations respectives, même si les indicateurs ont des effets différents sur les niveaux de vie des ménages.

<sup>40</sup> Sur la base de l'expérience internationale.

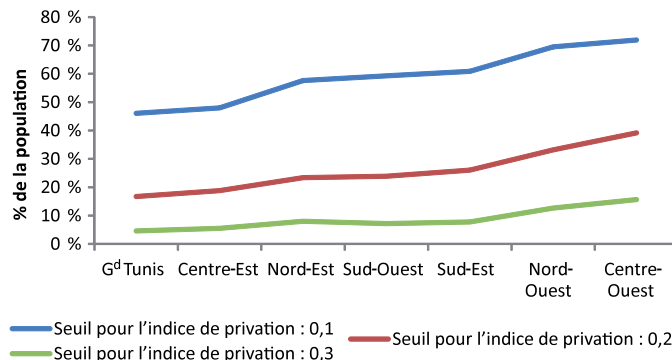
**Tableau 3 : Pourcentage de ménages souffrant de privatisations (approche relative)**

Seuil pour l'indice de privation	Indice de privation non pondéré	Indice de privation pondéré
0,1	34 %	58 %
0,2	25 %	25 %
0,3	4 %	9 %

**Graphique 4 : Indice global de privation non pondéré & indice de pauvreté**



**Graphique 5 : Indice global de privation pondéré & indice de pauvreté**



## Analyse par région

### a. Divergences régionales

Il existe des divergences manifestes entre les régions si l'on considère les indices de privations agrégés. Les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest ont les fréquences de privations les plus élevées, par comparaison avec la région du Grand Tunis et celle du Centre-Est (régions du Sahel et de Sfax). Ce résultat est vérifié pour tous les seuils de privations et pour tous les indices globaux de privation (pondérés et non pondérés).

Le tableau 4 montre que, pour un seuil de privation de 10 %, l'indice global de privation non pondéré passe de 26 % au Grand Tunis à 71 %

au Centre-Ouest. Mais pour un seuil de privation de 30 %, cet indice est de 0,4 % au Grand Tunis contre 11,3 % au Centre-Ouest. Ces chiffres concordent avec les analyses des inégalités régionales soulevées par l'étude de l'INS-BAD-BM en termes de pauvreté.

Ce résultat conforte les conclusions basées sur les indices globaux de privations.

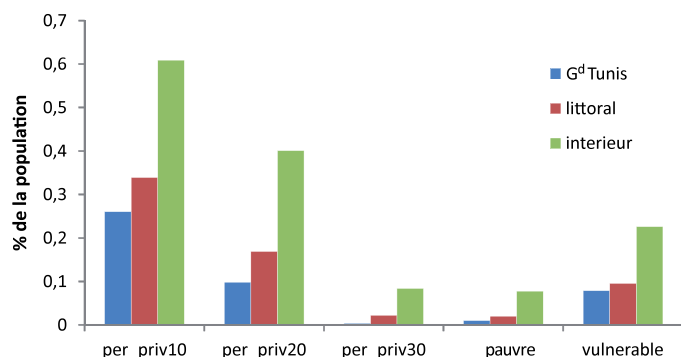
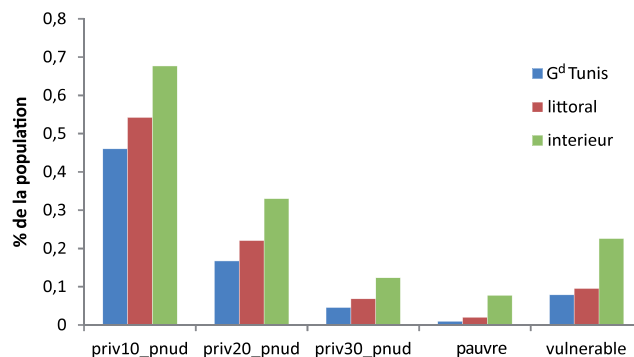
Le revenu n'est pas facilement observé dans le monde réel. Cependant, l'indice global de privation (reposant sur les 15 indicateurs observables et un choix adéquat de leurs poids) amène à des conclusions au niveau agrégé en termes d'inégalité qui sont semblables à celles déduites en observant la dépense totale collectée par l'enquête de budget et consommation des ménages 2010 de l'INS.

**Tableau 4 : Taux des privations relatives, ventilés par région**

	Score pondéré <10 %	score non pondéré <10 %	Score pondéré <20 %	Score non pondéré <20 %	Score pondéré <30 %	Score non pondéré <30 %	Vulnérable	Pauvre
G <sup>d</sup> Tunis	46,1 %	26 %	16,7 %	9,9 %	4,6 %	0,4 %	7,9 %	1 %
Centre-Est	48 %	26,4 %	18,8 %	11,5 %	5,5 %	1 %	6,8 %	1,2 %
Nord-Est	57,6 %	41,7 %	23,4 %	22,7 %	8 %	3,5 %	9,5 %	1,6 %
Sud-Ouest	59,3 %	39,2 %	23,9 %	18,9 %	7,2 %	1,8 %	17,3 %	4,4 %
Sud-Est	60,9 %	37 %	26 %	19,1 %	7,7 %	2,7 %	14,5 %	4,2 %
Nord-Ouest	69,5 %	66,7 %	33,2 %	45,2 %	12,6 %	10,2 %	20,9 %	6,6 %
Centre-Ouest	71,9 %	70,6 %	39,2 %	50,1 %	15,6 %	11,3 %	27,8 %	11,1 %

Les inégalités sont encore plus évidentes selon les graphiques 6 et 7 qui montrent que les régions de l'intérieur souffrent des plus grandes

privations et ce, quel que soit l'indice global de privation.

**Graphique 6 : Indice de privation non pondéré****Graphique 7 : Indice de privation global non pondéré**

#### b. Taux de privation par région versus taux de pauvreté monétaire

Les graphiques 8 et 9 comparent les niveaux de privations multiples avec ceux de la pauvreté monétaire pour les 7 grandes régions de la Tunisie, et selon les deux indices globaux de privations.

La courbe de distribution de la pauvreté (« Vulnérable ») se situe en dessous de la courbe correspondant à un seuil de l'indice de privation de 0,2, mais au-dessus de celle relative à un seuil de l'indice de privation de 0,3. Toutefois, la courbe de pauvreté extrême (« Pauvre ») se confond avec la courbe de privation de 30 % de l'indice global non pondéré, tout

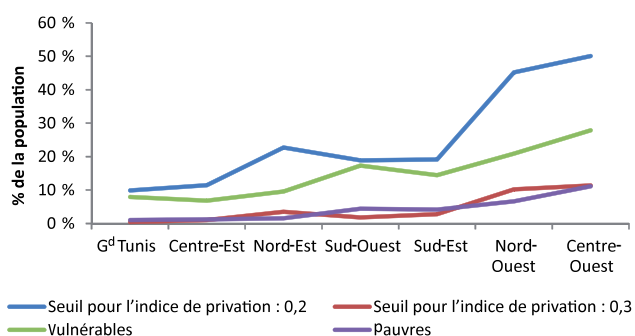
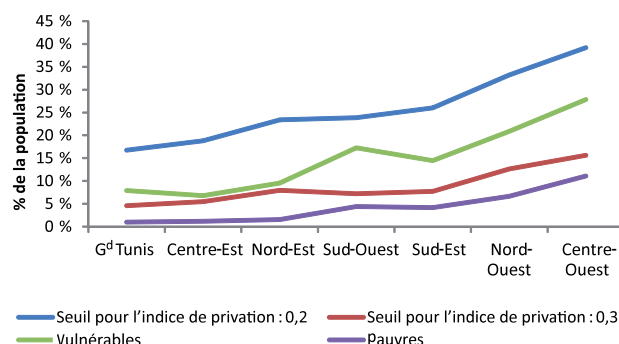
en étant en dessous de celle de l'indice de privation global pondéré.

Les courbes des indices pondérés ont une allure semblable à celles de la pauvreté monétaire et amènent à un classement des sept régions assez proche. Cependant, les courbes des indices non pondérés ont une allure assez différente de celles de la pauvreté monétaire et qui engendrent un classement différent des régions en termes de privation.

Ainsi, le choix des pondérations adéquates permet de réduire les écarts d'appréciations entre l'estimation et l'identification de la pauvreté, en utilisant comme point de départ des indicateurs de privations.

**Tableau 5 : Taux des privations relatives, ventilés par milieu**

	Urbain	Rural
Indice non pondéré <0,1	27,3 %	71,8 %
Indice non pondéré <0,2	11,5 %	48,8 %
<b>Indice non pondéré &lt;0,3</b>	<b>0,6 %</b>	<b>11,2 %</b>
Indice pondéré <0,1	48 %	76,3 %
Indice pondéré <0,2	18,2 %	38,6 %
<b>Indice pondéré &lt;0,3</b>	<b>5,5 %</b>	<b>14,2 %</b>
<b>Pauvreté extrême</b>	<b>2,2 %</b>	<b>7,5 %</b>
<b>Pauvreté</b>	<b>11,7 %</b>	<b>19,2 %</b>

**Graphique 8 : Indice global de privation non pondéré & indice de pauvreté****Graphique 9 : Indice global de privation pondéré & indice de pauvreté**

### Analyse par milieu

Les fréquences de privations sont plus importantes en milieu rural, quel que soit le seuil de privation et quel que soit l'indice de privation (tableau 5).

Les écarts entre les proportions de personnes souffrant de privations entre les milieux augmentent lorsque le seuil de privation baisse. On peut conclure qu'il y a une classe moyenne beaucoup plus importante en milieu urbain.

On remarque que l'analyse en termes de privations met plus en évidence les différences, en termes de niveaux de vie entre les régions et encore plus entre milieux, que ne le révèle l'analyse via les taux de pauvreté monétaire.

### Analyse selon le degré d'infirmité et les qualifications professionnelles

La présence d'une infirmité est utilisée comme critère d'inclusion automatique par le PNAFN. Il est aussi intéressant de voir comment les ménages souffrant de privations se distribuent en fonction de cet indicateur.

Par ailleurs, lors de la définition de l'indice de bases nous avons aussi suggéré l'intégration de critère d'inclusion automatique traduisant les modes de vies. Nous choisissons ici de nous concentrer sur les qualifications du chef de ménage.

Le tableau 6 montre que les ménages dont le chef est infirme ont des taux de privation largement plus importants que le reste des ménages.

De même, si les chefs de ménage ne disposent d'aucune qualification professionnelle, leurs familles souffrent également d'une importante privation en termes absolus par rapport aux autres ménages.

Le tableau 6 montre que tous les ménages dont le chef est "infirmes" ainsi que les ménages dont le chef ne dispose pas de qualification professionnelle ont un indice > 0,1.

Ces pourcentages baissent pour des seuils de privations plus importants. Ainsi, pour les ménages dont le chef est infirme, 90 %

d'entre eux ont des indices de privations supérieurs à 0,2 et 50 % ont des indices de privations supérieurs à 0,3.

Notons que ce type de détail n'est pas révélé si nous nous limitons dans notre analyse aux taux de pauvreté monétaires, puisque les taux de pauvreté des ménages dont le chef est infirme sont presque les mêmes que les taux de pauvreté monétaires moyens. Ceci est l'une des principales sources de divergences des résultats entre une approche de type « pauvreté monétaire » et une approche par les privations.

**Tableau 6 : Taux des privations relatives ventilés, selon les capacités du chef de ménage**

	Non infirme	Infirmes	Non qualifié	Qualifié
Indice non pondéré <0,1	37 %	95 %	76 %	37 %
Indice non pondéré <0,2	19 %	73 %	46 %	21 %
Indice non pondéré <0,3	3 %	17 %	8 %	4 %
Indice pondéré <0,1	53 %	100 %	100 %	50 %
Indice pondéré <0,2	18 %	90 %	49 %	21 %
Indice pondéré <0,3	4 %	48 %	15 %	7 %
Pauvreté extrême	4 %	4 %	9 %	3 %
Pauvreté	14 %	17 %	28 %	32 %

#### 4.4 Troisième approche - Optimisation de la performance de l'indice par les « Proxy mean tests »

D'un point de vue théorique, cette approche repose sur la définition – à partir de variables observables<sup>41</sup> et obtenue par régression économétrique – d'un « proxy » (ou estimateur) comme indicateur du niveau de vie<sup>42</sup>. Cette méthode permet de classer les ménages en fonction des valeurs prédites de leur consommation.

L'indice correspond à l'écart de pauvreté, correspondant à la différence entre la consommation estimée et la ligne de pauvreté. En d'autres termes, cet écart correspond au montant de transfert nécessaire pour faire passer une famille nécessiteuse au-dessus du seuil de pauvreté.

Cette approche permet théoriquement de faire le lien entre la pauvreté monétaire (car l'on cherche à déterminer leur consommation) et les

<sup>41</sup> Nous nous basons sur des valeurs approximées du revenu, noté  $y_i$  évaluées grâce à l'observation de certains indicateurs de niveau de vie, qu'on note  $X$ . Ainsi, notre problème se ramène à minimiser le niveau de pauvreté anticipé  $E[P(y + t, z)/X]$ , lors de la sélection des niveaux de transfert direct  $t_i$ , optimaux, associé à chaque ménage  $i$ .

L'estimation par les moindres carrés des paramètres de l'équation du revenu permettent de prédire la dépense totale,  $y_i$ . Cette valeur peut par la suite être utilisée pour décider si le ménage peut bénéficier de la subvention, en vérifiant si  $y_i$  est inférieur au seuil de pauvreté  $z$  et si c'est le cas à combien s'élève cette subvention. Le montant de la subvention, égale à  $t_i = z - y_i$  est par conséquent corrélée avec  $y_i$ .

<sup>42</sup> Notons toutefois que notre choix de l'indice de pauvreté se focalisera sur les indices FGT définis par :  $P_\alpha = \frac{1}{n} \sum \left(\frac{t_i}{z}\right)^\alpha$

Tel que :  $t_i = z - y_i$  si  $y_i < z$  et  $t_i = 0$  si  $y_i > z$

Où  $\alpha$  est le niveau d'aversion à la pauvreté. Lorsque la valeur de  $\alpha$  augmente le poids accordé par le décideur public aux plus pauvres parmi les pauvres devient plus important. Ainsi, on qualifie le décideur d'être plus averse à la pauvreté, s'il choisit des  $\alpha \geq 1$ .

privations multiples (car ces privations sont utilisées pour déterminer la consommation).

En pratique, il faut, dans un premier temps, effectuer à partir d'une enquête de budget et consommation des ménages une régression économétrique, qui permet de déterminer – pour les indicateurs de privation – le rôle qu'ils jouent comme déterminants de la pauvreté monétaire. Ceci permet de construire, dans un second temps, un modèle permettant, lors de la collecte des indicateurs de privation des ménages par les agents du ministère des Affaires sociales, d'estimer le niveau de vie de ce ménage. Dans un second temps, on définit un indice pour chaque ménage qui correspond à l'écart entre le niveau de vie de ce ménage prédit par le modèle et la ligne de pauvreté. Cet indice permet de classer par ordre décroissant les familles les plus nécessaires vis-à-vis du ciblage direct.

Les enquêtes budget et consommation des ménages réalisées par l'INS (la dernière datant de 2010) mettent à disposition de nombreuses informations sur les ménages qui peuvent être utilisées pour réaliser le « Proxy mean test »<sup>43</sup>. En effet, l'enquête de 2010, en plus des informations sur le niveau des dépenses totales de chaque ménage, renferme un ensemble de plus de 100 variables retraçant les caractéristiques sociodémographiques, géographiques et institutionnelles de chaque ménage de l'échantillon.

Les tableaux de l'annexe IV présentent les résultats des régressions économétriques du logarithme de la dépense totale par tête<sup>44</sup> de chaque ménage, sur un ensemble de variables explicatives et ce, pour la totalité des ménages en 2005 et 2010 – tableau IV.1 (en annexe IV) –, puis pour les ménages du premier quintile (le plus pauvre) en 2010 – tableau IV.2 (en annexe IV) –<sup>45</sup>.

Parmi ces variables, nous retrouvons en premier lieu les 15 indicateurs définis par le tableau 1, résumant les principales caractéristiques observables des ménages.

Par ailleurs, les analyses prennent en compte les effets liés aux milieux et aux régions de résidence des ménages. L'inclusion de ces variables

permet de tenir compte de l'hétérogénéité des comportements entre les milieux de vie et entre les régions.

Les résultats des régressions économétriques montrent que :

**1. Concernant les variables relatives aux conditions de logement**, les variables associées à « l'absence de mur et de toit en dur », « la non connexion aux réseaux électrique de la STEG » ou le fait d'habiter un « logement indécents » ne sont pas liées de façon significative (d'un point de vue statistique) au niveau de dépenses totales et ce, pour les années 2005 et 2010<sup>46</sup>. Cependant, « l'absence de connexion au réseau sanitaire » et « l'absence de salle de bain ou douche équipées au sein de la maison » sont significativement liées au niveau de vie. La privation de ces deux conditions du logement est un bon indicateur du niveau de vie des ménages<sup>47</sup>.

Les résultats du tableau IV.2 (en annexe IV), montrent que pour les ménages du premier quintile les mêmes conclusions peuvent être tirées que pour la population totale. Cependant, la variable "accès au réseau électrique" joue ici un rôle significatif indiquant que ce sont les plus pauvres qui n'accèdent pas au réseau électrique de la STEG, justifiant l'utilisation de ce critère pour inclure automatiquement ces familles sur la liste des bénéficiaires d'une aide sociale.

**2. Pour ce qui est des variables associées aux capacités du chef de ménage à générer un revenu décent**, les trois indicateurs associés à cette dimension sont significativement corrélés au niveau de vie. Ceci confirme qu'en Tunisie, la non-qualification, l'infirmité ou la faiblesse du niveau d'éducation des chefs des ménages sont significativement corrélés avec une baisse du niveau de vie. L'absence de qualification a un fort impact sur la baisse du niveau de vie. Les niveaux d'éducation sont habituellement fortement corrélés avec les conditions de vie, puisque les individus ayant les meilleurs niveaux d'éducation sont ceux qui ont les meilleurs niveaux de revenu.

**3. Le poids relatif des personnes à charge au sein du ménage a un impact statistiquement significatif sur les niveaux de vie.** Cependant, l'effet de l'intensité de la dépendance n'est significatif

<sup>43</sup> Les informations peuvent également être tirées à partir de l'enquête qui sera menée par le CRES ou à partir de la vaste base de données que le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec plusieurs organismes nationaux, est en train de mettre en place.

<sup>44</sup> Utilisé comme proxy du revenu par tête.

<sup>45</sup> Cette distinction entre les régressions sur la totalité des ménages et celles sur les ménages du premier quintile, permet d'identifier les spécificités de comportement des ménages les plus nécessiteux, qui comme nos estimations le montrent n'ont pas les mêmes comportements.

<sup>46</sup> La non significativité de ces coefficients s'explique par le faible nombre des ménages privés de ces trois derniers indicateurs par rapport à la population globale. Ceci confirme la nécessité d'isoler ces ménages dans l'opération de délimitation de la liste des familles nécessiteuses.

<sup>47</sup> Ce constat est confirmé par les conclusions du tableau 7.

qu'en 2010. En outre les conditions de vie, représentées par l'absence de confort et l'usage de source de cuisson salissante dans le foyer ont des effets statistiquement significatifs sur le niveau de vie. Cet effet s'est intensifié en 2010 par rapport à 2005.

**4. Enfin, les résultats associés à l'effet du milieu de vie et de la région de résidence sur le niveau de vie sont significatifs<sup>48</sup>.** Il y a une baisse significative des niveaux de revenu des ménages en milieu rural. De façon similaire, les régions intérieures sont défavorisées.

Les résultats de ces estimations permettent d'identifier les indicateurs qui reflètent le mieux le niveau de revenu des ménages. Leur observation et utilisation au sein d'un modèle prédictif permet dès lors de discerner les pauvres et vulnérables au sein de la population.

## 4.5 Quatrième approche - combinaison de l'approche des « Proxy mean test » et de la méthode « des privations multiples »

### 4.5.1 Description

Le défaut mineur de l'approche précédente est qu'elle ne met pas assez l'emphase sur les privations, point de départ de la politique des transferts du ministère des Affaires sociales. Afin de rediriger plus efficacement les ressources vers les ménages souffrant de privations et s'assurer que ces ménages sont correctement ciblés (et donc minimiser les erreurs d'exclusion), il est proposé de combiner l'approche des « Proxy mean test (PMT) » avec les résultats de l'approche des privations multiples.

Pour ce faire, nous normalisons l'indice obtenu à partir de la méthode PMT, en le multipliant par un indice inversement proportionnel au pourcentage de privations pondéré. Nous avons donc :

$PMT \text{ corrigé} = \text{indice de la PMT} * (1 - \text{Indice de privation pondéré})$ .

Cet indice permet de mettre encore plus d'emphase sur les ménages souffrant d'un niveau de privation important en abaissant proportionnellement plus la valeur de l'indice PMT.

### 4.5.2 Performance de l'indice proposé

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le décideur est partagé entre un double objectif : celui de réduire la pauvreté monétaire et celui de réduire l'impact des privations.

Dans ce travail, nous proposons d'adopter la méthodologie permettant de trouver le meilleur compromis entre ces deux objectifs, afin que la population dans son ensemble appréhende mieux la stratégie adoptée pour les transferts sociaux et accepte mieux les éventuelles injustices.

Pour ce faire, nous comparons donc la performance des quatre méthodologies précédemment décrites (méthode combinée, Proxy mean test, privations multiples pondérées et privations multiples non pondérées) vis-à-vis : a) de l'identification des pauvres d'un point de vue monétaire ; et b) de l'identification de ceux souffrant le plus de privations.

Les quatre méthodologies aboutissent à un classement de l'ensemble des familles de l'échantillon, selon un ordre de mérite aux aides sociales. Nous regardons ensuite, dans un second temps, la part de la population que nous cherchons à cibler ayant été classée comme étant parmi les tout premiers bénéficiaires selon une méthodologie donnée. Ceci nous permet de comprendre les erreurs d'exclusion et l'efficacité d'une méthodologie donnée à identifier une famille pauvre ou souffrant de privation. Par ailleurs, nous regardons aussi la part de la population ne devant pas être touchée par le mécanisme de transfert – incluse parmi les premiers du classement. Ceci nous donne les erreurs d'inclusion – et l'efficacité de la méthodologie à ne pas transférer d'aide à ceux qui n'en ont pas besoin.

Il en ressort (graphique 10) que, logiquement, l'approche des « Proxy mean test » est la plus performante pour identifier les populations souffrant d'extrême pauvreté et les populations pauvres.

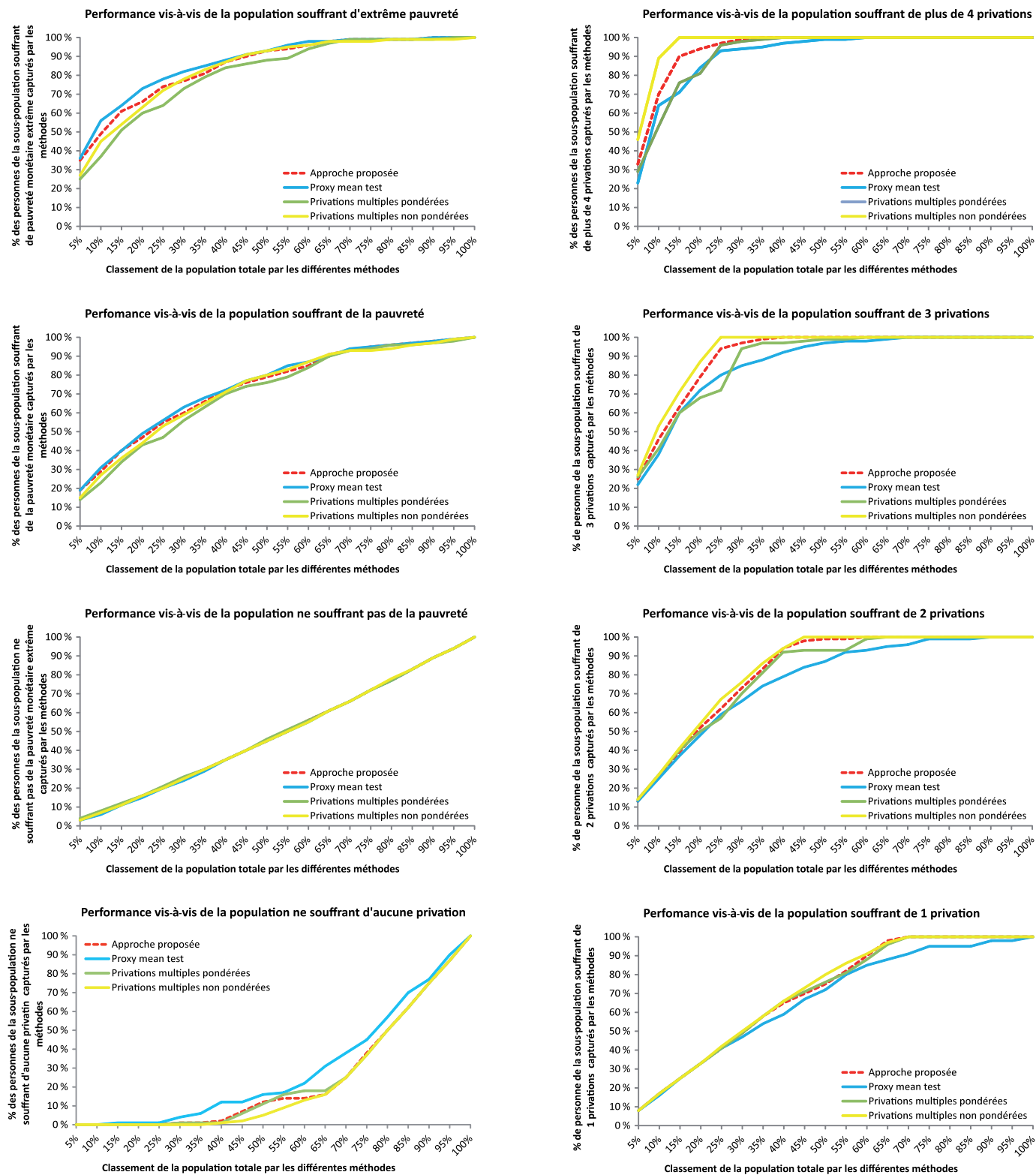
De façon plus surprenante, c'est la méthode des privations multiples non pondérées qui permet de mieux identifier les familles souffrant le plus de privations.

<sup>48</sup> Dans notre modèle, on considère « la région littorale » comme région de référence, et le « milieu urbain » comme milieu de référence.

Toutes les méthodes se valent en termes d'erreurs d'inclusion. En revanche, si l'on cherche le meilleur compromis entre pauvreté monétaire et

privations, il ne fait aucun doute que c'est la méthode combinée qui offre les meilleurs résultats ; c'est donc celle que nous retiendrons par la suite.

### Graphique 10 : Performance des approches





## 5. Détermination du niveau d'allocation pour les bénéficiaires

### 5.1 Méthode proposée

Après avoir établi le classement des ménages par ordre de mérite aux aides sociales, en utilisant l'indice précédemment établi (issu de la méthode combinée, associant « Proxy mean test » et privations multiples pondérées), il devient nécessaire de déterminer combien l'État se doit de transférer et à qui.

En suivant une approche purement monétaire et d'un point de vue purement théorique, il faudrait chercher à obtenir un « ciblage parfait », ce qui supposerait que le décideur observe parfaitement le revenu de chaque ménage. De façon théorique, cette méthode se doit d'allouer à chaque ménage un montant d'aide sociale correspondant à l'écart entre son revenu (évalué par la dépense totale) et le seuil de pauvreté (correspondant au revenu du dernier ménage bénéficiant de cette aide). Ces montants sont tels, que leur somme pondérée correspond au montant de la subvention globale initialement fixée.

Pour ce faire, on classerait les ménages selon l'ordre croissant de leurs revenus respectifs. Au cours d'une première étape, on majore le revenu du ménage ayant le plus faible niveau de revenu d'un premier montant égal à l'écart entre son revenu et celui du ménage qui le précède dans le classement général. Ensuite, on initie un processus itératif au sein duquel on ajoute à chacun des 2 ménages les plus démunis un supplément de revenu égal à l'écart entre les revenus du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> ménage. Le processus continue en allouant à chacun des  $n$  ménages les plus démunis un supplément de revenu égal à l'écart entre les revenus du ménage  $n$  et du ménage  $(n+1)$ . Le processus de compensation s'arrête, lorsque le cumul des suppléments de revenus alloués aux différents ménages correspond au montant global arrêté par l'État aux subventions directes ou indirectes.

Cependant, cette méthode ne peut bien évidemment pas être mise en œuvre et la détermination du montant alloué passe par un « ciblage direct imparfait ». Celui-ci reprend la procédure de « ciblage parfait » mais en utilisant l'indicateur de niveau de vie précédemment défini,

afin de classer les ménages selon leurs ordres de mérites des aides directes et qui tient à la fois compte de la pauvreté monétaire et des privations. Les individus reçoivent alors une somme selon la même procédure d'allocation que dans le ciblage parfait.

Cette méthode déterminerait alors, pour chaque bénéficiaire, un niveau d'allocation spécifique en fonction de son rang. Pour simplifier la procédure d'allocation, le décideur peut aussi définir un ensemble de 10 (ou 5) groupes de ménages. Il allouera à chaque groupe le même montant de transfert (ou d'aide), correspondant à la valeur de l'écart moyen de la pauvreté de ce groupe.

Il faut noter qu'en adoptant l'approche proposée, plus le montant global alloué par l'État aux subventions et aux aides sociales augmente, et plus le nombre de bénéficiaires et les montants transférés aux ménages augmentent aussi. Toutefois, ces montants deviennent nuls (i) lorsque le budget global est intégralement distribué entre les ménages avant d'avoir atteint les ménages au-dessus du seuil de pauvreté ; ou (ii) lorsque tous les ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté seront ramenés au-dessus du seuil de pauvreté<sup>49</sup>.

### 5.2. Performance théorique en termes de réduction de la pauvreté

Afin d'évaluer la performance théorique de l'approche proposée (et la comparer avec la situation actuelle) en termes de réduction de la pauvreté monétaire, quatre scénarios théoriques d'allocation des subventions indirectes doivent être considérés :

**(1) Scénario 1 ou le statu quo** : dans ce scénario, le ciblage universel via les biens de consommation (ciblage indirect) est conservé. Ainsi, le décideur accorde des subventions indirectes permettant de réduire les prix de vente de certains produits de base.

**(2) Scénario 2** : ce scénario correspond à un « ciblage direct uniforme » réallouant le montant « T » équitablement entre tous les ménages quel

<sup>49</sup> Ce seuil n'est autre que la valeur de l'indice de la méthode PMT corrigée du ménage bénéficiant du plus faible transfert. Ce seuil change si le budget alloué par l'État aux subventions change.

que soit leurs niveaux de revenus initiaux. Chaque membre des différents ménages recevra un transfert direct égal à  $T/N$  ( $N$  qui est la taille de la population tunisienne).

Les deux autres scénarios étant les méthodes de « ciblage direct

parfait » et de « ciblage direct imparfait » précédemment exposées.

Le tableau 7 évalue les niveaux de l'écart de pauvreté (PG) et du carré des écarts (FGT2), pour les quatre scénarios à budget de l'État constant, correspondant à un montant total de transfert direct égal à " $T$ ".

**Tableau 7 : Efficacité du ciblage pour un montant global de transfert fixe**

Scénarios	Écart de pauvreté (PG)		Carré des écarts (FGT2)	
	Valeur du taux	Variation du taux	Valeur du taux	Variation du taux
<b>Scenario 1 : Statu quo « ciblage universel »</b>	0,064		0,025	
<b>Scenario 2 : « Ciblage uniforme »</b>	0,063	(-2,1 %)	0,024	(-4,2 %)
<b>Scenario 3 : « Ciblage parfait »</b>	0,0380	(-40,1 %)	0,009	(-62,7 %)
<b>Scenario 4 : « Ciblage imparfait »</b>	0,0381	(-40 %)	0,016	(-36 %)

Les résultats du tableau 7 confirment que le ciblage universel (« statu quo ») est non optimal. Il engendre pour un même montant de transfert total «  $T$  » une allocation moins ciblée des pauvres (monétaires) que les trois autres scénarios de transferts (la valeur de « l'écart de pauvreté » et celle du « carré des écarts » sont les plus élevées).

Un transfert forfaitaire direct « ciblage uniforme », allouant directement un montant égal à tous les ménages, est meilleur qu'un ciblage universel (indirect). Mais ce transfert ne contribue qu'à une faible baisse du déficit de pauvreté (PG) de 2,1 % et du FGT2 de 4,2 % pour un même montant de transfert total «  $T$  » que le transfert universel.

Si l'on observerait parfaitement le revenu et que l'on pouvait à partir de là donner à chacun ce qui lui est dû, on aurait pu effectuer un « ciblage parfait », qui contribuerait à une plus grande réduction des écarts de pauvreté de 40,1 % et une baisse du FGT2 de 62,7 %.

Sachant que le revenu n'est pas observable, on remarque que la « nouvelle méthode de ciblage » reposant sur les caractéristiques observables des ménages, définies par la méthode des privations multiples permet d'effectuer un ciblage très proche du ciblage parfait et bien plus efficace que le ciblage universel ou le ciblage uniforme. La méthode proposée permet une baisse des écarts de pauvreté de 40 % et une réduction du FGT2 de 36 % respectivement.

## 6. Propositions de politiques publiques

Nous avons vu précédemment que lors de la définition de la procédure de ciblage deux éléments doivent être pris en compte :

- (a) la méthode permettant d'identifier les ménages bénéficiaires ; et
- (b) le montant à allouer aux ménages bénéficiaires.

Le décideur doit, par conséquent :

- fixer le montant global à consacrer aux subventions et aux aides directes et indirectes. Nous fixons ce montant à un niveau T (1,08 milliard de dinars en 2012) ; et
- allouer ce montant global en fonction des besoins et des degrés d'indigences des familles.

Nous présentons dans ce qui suit les effets sur les niveaux de pauvreté extrême et de pauvreté officielle d'un ensemble de politiques publiques permettant une modification des politiques de ciblage, en changeant :

- a) les budgets alloués aux ciblage directs et indirects ;
- b) les procédures de ciblage (en passant du ciblage actuel au ciblage proposé).

Nous définissons ainsi 6 politiques potentielles (tableau 8). Pour chacune de ces politiques, sont définis :

- a) le budget économisé par l'Etat. Il faut cependant, bien noter ici que ces économies ne prennent pas en compte le coût lié à la mise en œuvre de nouvelles procédures suite à la réforme. Cependant ces procédures étant ancrées dans l'existant, ces coûts sont maîtrisés ;
- b) le taux de pauvreté extrême et le taux de pauvreté officiel ;
- c) le nombre de dinars additionnels par ménage (c'est-à-dire l'argent supplémentaire moyen perçu par le ménage par an suite à la politique publique) ;
- d) la ventilation des gagnants qui traduit la part des individus qui sortent bénéficiaires au sein d'une catégorie de personne suite à la politique publique (50 % signifie que la moitié des personnes en conditions de pauvreté extrême verront leur conditions de vie améliorées) ;
- e) le nombre total de dinars reçu par ménage et par an ; et
- f) la façon dont le budget alloué aux aides sociale se ventile entre les catégories sociales.

**Tableau 8 : Scénarios de politiques publiques**

		Méthode	Budget	Budget total
Option 1 A	Subventions alimentaires	Inchangée	Inchangé	Variable
	Transferts directs	Inchangée	Variable	
Option 2 A	Subventions alimentaires	Inchangée	Inchangé	Variable
	Transferts directs	Inchangée	Variable	
Option 3 A	Subventions alimentaires	Abolies		Variable
	Transferts directs	Inchangée	Une partie du budget alloué aux subventions vient s'ajouter au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 4 A	Subventions alimentaires	Inchangée	Variable	Inchangé
	Transferts directs	Inchangée	Variable - l'intégralité du budget retiré aux subventions vient s'ajouter au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 5 A	Subventions alimentaires	Inchangée	Variable	Variable
	Transferts directs	Inchangée	Variable - une partie du budget retiré aux subventions s'ajoutant au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 6 A	Subventions alimentaires	Seul certain produits sont subventionnés	Variable	Inchangé
	Transferts directs	Inchangée	Variable - une partie du budget retiré aux subventions s'ajoutant au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 1 B	Subventions alimentaires	Inchangée	Inchangé	Variable
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Variable	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 2 B	Subventions alimentaires	Inchangée	Variable	Variable
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Inchangé	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 3 B	Subventions alimentaires		Abolies	Variable
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Une partie du budget alloué aux subventions vient s'ajouter au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 4 B	Subventions alimentaires	Inchangée	Variable	Inchangé
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Variable - l'intégralité du budget retiré aux subventions vient s'ajouter au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 5 B	Subventions alimentaires	Inchangée	Variable	Variable
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Variable - une partie du budget retiré aux subventions s'ajoutant au budget des transferts directs	

		Méthode	Budget	Budget total
Option 6 B	Subventions alimentaires	Seul certain produits sont subventionnés	Variable	Inchangé
	Transferts directs	Nouvelle méthodologie adoptée	Variable - une partie du budget retiré aux subventions s'ajoutant au budget des transferts directs	

### 6.1 OPTION 1 : modification de la procédure d'allocation des transferts directs et du budget qui y est alloué

On compare ici les niveaux de pauvreté engendrés par une modification de la méthode de ciblage direct<sup>50</sup> et en faisant varier le budget qui y est alloué. Les subventions alimentaires et à l'énergie restent intouchées.

Le tableau 9 et les graphiques 12 et 13 montrent qu'à budget constant, un changement des procédures de ciblage direct engendre une baisse des niveaux de pauvreté de 15,5 % à 8 % et de pauvreté extrême de 4,6 % à 0 %.

Cette nouvelle méthodologie de ciblage direct permet donc, à budget constant et en conservant les subventions, d'aboutir à une éradication de la pauvreté extrême et une division par deux de la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Dans un autre état d'esprit, le changement de procédure de ciblage peut compenser l'effet négatif lié à une réduction du budget consacré

au transfert direct. La nouvelle procédure de ciblage permet d'aboutir à un niveau de pauvreté extrême de 1,5 % même après une réduction du budget du PNAFN de 50 %.

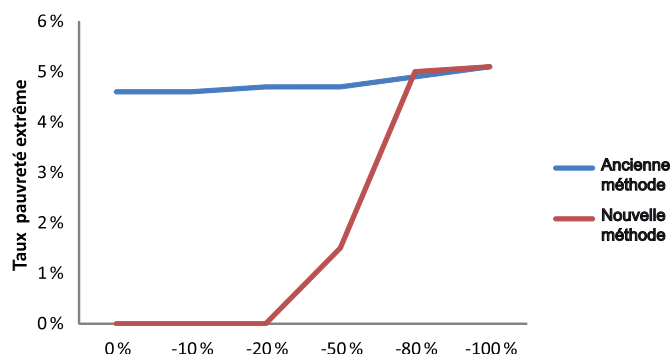
La nouvelle méthode permet surtout de mieux faire bénéficier des transferts directs les populations souffrant d'extrême pauvreté. Si le budget du PNAFN reste inchangé, les ménages souffrant d'extrême pauvreté percevraient 2 525,6 dinars par an tous transferts confondus, soit 2 276,8 dinars de plus qu'avec la méthode actuelle. Les populations les plus pauvres toucheraient alors 52 % du budget total alloué aux transferts directs et indirects.

Cependant, la réallocation du budget du PNAFN selon la nouvelle procédure de ciblage direct n'aboutit à une baisse du taux de pauvreté (officiel) que lorsque le budget reste constant. Une réduction du budget engendre une augmentation du taux de pauvreté officiel de 15,5 % à 16,3 %. Ceci est dû au fait que le budget alloué ne permettra de toucher qu'une faible part des moins pauvres parmi les pauvres.

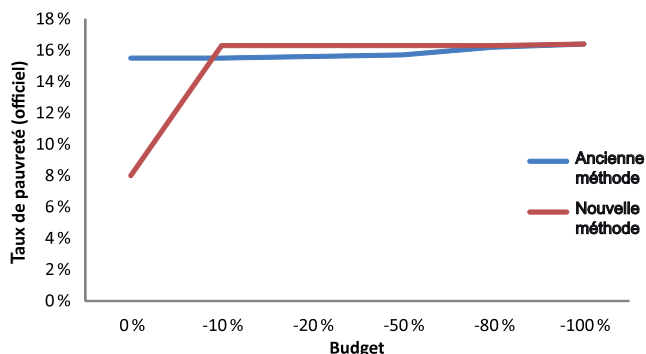
<sup>50</sup> Nous évaluons le montant des transferts directs en se basant sur l'information donnée par le rapport INS-BAD-CRES (2013). En 2010, un ménage subventionné recevait 70 dt par mois, soit 840 dt par an. En plus, il reçoit 10 dt par enfant à hauteur de trois enfants au maximum. Ainsi, le montant de transfert direct s'élèverait à 100 dt (70 dt + 30 dt) par ménage bénéficiaire par mois, soit 1 200 dt par ménage bénéficiaire par an. Ces subventions touchent 183 012 ménages sur un ensemble de 2 548 165 ménages (soit 7,18 % de cet ensemble). Ainsi, le montant global des subventions directes s'élève à 219,614 millions de dt. soit une subvention moyenne 86,185 dt par ménage. Mais l'allocation des subventions directes du PNAFN n'est pas uniforme selon les ménages. Le tableau suivant donne sa répartition par quintile.

	1 <sup>er</sup> quintile	2 <sup>e</sup> quintile	3 <sup>e</sup> quintile	4 <sup>e</sup> quintile	5 <sup>e</sup> quintile	Toute la population
% bénéficiaires	37,2 %	23,5 %	19,2 %	14 %	6,1 %	20 %
Bénéfice moyen par an et par ménage (dt)	160,304	101,267	82,738	60,330	26,286	86,185

**Graphique 12 : Modification du budget alloué au PNAFN avec taux de pauvreté extrême**



**Graphique 13 : Modification du budget alloué au PNAFN avec taux de pauvreté officiel**



**Tableau 9 : Budget des transferts indirects constants, changement des montants alloués par l'État aux transferts directs**

	Budget constant	Réduction du budget PNAFN de 10 %	Réduction du budget PNAFN de 20 %	Réduction du budget PNAFN de 50 %	Réduction du budget PNAFN de 80 %	Réduction du budget PNAFN de 100 %
Gains au niveau du budget de l'État (millions DT)	0	22	44	110	176	220
<b>Variante 1.A : Ancienne procédure d'allocation directe</b>						
	Budget constant	Réduction du budget PNAFN de 10 %	Réduction du budget PNAFN de 20 %	Réduction du budget PNAFN de 50 %	Réduction du budget PNAFN de 80 %	Réduction du budget PNAFN de 100 %
Taux pauvreté extrême	4,6 %	4,6 %	4,7 %	4,7 %	4,9 %	5,1 %
Taux de pauvreté	15,5 %	15,5 %	15,6 %	15,7 %	16,2 %	16,4 %
<b>Dinars additionnels par ménage</b>						
Taux pauvreté extrême	0	-15,4	-30,8	-77	-123,2	-154
Reste des pauvres	0	-12,7	-25,4	-63,4	-101,5	-126,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0	-16	-32,1	-80,2	-128,2	-160,3
2 <sup>e</sup> quintile	0	-10,1	-20,3	-50,6	-81	-101,3
3 <sup>e</sup> quintile	0	-8,3	-16,5	-41,4	-66,2	-82,7
4 <sup>e</sup> quintile	0	-6	-12,1	-30,2	-48,3	-60,3
5 <sup>e</sup> quintile	0	-2,6	-5,3	-13,1	-21	-26,3

<i>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</i>						
Pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Reste des pauvres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>						
Pauvreté extrême	395,2	379,8	364,4	318,2	271,9	241,1
Reste des pauvres	434,9	422,2	409,5	371,4	333,3	308
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	451,2	435,2	419,2	371,1	323	290,9
2 <sup>e</sup> quintile	436,8	426,6	416,5	386,1	355,8	335,5
3 <sup>e</sup> quintile	441,9	433,6	425,3	400,5	375,7	359,1
4 <sup>e</sup> quintile	423,4	417,4	411,3	393,2	375,1	363,1
5 <sup>e</sup> quintile	374,9	372,3	369,7	361,8	353,9	348,6
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>						
Pauvreté extrême	13 %	13 %	13 %	12 %	11 %	11 %
Reste des pauvres	15 %	15 %	15 %	14 %	14 %	14 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	14 %	14 %	13 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %	16 %	16 %
4 <sup>e</sup> quintile	14 %	14 %	15 %	15 %	16 %	16 %
5 <sup>e</sup> quintile	13 %	13 %	13 %	14 %	15 %	15 %
<i>Variante 1.B : Nouvelle procédure d'allocation directe</i>						
	<b>Budget constant</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 10 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 20 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 50 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 80 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 100 %</b>
Taux de pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	1,5 %	5 %	5,1 %
Taux de pauvreté	8 %	16,3 %	16,3 %	16,3 %	16,3 %	16,4 %

<i>Dinars additionnels par ménage</i>						
Pauvreté extrême	2 276,8	2 132,6	1 970,4	1 391,6	559	-86,9
Reste des pauvres	310,3	241,8	171,6	1	-86,8	-86,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	-86,7	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9	-86,9
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8	-86,8	-86,9
<i>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</i>						
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	92 %	69 %	0 %
Reste des pauvres	51 %	46 %	39 %	19 %	0 %	0 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>						
Pauvreté extrême	2 525,6	2 381,4	2 219,3	1 640,5	807,8	162
Reste des pauvres	692,9	624,4	554,2	383,6	295,7	295,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	355,4	350,1	349,9	349,9	349,9	349,9
2 <sup>e</sup> quintile	356,2	356,2	356,2	356,2	356,2	356,2
3 <sup>e</sup> quintile	354,1	354,1	354,1	354,1	354,1	354,1
4 <sup>e</sup> quintile	318,4	318,4	318,4	318,4	318,4	318,4
5 <sup>e</sup> quintile	267,7	267,7	267,7	267,7	267,7	267,7
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>						
Pauvreté extrême	52 %	5,1 %	50 %	45 %	29 %	8 %
Reste des pauvres	14 %	13 %	13 %	10 %	11 %	14 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	7 %	8 %	8 %	10 %	13 %	17 %
2 <sup>e</sup> quintile	7 %	8 %	8 %	10 %	13 %	17 %
3 <sup>e</sup> quintile	7 %	8 %	8 %	10 %	13 %	17 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	7 %	9 %	12 %	15 %
5 <sup>e</sup> quintile	5 %	6 %	6 %	7 %	10 %	13 %

NB : Dans la case "budget constant", le budget reste le même selon l'ancienne et la nouvelle procédure de ciblage, mais la procédure d'allocation change.



## 6.2 OPTION 2 : modification de la méthode de transfert direct et du budget alloué aux subventions alimentaires

Dans ce scénario, le système des subventions reste en place mais le budget qui y est alloué varie. Seul le budget destiné au ciblage direct du PNAFN est réalloué selon notre nouvelle procédure de ciblage direct.

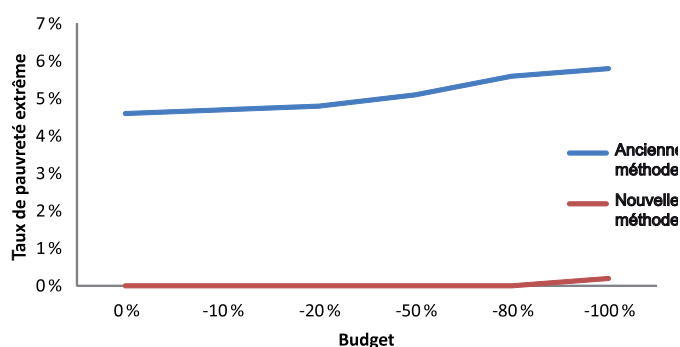
La nouvelle procédure de ciblage accordant plus d'importance aux plus pauvres parmi les pauvres, celle-ci permettrait d'éradiquer la pauvreté extrême, même après une abolition des subventions (tableau 10 et graphiques 14 et 15).

Toutefois, le niveau de vie de certaines personnes vulnérables se

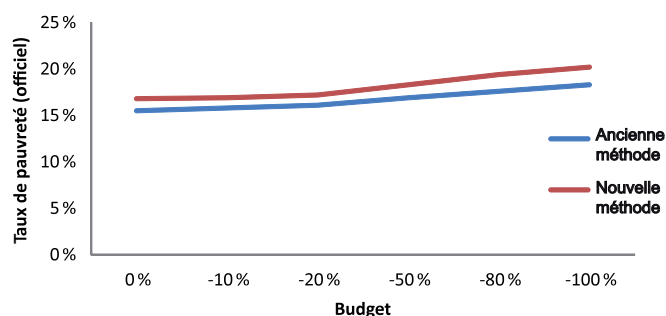
détériorerait si l'on baisse les transferts indirects sans contrepartie. On note ainsi une augmentation du pourcentage de ménages pauvres de 16 à 20 %. En effet, seuls 49 % d'entre eux (et aucun du reste du premier quintile) tireraient un bénéfice de la nouvelle procédure d'allocation, ce qui fait qu'un certain nombre de familles vulnérables ou qui ne se situent au-dessus du seuil de pauvreté que grâce aux subventions sombreraient dès lors dans la pauvreté.

Enfin, notons que tous les autres ménages devraient faire face à une baisse de leur pouvoir d'achat. Cette baisse allant de 590 dinars par an pour le reste du premier quintile à 380,8 dinars par an pour le quintile le plus riche (dans le cas où les subventions sont totalement abolies et que la nouvelle méthode de transferts en faveur des plus pauvres soit adoptée).

**Graphique 14 : Modification du budget alloué aux subventions avec taux de pauvreté extrême**



**Graphique 15 : Modification du budget alloué aux subventions avec taux de pauvreté officiel**



**Tableau 10 : Changement du budget des transferts indirects avec un budget fixe pour les transferts PNAFN**

	Budget constant	Réduction du budget PNAFN de 10 %	Réduction du budget PNAFN de 20 %	Réduction du budget PNAFN de 50 %	Réduction du budget PNAFN de 80 %	Réduction du budget PNAFN de 100 %
Gains au niveau du budget de l'État (millions DT)	0	172	344	516	688	860
<b>Variante 2.A : Ancienne procédure d'allocation directe</b>						
	Budget constant	Réduction du budget PNAFN de 10 %	Réduction du budget PNAFN de 20 %	Réduction du budget PNAFN de 50 %	Réduction du budget PNAFN de 80 %	Réduction du budget PNAFN de 100 %
Taux de pauvreté extrême	4,6 %	4,7 %	4,8 %	5,1 %	5,6 %	5,8 %
Taux de pauvreté	15,5 %	15,8 %	16,1 %	16,9 %	17,6 %	18,3 %

<i>Dinars additionnels par ménage</i>						
Pauvreté extrême	0	-24,1	-48,2	-120,6	-192,9	-241,1
Reste des pauvres	0	-30,8	-61,6	-154	-246,4	-308
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0	-29,1	-58,2	-145,5	-232,7	-290,9
2 <sup>e</sup> quintile	0	-33,5	-67,1	-167,7	-268,4	-335,5
3 <sup>e</sup> quintile	0	-35,9	-71,8	-179,6	-287,3	-359,1
4 <sup>e</sup> quintile	0	-36,3	-72,6	-181,5	-290,5	-363,1
5 <sup>e</sup> quintile	0	-34,9	-69,7	-174,3	-278,9	-348,6
<i>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</i>						
Pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Reste des pauvres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>						
Pauvreté extrême	395,2	371,1	346,9	274,6	202,3	154
Reste des pauvres	434,9	404,1	373,3	280,9	188,5	126,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	451,2	422,1	393,1	305,8	218,5	160,3
2 <sup>e</sup> quintile	436,8	403,2	369,7	269	168,4	101,3
3 <sup>e</sup> quintile	441,9	405,9	370	262,3	154,6	82,7
4 <sup>e</sup> quintile	423,4	387,1	350,8	241,9	132,9	60,3
5 <sup>e</sup> quintile	374,9	340,1	305,2	200,6	96	26,3
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>						
Pauvreté extrême	12 %	12 %	12 %	13 %	26 %	20 %
Reste des pauvres	13 %	13 %	13 %	13 %	24 %	16 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	13 %	14 %	14 %	15 %	28 %	20 %
2 <sup>e</sup> quintile	13 %	13 %	13 %	13 %	21 %	13 %
3 <sup>e</sup> quintile	13 %	13 %	13 %	13 %	20 %	10 %
4 <sup>e</sup> quintile	13 %	12 %	12 %	12 %	17 %	8 %
5 <sup>e</sup> quintile	11 %	11 %	11 %	10 %	12 %	3 %

<b>Variante 2.B : Nouvelle procédure d'allocation directe</b>						
	<b>Budget constant</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 10 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 20 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 50 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 80 %</b>	<b>Réduction du budget PNAFN de 100 %</b>
<b>Taux pauvreté extrême</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
<b>Taux de pauvreté</b>	16,8 %	16,9 %	17,2 %	18,3 %	19,4 %	20,2 %
<b>Dinars additionnels par ménage</b>						
<b>Pauvreté extrême</b>	2 194,1	2 169,2	2 144,3	2 069,7	1 995	1 945,3
<b>Reste des pauvres</b>	239,9	201,6	163,4	48,6	-66,2	-142,7
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	-154,2	-197,9	-241,5	-372,6	-503,6	-590,9
2 <sup>e</sup> quintile	-101,3	-145,6	-189,9	-322,8	-455,7	-544,3
3 <sup>e</sup> quintile	-82,7	-126,8	-170,9	-303,2	-435,5	-523,7
4 <sup>e</sup> quintile	-60,3	-100,9	-141,4	-263	-384,6	-465,6
5 <sup>e</sup> quintile	-26,3	-61,7	-97,2	-203,5	-309,9	-380,8
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</b>						
<b>Pauvreté extrême</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Reste des pauvres</b>	49 %	47 %	45 %	40 %	36 %	32 %
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>						
<b>Pauvreté extrême</b>	2 443	2 418,1	2 393,2	2 318,5	2 243,9	2 194,1
<b>Reste des pauvres</b>	622,4	584,2	545,9	431,2	316,4	239,9
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	282,6	238,9	195,2	64,2	-66,8	-154,2
2 <sup>e</sup> quintile	341,7	297,4	253,1	120,2	-12,7	-101,3
3 <sup>e</sup> quintile	358,2	314,1	270	137,7	5,4	-82,7
4 <sup>e</sup> quintile	345	304,4	263,9	142,3	20,7	-60,3
5 <sup>e</sup> quintile	328,2	292,8	257,3	151	44,6	-26,3
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>						
<b>Pauvreté extrême</b>	52 %	54 %	57 %	69 %	88 %	109 %
<b>Reste des pauvres</b>	13 %	13 %	13 %	13 %	12 %	12 %
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	6 %	5 %	5 %	2 %	-3 %	-8 %
2 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	6 %	4 %	0 %	-5 %
3 <sup>e</sup> quintile	8 %	7 %	6 %	4 %	0 %	-4 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	6 %	4 %	1 %	-3 %
5 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	6 %	4 %	2 %	-1 %

NB : Les montants des subventions négatifs sont dus au fait que, initialement, les subventions du PNAFN étaient allouées aux ménages les plus pauvres.

### 6.3 OPTION 3 : les subventions sont abolies et une partie du budget des subventions est reversée au PNAFN

Dans ce scénario, le montant du budget alloué par l'État aux transferts directs correspond au budget actuel du PNAFN, auquel s'ajoute tout ou partie du budget alloué aux subventions. Les subventions sont quant à elles abolies.

La suppression de la totalité des subventions ferait augmenter le taux de pauvreté extrême de 4,6 % à 5,9 % (tableau 11), si le décideur maintenait l'actuelle procédure de ciblage du PNAFN.

Le taux de pauvreté passerait quant à lui de 15,5 % à 17,5 % et 19,8 % selon la procédure de ciblage (tableau 12 et graphiques 16 et 17).

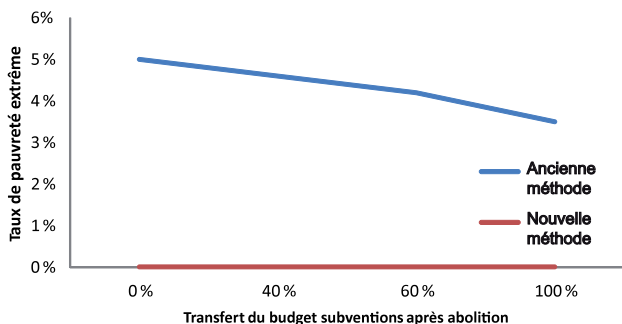
Cependant, le transfert au PNAFN d'une partie ou de la totalité

du budget alloué aux subventions engendrerait une baisse très importante de la pauvreté en particulier lorsque la nouvelle procédure de ciblage est adoptée.

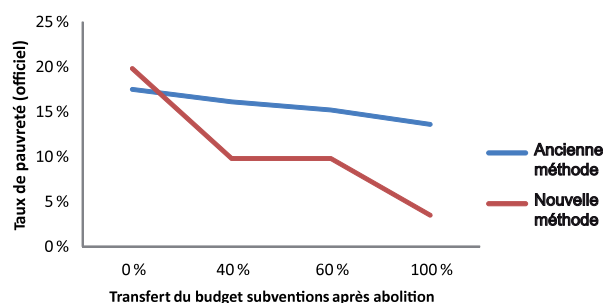
Un transfert de l'intégralité du budget des subventions, en utilisant la nouvelle méthode de ciblage, permettrait de faire baisser le taux de pauvreté extrême à 0 % et le taux de pauvreté à 3,5 %.

Nous remarquons qu'une réduction de 40 % du budget des subventions et sa réallocation au PNAFN, en maintenant la procédure d'allocation actuelle, permettrait d'obtenir les mêmes performances que le système actuel en termes de lutte contre la pauvreté (taux de pauvreté extrême de 4,6 % et taux de pauvreté de 15,5 %). Cependant, si on utilise la nouvelle procédure d'allocation, la pauvreté extrême serait abolie et la pauvreté officielle alors inférieure à 10 %.

**Graphique 16 : Abolition des subventions et transfert d'une partie du budget au PNAFN avec taux de pauvreté extrême**



**Graphique 17 : Abolition des subventions et transfert d'une partie du budget au PNAFN avec taux de pauvreté officiel**



**Tableau 11 : Abolition des subventions indirectes et transfert d'une partie en transfert directs**

	Abolition des subventions sans transfert	Abolition des subventions et transfert de 40 % du budget restant au PNAFN	Abolition des subventions et transfert de 60 % du budget restant au PNAFN	Abolition des subventions et transfert de 100 % du budget restant au PNAFN
Gains au niveau du budget de l'État (millions DT)	860	516	344	0
<b>Variante 3A : Ancienne procédure d'allocation directe</b>				
Taux de pauvreté extrême	5 %	4,6 %	4,2 %	3,5 %
Taux de pauvreté	17,5 %	16,1 %	15,2 %	13,6 %

<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	-290,9	-125,1	-42,3	123,5
Reste des pauvres	-335,5	-149,6	-56,6	129,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-359,1	-199,7	-119,9	39,5
2 <sup>e</sup> quintile	-363,1	-227,6	-159,8	-24,3
3 <sup>e</sup> quintile	-348,6	-201,4	-127,8	19,5
4 <sup>e</sup> quintile	77,6	0,2	0,3	0,5
5 <sup>e</sup> quintile	154	0,3	0,4	0,6
<i>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</i>				
Pauvreté extrême	0 %	0 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	0 %	0 %	93 %	100 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0 %	0 %	44 %	77 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	41 %	79 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	11 %	56 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	1 %	28 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	63 %
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	154	333,4	423,1	602,5
Reste des pauvres	126,9	349,9	461,3	684,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	160,3	326,1	409	574,8
2 <sup>e</sup> quintile	101,3	287,2	380,1	566
3 <sup>e</sup> quintile	82,7	242,2	321,9	481,4
4 <sup>e</sup> quintile	60,3	195,8	263,6	399,1
5 <sup>e</sup> quintile	26,3	173,5	247,2	394,4
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	22 %	17 %	17 %	16 %
Reste des pauvres	18 %	18 %	18 %	18 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	23 %	17 %	16 %	16 %
2 <sup>e</sup> quintile	14 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	12 %	13 %	13 %	13 %
4 <sup>e</sup> quintile	8 %	10 %	11 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	4 %	9 %	10 %	11 %

<b>Variante 3B : Nouvelle procédure d'allocation directe</b>				
	<b>Abolition des subventions sans transfert</b>	<b>Abolition des subventions et transfert de 40 % du budget restant au PNAFN</b>	<b>Abolition des subventions et transfert de 60 % du budget restant au PNAFN</b>	<b>Abolition des subventions et transfert de 100 % du budget restant au PNAFN</b>
<b>Taux pauvreté extrême</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux de pauvreté</b>	19,8 %	9,8 %	9,8 %	3,5 %
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
<b>Pauvreté extrême</b>	1 962,6	3 538,1	4 147	5 029
<b>Reste des pauvres</b>	-44,3	952,6	1 448,6	2 217,9
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	-508,4	164,4	648,8	1 404,4
<b>2<sup>e</sup> quintile</b>	-529,9	-529,9	-528,9	-405,3
<b>3<sup>e</sup> quintile</b>	-527,8	-527,8	-527,8	-527,8
<b>4<sup>e</sup> quintile</b>	-492,1	-492,1	-492,1	-492,1
<b>5<sup>e</sup> quintile</b>	-441,4	-441,4	-441,4	-441,4
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</b>				
<b>Pauvreté extrême</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Reste des pauvres</b>	39 %	73 %	85 %	98 %
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	39 %	73 %	85 %	98 %
<b>2<sup>e</sup> quintile</b>	0 %	55 %	79 %	100 %
<b>3<sup>e</sup> quintile</b>	0 %	0 %	0 %	12 %
<b>4<sup>e</sup> quintile</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>5<sup>e</sup> quintile</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
<b>Pauvreté extrême</b>	2 298,3	3 873,8	4 482,7	5 364,7
<b>Reste des pauvres</b>	425,1	1 422	1 918	2 687,3
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	15,2	688	1 172,4	1 928
<b>2<sup>e</sup> quintile</b>	0	0	0,9	124,6
<b>3<sup>e</sup> quintile</b>	0	0	0	0
<b>4<sup>e</sup> quintile</b>	0	0	0	0
<b>5<sup>e</sup> quintile</b>	0	0	0	0

Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories				
Pauvreté extrême	84 %	65 %	59 %	53 %
Reste des pauvres	16 %	24 %	25 %	27 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	1 %	11 %	15 %	19 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	1 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %

#### 6.4 OPTION 4 : une partie du budget des subventions est alloué au PNAFN, le budget total restant constant

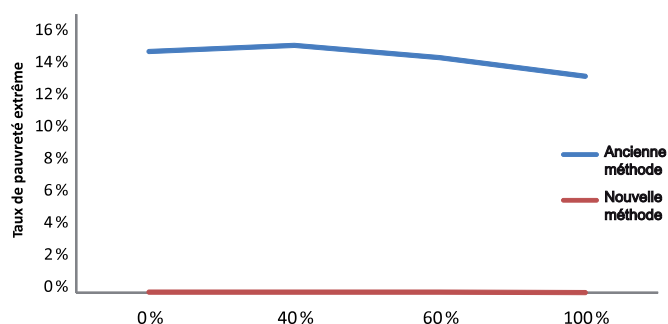
Dans ce scénario, on suppose que le budget de l'État alloué aux subventions directes et indirectes reste constant dans sa globalité. Cependant, le budget alloué aux subventions varie, les économies réalisées étant réallouées au PNAFN. Les subventions restent donc en place mais dans une moindre mesure (tableau 12 et graphiques 18 et 19).

Une réallocation des budgets de subvention en transferts directs

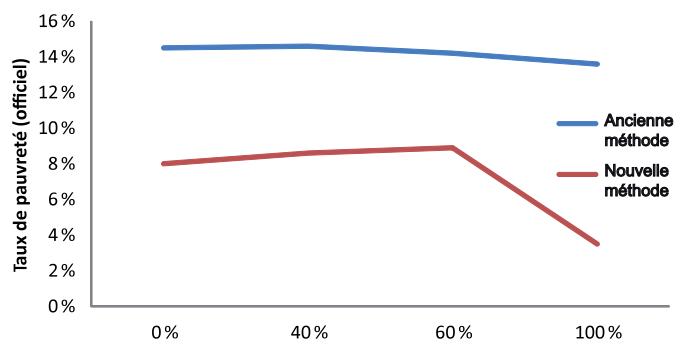
contribue à une réduction significative des niveaux de pauvreté. Ces baisses sont encore plus importantes, si l'on adopte la nouvelle procédure de ciblage direct.

Ces baisses sont de plus en plus importantes au fur et à mesure que le pourcentage de transfert augmente. Au regard de cette simulation, rien ne milite en faveur du maintien des subventions indirectes – aucun scénario n'aboutissant à une meilleure performance que l'abolition des subventions et la réallocation du budget qui y est alloué aux transferts directs.

**Graphique 18 : Les subventions sont maintenues mais une partie de leur budget est transféré au PNAFN avec taux de pauvreté extrême**



**Graphique 19 : Les subventions sont maintenues mais une partie de leur budget est transféré au PNAFN avec taux de pauvreté officiel**



**Tableau 12 : Transfert d'une partie du budget de transferts indirects en transferts directs (budget de l'État constant)**

<b>Scénario 4A : Transfert direct selon l'ancienne procédure</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux pauvreté extrême	3,9 %	4 %	3,8 %	3,5 %
Taux de pauvreté	14,5 %	14,6 %	14,2 %	13,6 %
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	0	82,9	124,4	207,4
Reste des pauvres	0	99,8	149,7	249,4
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0	49,9	74,1	123,5
2 <sup>e</sup> quintile	0	51,7	77,6	129,3
3 <sup>e</sup> quintile	0	15,8	23,7	39,5
4 <sup>e</sup> quintile	0	-9,7	-14,6	-24,3
5 <sup>e</sup> quintile	0	7,8	11,7	19,5
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	100 %	77 %	77 %	77 %
2 <sup>e</sup> quintile	100 %	79 %	79 %	79 %
3 <sup>e</sup> quintile	100 %	56 %	56 %	56 %
4 <sup>e</sup> quintile	100 %	28 %	28 %	28 %
5 <sup>e</sup> quintile	100 %	63 %	63 %	63 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	395,2	478,1	519,6	602,5
Reste des pauvres	434,9	534,6	584,5	684,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	451,2	500,7	525,4	574,8
2 <sup>e</sup> quintile	436,8	488,5	514,3	566
3 <sup>e</sup> quintile	441,9	457,7	465,6	481,4
4 <sup>e</sup> quintile	423,4	413,7	408,8	399,1
5 <sup>e</sup> quintile	374,9	382,7	386,6	394,4



<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	13 %	15 %	15 %	16 %
Reste des pauvres	15 %	16 %	17 %	18 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	16 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	14 %	14 %	13 %
4 <sup>e</sup> quintile	14 %	13 %	12 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	13 %	12 %	11 %	11 %
<b>Scénario BA : Transfert direct <i>selon la nouvelle procédure</i></b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de pauvreté	8 %	8,6 %	8,9 %	3,5 %
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	3 791,7	4 311,4	5 029
Reste des pauvres	310,3	1 184,4	1 595,3	2 217,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	398,8	789,6	1 404,4
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-264,1	-351,9	-405,3
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-263,2	-351,4	-527,8
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-249	-330	-492,1
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-228,7	-299,6	-441,4
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	76 %	89 %	98 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	65 %	85 %	100 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	12 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %

<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
<b>Pauvreté extrême</b>	2 612,5	4 227	4 796,4	5 613,5
<b>Reste des pauvres</b>	779,7	1 806,9	2 294,2	3 069,9
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	442,3	1 097,2	1 575,3	2 364,7
<b>2<sup>e</sup> quintile</b>	443	443	443,8	567,6
<b>3<sup>e</sup> quintile</b>	440,9	440,9	440,9	440,9
<b>4<sup>e</sup> quintile</b>	405,3	405,3	405,3	405,3
<b>5<sup>e</sup> quintile</b>	354,5	354,5	354,5	354,5
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
<b>Pauvreté extrême</b>	48 %	48 %	47 %	44 %
<b>Reste des pauvres</b>	14 %	21 %	22 %	24 %
<b>Reste du 1<sup>er</sup> quintile</b>	8 %	13 %	15 %	18 %
<b>2<sup>e</sup> quintile</b>	8 %	5 %	4 %	4 %
<b>3<sup>e</sup> quintile</b>	8 %	5 %	4 %	3 %
<b>4<sup>e</sup> quintile</b>	7 %	5 %	4 %	3 %
<b>5<sup>e</sup> quintile</b>	6 %	4 %	3 %	3 %

## 6.5 OPTION 5 : le budget alloué aux subventions varie et une partie de celui-ci est alloué au PNAFN

Au sein de ce scénario, nous envisageons différents niveaux de baisse du budget alloué aux subventions indirectes. Celles-ci sont donc conservées. Cependant, une partie du budget restant des subventions est transférée au PNAFN. Le budget alloué aux subventions dans ce scénario subit donc une première coupe qui revient dans les caisses de l'État, et une seconde coupe qui va au PNAFN.

Ces simulations nous permettent de voir qu'il est possible de trouver des solutions intermédiaires aboutissant à des résultats identiques à ceux d'aujourd'hui, tout en maintenant les subventions mais

en réduisant de façon significative le budget qui y est alloué (tableau 13).

En particulier, la mise en œuvre de la nouvelle procédure du ciblage permettrait :

- d'obtenir des performances similaires à celles d'aujourd'hui, tout en réduisant de 50 % le budget alloué aux subventions, si 40 % de ce nouveau budget est ensuite réalloué au PNAFN ;
- d'atteindre un taux de pauvreté absolu de 1,7 %, en réduisant de 50 % le budget alloué aux subventions, si celui-ci est ensuite réalloué au PNAFN.

**Tableau 13 : Réallocation d'une partie du budget de la subvention indirecte sous forme de transfert direct**

<b>Scénario 5A : Réallocation d'une partie du budget de la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon l'ancienne formule</b>				
<i>Budget de l'État alloué aux subventions constant</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,6 %	4,2 %	4 %	3,7 %
Taux de pauvreté	15,5 %	14,7 %	14,2 %	13,5 %
<i>Baisse de 10 % du budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,7 %	4,3 %	4,1 %	3,9 %
Taux de pauvreté	15,7 %	15 %	14,6 %	13,9 %
<i>Baisse de 20 % du Budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,8 %	4,5 %	4,3%	4 %
Taux de pauvreté	16,2 %	15,3 %	15 %	14,4 %
<i>Baisse de 50 % du budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	5,1 %	4,9 %	4,8 %	4,6 %
Taux de pauvreté	17 %	16,7 %	16,4 %	15,9 %

<b>Scénario 5A.1 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon l'ancienne procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de 10 %</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	43,3	117,7	155,1	229,7
Reste des pauvres	14,6	99,6	144,2	233,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	44,4	88,8	111,1	156
2 <sup>e</sup> quintile	-19,1	34,9	59,8	109,5
3 <sup>e</sup> quintile	0	7,4	13,1	31,9
4 <sup>e</sup> quintile	0	0,6	1,4	2,8
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0,4
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	284,2	358,9	396,2	470,8
Reste des pauvres	317,2	407	451,9	541,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	335,3	379,8	402	446,5
2 <sup>e</sup> quintile	316,4	362,9	386,2	432,7
3 <sup>e</sup> quintile	319,1	333,3	340,4	354,6
4 <sup>e</sup> quintile	300,3	291,5	287,1	278,4
5 <sup>e</sup> quintile	253,2	260,2	263,7	270,7
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	13 %	15 %	16 %	17 %
Reste des pauvres	15 %	17 %	18 %	19 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	16 %	16 %	16 %	16 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	14 %	13 %	13 %
4 <sup>e</sup> quintile	14 %	12 %	11 %	10 %
5 <sup>e</sup> quintile	12 %	11 %	10 %	10 %

<b>Scénario 5A.2 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon l'ancienne procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<b>Réduction du Budget de l'État alloué aux subventions de 20 %</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	19,4	85,3	118,5	184,9
Reste des pauvres	-11,8	60,9	100,2	178,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	15,3	55	75	115,5
2 <sup>e</sup> quintile	-52,7	16,1	34,6	71,6
3 <sup>e</sup> quintile	0	2,4	7,5	17,7
4 <sup>e</sup> quintile	0	0	0,6	1,9
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0,1
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	260,1	326,5	359,6	426
Reste des pauvres	286,4	366,2	406,1	486
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	306,2	345,7	365,5	405
2 <sup>e</sup> quintile	282,8	324,2	344,9	386,2
3 <sup>e</sup> quintile	283,2	295,8	302,1	314,8
4 <sup>e</sup> quintile	263,9	256,2	252,3	244,5
5 <sup>e</sup> quintile	218,4	224,6	227,7	233,9
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	14 %	15 %	16 %	17 %
Reste des pauvres	15 %	17 %	18 %	19 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	16 %	16 %	16 %	16 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	14 %	13 %	13 %
4 <sup>e</sup> quintile	14 %	12 %	11 %	10 %
5 <sup>e</sup> quintile	11 %	10 %	10 %	9 %

<b>Scénario 5A.3 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon l'ancienne procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Réduction du Budget de l'État alloué aux subventions de 50 %</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	-52,4	7,3	16,5	51,2
Reste des pauvres	-91	1,2	3,9	25,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-72	1,5	3,8	23,8
2 <sup>e</sup> quintile	-153,3	0	0	0
3 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
4 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	187,8	229,2	250	291,4
Reste des pauvres	194	243,9	286,9	318,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	218,9	243,6	256	280,7
2 <sup>e</sup> quintile	182,2	208	221	246,8
3 <sup>e</sup> quintile	175,4	183,3	187,3	195,2
4 <sup>e</sup> quintile	155	150,2	147,7	142,9
5 <sup>e</sup> quintile	113,8	117,7	119,6	123,5
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	15 %	17 %	17 %	18 %
Reste des pauvres	16 %	18 %	19 %	20 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	18 %	18 %	18 %	18 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	15 %	15 %	15 %
3 <sup>e</sup> quintile	14 %	13 %	13 %	12 %
4 <sup>e</sup> quintile	13 %	11 %	10 %	9 %
5 <sup>e</sup> quintile	9 %	9 %	8 %	8 %

<b>Scénario 5B : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon la nouvelle procédure<sup>52</sup></b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Budget de l'État alloué aux subventions constant</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	3 %	2,1 %	1,5 %	0,7 %
Taux de pauvreté	14,7 %	13,5 %	13,3 %	9,7 %
<i>Baisse de 10 % du budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	3 %	2,4 %	1,5 %	0,7 %
Taux de pauvreté	15 %	13,9 %	13,6 %	9,9 %
<i>Baisse de 20 % du Budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	3,7 %	2,4 %	2,2 %	1,6 %
Taux de pauvreté	15,2 %	14,1 %	13,6 %	12,7 %
<i>Baisse de 50 % du budget de l'État alloué aux subventions</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4 %	3,2 %	2,7 %	1,4 %
Taux de pauvreté	16,1 %	15,4 %	14,7 %	13,9 %

<sup>51</sup> Rappelons que les montants des transferts directs réalloués sont définis par :

Transfert	Transfert PNAFN	Transfert indirect	Budget constant	Montants globaux transférés			
				Baisse du budget de 10 %	Baisse du budget de 20 %	Baisse du budget de 50 %	Baisse du budget de 80 %
20 %	220	172	392	375	358	306	254
40 %	220	344	564	530	495	392	289
60 %	220	516	736	684	633	478	323
80 %	220	688	908	839	770	564	358
100 %	220	860	1080	994	908	650	392

<b>Scénario 5B.1 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon la nouvelle procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Réduction du Budget de l'État alloué aux subventions de 10 %</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 244,1	3 622,4	4 089,7	4 833,2
Reste des pauvres	336,7	1 123,9	1 450,7	2 051,1
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0,2	386,6	661,6	1 236,6
2 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	5,9
3 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
4 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 468,1	3 846,4	4 313,6	5 057,1
Reste des pauvres	681	1 468,2	1 795	2 395,4
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	393,2	779,7	1 054,7	1 629,7
2 <sup>e</sup> quintile	398,7	398,7	398,7	404,6
3 <sup>e</sup> quintile	396,8	396,8	396,8	396,8
4 <sup>e</sup> quintile	364,8	364,8	364,8	364,8
5 <sup>e</sup> quintile	319,1	319,1	319,1	319,1
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	49 %	51 %	50 %	48 %
Reste des pauvres	14 %	19 %	21 %	23 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	8 %	10 %	12 %	15 %
2 <sup>e</sup> quintile	8 %	5 %	5 %	4 %
3 <sup>e</sup> quintile	8 %	5 %	5 %	4 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	5 %	4 %	3 %
5 <sup>e</sup> quintile	6 %	4 %	4 %	3 %



<b>Scénario 5B.2 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon la nouvelle procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Réduction du Budget de l'État alloué aux subventions de 20 %</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 229,9	3 445,9	3 896,7	4 553,7
Reste des pauvres	330,1	1 007,9	1 310,9	1 818,2
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0	301,1	539,5	999
2 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
3 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
4 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 429	3 645	4 095,8	4 752,8
Reste des pauvres	636,2	1 314	1 617	2 124,2
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	349,4	650,5	888,9	1 348,4
2 <sup>e</sup> quintile	354,4	354,4	354,4	354,4
3 <sup>e</sup> quintile	352,7	352,7	352,7	352,7
4 <sup>e</sup> quintile	324,2	324,2	324,2	324,2
5 <sup>e</sup> quintile	283,6	283,6	283,6	283,6
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	51 %	53 %	52 %	50 %
Reste des pauvres	13 %	19 %	20 %	22 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	7 %	9 %	11 %	14 %
2 <sup>e</sup> quintile	7 %	5 %	4 %	4 %
3 <sup>e</sup> quintile	7 %	5 %	4 %	4 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	5 %	4 %	3 %
5 <sup>e</sup> quintile	6 %	4 %	4 %	3 %

<b>Scénario 5B.3 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon la nouvelle procédure</b> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)				
<i>Réduction du Budget de l'État alloué aux subventions de 50 %</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<i>Dinars additionnels par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 111,9	2 909,4	3 198,9	3 633,1
Reste des pauvres	277,9	683,1	853,6	1 131
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	0	99,9	195,5	392,1
2 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
3 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
4 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
5 <sup>e</sup> quintile	0	0	0	0
<i>Nombre total de dinars reçu par ménage</i>				
Pauvreté extrême	2 236,4	3 033,8	3 323,4	3 757,5
Reste des pauvres	469,1	874,4	1 044,9	1 322,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	218,4	318,3	413,9	610,5
2 <sup>e</sup> quintile	221,5	221,5	221,5	221,5
3 <sup>e</sup> quintile	220,5	220,5	220,5	220,5
4 <sup>e</sup> quintile	202,6	202,6	202,6	202,6
5 <sup>e</sup> quintile	177,3	177,3	177,3	177,3
<i>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</i>				
Pauvreté extrême	60 %	60 %	59 %	58 %
Reste des pauvres	13 %	17 %	19 %	20 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	6 %	6 %	7 %	9 %
2 <sup>e</sup> quintile	6 %	4 %	4 %	3 %
3 <sup>e</sup> quintile	6 %	4 %	4 %	3 %
4 <sup>e</sup> quintile	5 %	4 %	4 %	3 %
5 <sup>e</sup> quintile	5 %	4 %	3 %	3 %

## 6.6 OPTION 6 : certains produits alimentaires subventionnés ne le sont plus et les gains sont transférés au PNAFN et aux subventions (le budget de l'État est constant)

Au sein de ce scénario, nous envisageons de supprimer les subventions d'un certain nombre de produits. Nous supprimons en premier les subventions des produits ayant été identifiés comme n'ayant que peu d'impact sur la pauvreté<sup>52</sup>. Une partie du budget alloué à ces subventions est ensuite transféré au PNAFN ou aux autres subventions – le budget de l'État restant constant (tableau 14) les résultats détaillés sont en annexe VIII.

Ces analyses montrent qu'il est possible, avec un pilotage fin, de concilier plusieurs objectifs : éradiquer la pauvreté extrême, réduire la pauvreté et préserver une partie des subventions, notamment celles qui ont un effet distributif avéré, tout en annulant celles les plus inefficaces, afin de minimiser l'impact sur le pouvoir d'achat des autres segments de la population.

De ces analyses, on note que l'élimination des subventions ayant l'impact redistributif le plus faible et la réallocation de ce budget au

PNAFN permet d'avoir un impact très important sur le taux de pauvreté extrême et le taux de pauvreté, même si la nouvelle méthodologie pour le PNAFN n'est pas adoptée. Ainsi, la seule élimination de la subvention à la baguette et le transfert de ce budget au PNAF permet de faire baisser la pauvreté extrême de 1.1 point de pourcentage et baisser le taux de pauvreté de 2.2 points de pourcentage. Néanmoins, si la nouvelle méthodologie du PNAFN n'est pas adoptée, l'abolition de la quasi-totalité des subventions et la réallocation de ce budget au PNAFN aggraverait la situation.

Si la nouvelle méthodologie est adoptée, comme pour les précédentes simulations, nous aboutirions à une abolition de la pauvreté extrême et à une baisse spectaculaire de la pauvreté. Cependant, aucun scénario ne fait mieux en termes de lutte contre la pauvreté, qu'une abolition de l'ensemble des subventions et une réallocation de ce budget au PNAFN. Par contre, l'élimination de produits ciblés permet d'avoir de bonnes performances (taux de pauvreté autour de 8 %), tout en ayant un impact négligeable sur le pouvoir d'achat des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quintiles de la population (se traduisant parfois par un gain net ou par une baisse entre 100 et 200 dinars par an).

<sup>52</sup> Analyse de l'Impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population.  
[http://www.cres.tn/uploads/tx\\_wdbiblio/rapport\\_impact\\_des\\_subvention\\_01.pdf](http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/rapport_impact_des_subvention_01.pdf)

**Tableau 14 : Réallocation d'une partie du budget de la subvention sous forme de transfert direct**

<b>Scénario 6A : Réallocation d'une partie du budget de la subvention sous forme de transfert direct selon l'ancienne formule</b>				
<i>Abolition des subventions de la « baguette »</i>				
	Budget des subventions supprimées entièrement réalloué aux autres subventions	Transfert de 40 % des subventions supprimées au PNAFN et 60 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 60 % des subventions supprimées au PNAFN et 40 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 100 % des subventions supprimées au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,6 %	4,6 %	4,2 %	3,5 %
Taux de pauvreté	15,5 %	16,3 %	15,2 %	13,3 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,6 %	4,6 %	4,2 %	3,5 %
Taux de pauvreté	15,6 %	16,3 %	15,2 %	13,3 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,7 %	4,6 %	4,3 %	3,5 %
Taux de pauvreté	15,6 %	16,4 %	15,2 %	13,4 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	4,9 %	4,8 %	4,5 %	3,9 %
Taux de pauvreté	16,5 %	16,9 %	16 %	14,3 %

<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain »</i>				
	Budget des subventions supprimées entièrement réalloué aux autres subventions	Transfert de 40 % des subventions supprimées au PNAFN et 60 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 60 % des subventions supprimées au PNAFN et 40 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 100 % des subventions supprimées au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	5,6 %	5,1 %	4,9 %	4,5 %
Taux de pauvreté	18,1 %	17,7 %	17,2 %	16,1 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain » + « huile mélange + semoule » - Scénario 3A</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	5,9 %	5,8 %	5,8 %	5,8 %
Taux de pauvreté	18,9 %	18,3 %	18,3 %	18,3 %

<b>Scénario 6B : Réallocation d'une partie du budget de la subvention indirecte sous forme de transfert direct selon la nouvelle formule</b>				
<i>Abolition des subventions de la « baguette »</i>				
	Budget des subventions supprimées entièrement réalloué aux autres subventions	Transfert de 40 % des subventions supprimées au PNAFN et 60 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 60 % des subventions supprimées au PNAFN et 40 % réalloué aux autres subventions	Transfert de 100 % des subventions supprimées au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de pauvreté	7,98 %	8 %	8 %	8 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de pauvreté	7,98 %	8 %	8,02 %	8,03 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de pauvreté	7,98 %	8,03 %	8,06 %	8,08 %
<i>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre »</i>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
Taux de pauvreté extrême	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de pauvreté	7,32 %	7,5 %	7,57 %	7,7 %

<b>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain »</b>				
	<b>Budget des subventions supprimées entièrement réalloué aux autres subventions</b>	<b>Transfert de 40 % des subventions supprimées au PNAFN et 60 % réalloué aux autres subventions</b>	<b>Transfert de 60 % des subventions supprimées au PNAFN et 40 % réalloué aux autres subventions</b>	<b>Transfert de 100 % des subventions supprimées au PNAFN</b>
<b>Taux de pauvreté extrême</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux de pauvreté</b>	7,98 %	8,38 %	8,56 %	8,97 %
<b>Abolition des subventions de la « baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain » + « huile mélange + semoule » - Scénario 3A</b>				
	<b>Budget entièrement alloué aux subventions</b>	<b>Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN</b>
<b>Taux de pauvreté extrême</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux de pauvreté</b>	19,8 %	9,8 %	9,8 %	3,5 %

## 7. Conclusions

Cette étude montre qu'il est possible de proposer des politiques publiques simples, permettant de concilier baisse du budget consacré par l'État aux transferts directs et indirects, tout en abaissant la pauvreté à des niveaux faibles.

Cette étude présente un score synthétique des niveaux de vie, évalué à partir d'indicateurs tangibles et facilement observables par les hommes du terrain. Ce score permet un classement adéquat et une appréciation multidimensionnelle des niveaux de vie des ménages. Il tient compte des conditions de vie, des capacités des membres d'un ménage à générer un revenu décent et enfin des charges supportées par ses membres actifs. La combinaison des approches du « Proxy mean test » et des « Privations multiples » permet de réduire les erreurs de ciblage et, par suite, les gaspillages des ressources du contribuable que ces erreurs peuvent provoquer. Cette procédure de ciblage a la particularité de toucher les plus pauvres en premier.

En outre, l'indicateur utilisé par cette procédure est tangible et facilement vérifiable par le décideur public, en plus d'être facile à mettre en œuvre au niveau des hommes du terrain. En effet, en adoptant l'indicateur proposé, le ministère des Affaires sociales peut communiquer à ses différents agents sociaux des critères d'évaluation uniques des niveaux de vie des ménages enquêtés. Cette nouvelle procédure évite ainsi la subjectivité éventuelle des procédures d'appréciation des agents sociaux. En outre, elle pourra mieux se prémunir des erreurs de ciblage dues au fait que des ménages non pauvres, en mentant sur leurs vrais niveaux de vie, arrivent à bénéficier d'aides sociales aux dépens de ménages plus nécessiteux.

Les résultats soulignent la performance de l'approche.

Sans toucher aux subventions indirectes, la nouvelle procédure de ciblage permet d'aboutir à un niveau de pauvreté extrême de 1,5 %, même après une réduction du budget du PNAFN de 50 %. À budget du PNAFN constant, la nouvelle procédure de ciblage permettrait d'éradiquer la pauvreté extrême et ferait chuter le taux de pauvreté à 8 %. Si le budget du PNAFN reste inchangé, les ménages souffrant d'extrême pauvreté percevraient 2525,6 dinars par an tous transferts confondus, soit 2 276,8 dinars de plus qu'avec la méthode actuelle. Les populations les plus pauvres toucheraient alors 52 % du budget total alloué aux transferts directs et indirects.

L'utilisation de la nouvelle procédure permettrait aussi d'éradiquer la pauvreté extrême, tout en abolissant les subventions alimentaires. Cependant, le taux de ménages pauvres passerait de 15,5 % à 16 %. Toutefois, si le budget des subventions alimentaires est réalloué au PNAFN, les résultats sont spectaculaires. Un transfert de l'intégralité du budget des subventions en utilisant la nouvelle méthode de ciblage permettrait de faire baisser le taux de pauvreté extrême à 0 % et le taux de pauvreté à 4,1 %.

Les scénarios de politiques qui explorent différentes combinaisons d'allocation et de réduction budgétaire soulignent tous que rien ne milite en faveur du maintien des subventions indirectes – aucun scénario n'aboutissant à une meilleure performance que l'abolition des subventions et la réallocation du budget qui y est alloué aux transferts directs.





## Annexe I : Statistiques sur les ciblage directs

Tableau 1.1 : Répartition des bénéficiaires, selon les programmes sociaux

Programmes sociaux	Ménages		Population	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Bénéficiaires de transferts directs (AMG1)	183 012	7,2 %	728 285	6,6 %
Bénéficiaires couverture partielle des soins médicaux (AMG2)	505 440	19,8 %	2 389 865	21,8 %
Non bénéficiaires	1 859 713	73 %	7 867 432	71,6 %
<b>Total</b>	<b>2 548 165</b>	<b>100 %</b>	<b>10 985 582</b>	<b>100 %</b>

Source : INS 2013, Note technique « Distribution et incidence des subventions indirectes sur les ménages pauvres ».

Tableau 1.2 : Répartition des bénéficiaires du transfert direct, selon les quintiles

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Bénéficiaires d'AMG1	37,2 %	23,5 %	19,2 %	14 %	6,1 %	100 %
Bénéficiaires d'AMG2	38 %	24,9 %	17,1 %	12,4 %	7,7 %	100 %

Source : INS 2013, Note technique « Distribution et incidence des subventions indirectes sur les ménages pauvres ».

Tableau 1.3 : Répartition des bénéficiaires des transferts directs entre « pauvres » et « non pauvres »

	Pauvre	Non pauvre	Total
Bénéficiaires d' AMG1	30,9 %	69,1 %	100 %
Bénéficiaires d' AMG1	27,5 %	72,5 %	100 %
Bénéficiaires d'AMG1	28,3 %	71,7 %	100 %
Bénéficiaires d'AMG2	15,7 %	84,3 %	100 %

Source : INS 2013, Note technique « Distribution et incidence des subventions indirectes sur les ménages pauvres ».

## Annexe II : Expérience indienne

L'expérience indienne est passée par quatre phases, entre 1992 et 2011, au cours desquelles les autorités ont procédé à un ensemble d'ajustements pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le choix des indicateurs du niveau de vie et réduire ainsi, les erreurs de ciblage. Les ajustements ont permis de réduire les incompatibilités entre les procédures d'évaluation adoptées par le planificateur et celles adoptées par l'homme de terrain.

Dans la première phase du programme de ciblage, instaurée en 1992, l'Inde avait appliqué une procédure d'identification des ménages bénéficiaires des aides sur la base des niveaux de revenus déclarés par les ménages. Cependant, le planificateur s'est rendu compte qu'il est particulièrement difficile de vérifier l'information sur le revenu, un grand nombre des ménages travaillant dans le secteur informel ou dans des secteurs non structurés, sachant que ces secteurs concentrent 90 % des entreprises indiennes.

En réponse à ce problème de ciblage et afin de réduire les erreurs d'évaluation des niveaux de vie, les planificateurs indiens ont effectué, en 1997, une modification des indicateurs utilisés pour réduire les erreurs de ciblage. Lors de la cette deuxième phase démarrée, la procédure de ciblage a reposé sur deux étapes. Dans un premier temps, il fallait identifier les ménages « visiblement non pauvres » (non nécessiteux), sur la base de caractéristiques visibles (possession de biens durables, appartenance à certaines régions économiques, etc.). Puis, dans un deuxième temps, des informations sur les dépenses totales du reste des ménages sont collectées. On octroie ainsi la subvention aux ménages disposant de niveau de revenus en dessous d'un seuil (qualifié de " seuil de pauvreté ").

Le planificateur indien s'est rendu compte que la réforme de 1997 souffrait de plusieurs insuffisances, bien qu'elle ait permis de réduire une partie des erreurs de ciblage caractérisant la première phase. En effet, le critère d'exclusion était trop strict (avoir une mobylette ou un ventilateur ne devrait pas être adopté comme unique critère

pour exclure un ménage d'une subvention par exemple). De plus, la procédure de ciblage utilisée dans la seconde phase ignore les différences en termes d'environnement économique et des besoins des ménages, puisqu'elle utilisait un seuil de pauvreté unique pour toutes les régions et tous les milieux. Un seuil de pauvreté unique ne tient pas compte de l'hétérogénéité des besoins et des habitudes entre les régions. En outre, cette méthode ne prévoyait pas de procédure d'actualisation des listes des bénéficiaires. Enfin, les bénéficiaires sont identifiés sur la base de leurs revenus et non de leur capacité à exploiter ce revenu. En effet, si le chef de ménage est atteint d'handicap physique, mental ou d'handicap associé à son positionnement géographique ou à son appartenance ethnique, il ne pourra pas tirer le même niveau de bien-être et de satisfaction qu'un ménage sans handicap.

Dans sa troisième phase, initiée en 2002, l'Inde a utilisé un indicateur synthétique basé sur une approche multidimensionnelle du niveau de vie, pour identifier les ménages bénéficiaires des subventions. 13 indicateurs avec un score de 0 à 4 (on alloue 0 au plus mauvais état reporté par l'indicateur et 4 au meilleur état de l'indicateur en question) ont été utilisés. Sur la base des scores individuels des 13 indicateurs choisis, est généré un score synthétique global allant de 0 à 52. On classe les ménages de chaque région selon l'ordre croissant du score global, puis sur la base d'un seuil de pauvreté différencié par région. Ainsi, on considère qu'un ménage peut bénéficier de la subvention si son score est en dessous d'un certain seuil. Tout ménage dont le score global est sous ces seuils sera considéré comme nécessiteux et bénéficiera par conséquent de la subvention.

La démarche adoptée par la troisième phase s'est avérée plus rigoureuse que les deux précédentes. Cependant, plusieurs insuffisances ont été soulevées. Elles ont porté sur trois volets : (a) la méthode d'identification ; (b) la qualité et la fiabilité des données ; et enfin sur (c) le contenu informationnel des données (tableau IV.1) .

**Tableau 2.1 : Identification des faiblesses de la méthode utilisée pour l'identification des bénéficiaires de la troisième phase en Inde**

<b>a. La méthode d'identification</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La sommation</b> des scores est critiquable, car toutes les <b>réponses sont qualitatives</b>, alors que leurs valeurs sont utilisées comme si elles étaient quantitatives.</li> <li>• Utiliser les même poids aux 13 critères n'est pas valable.</li> <li>• Le choix de la ligne de pauvreté est sujet à plusieurs controverses.</li> </ul>
<b>b. Qualité des données</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux ménages <b>feront tout pour rentrer dans la liste</b>.</li> <li>• <b>L'objectif</b> d'atteindre tous les ménages est oublié.</li> <li>• <b>Le manque de contrôle</b>, qui devrait éliminer les <b>fausses déclarations</b> et révéler les <b>oublis</b>.</li> </ul>
<b>c. Contenu informationnel des données</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La manipulation</b> : sortir les ayant droits et les remplacer par d'autres non éligibles est possible.</li> <li>• En se basant sur les <b>ressources et non sur les capacités</b>, il y a un risque de négliger les dispositions des individus à convertir les ressources en capacités.</li> <li>• <b>La qualité</b> de ces ressources n'est pas identifiée.</li> <li>• <b>La périodicité</b> : les informations collectées il y a 5 années peuvent ne pas rester valables aujourd'hui.</li> </ul>

Afin de pallier ces insuffisances, une quatrième phase est lancée en 2008. La commission chargée de cette 4<sup>e</sup> phase de réforme a donné de nouvelles propositions qui utilisent des indicateurs « vérifiables ». La nouvelle méthode comporte trois étapes :

1. Exclure automatiquement ceux qui sont visiblement non pauvres.
2. Inclure automatiquement ceux qui sont visiblement pauvres et les faire bénéficier de la subvention en premier.
3. Classer les autres familles en leur allouant des scores reflétant

leurs niveaux de privation respectifs dans chacun des critères arrêtés, puis accorder des subventions à ceux ayant les plus faibles scores globaux, dans la limite du budget disponible.

D'autres propositions de critères d'inclusion et de scoring ont été avancées depuis le rapport de 2009. Parmi les propositions, on distingue celles basées sur les caractéristiques sociodémographiques. Le tableau IV.3 évalue un scoring selon le type de métier, le groupe social, le degré de vulnérabilité dû à l'âge et à l'état de santé et au genre.

**Tableau 2.2 : Critères de Scoring de la 4<sup>e</sup> phase en Inde**

Première étape (exclusion automatique)	Deuxième étape (inclusion automatique)	Troisième étape (création d'un Scoring)
Familles qui possèdent le double du niveau moyen de superficie	Les tribus primitives	Les castes minoritaires reconnues : <b>3 points</b> Les castes les plus arriérées : <b>2 points</b> Musulmans : <b>1 point</b>
Familles possédant 3 ou 4 véhicules motorisés	Les familles discriminées identifiées par l'État	Travailleurs agricoles sans terre : <b>4 points</b> Agriculteurs "petite parcelle" : <b>3 points</b> Travailleurs occasionnels : <b>2 points</b> Auto-entrepreneurs et artisans : <b>2 points</b>
Familles ayant au moins un équipement agricole tel que tracteur, moissonneuse batteuse	Ménages dont le chef est une femme	Aucun adulte de plus de 35 ans n'a un niveau d'éducation au-delà du primaire : <b>1 point</b>
Familles ayant au moins une personne ayant un salaire de 10 000 roupies	Le « gagne-pain » est un handicapé	Un membre de la famille a une maladie grave (tuberculose, maladie mentale, sida) : <b>1 point</b>
Familles assujetties à la taxation	Ménage dont le chef est un mineur	Familles dont le chef a plus de 60 ans : <b>1 point</b>

**Tableau 2.3 : Procédures alternatives de scoring selon les catégories**

Métier	Groupe social	Vulnérabilité
Dépendants de l'aumône : <b>4 points</b>	Castes minoritaires : <b>3 points</b>	Ménages dont le chef est une femme : <b>4 points</b>
Ramasseurs en forêts : <b>4 points</b>	Castes les plus démunies : <b>2,5 points</b>	Travailleurs handicapés : <b>4 points</b>
Travailleurs sans terre : <b>3,5 points</b>	Musulmans : <b>1,5 points</b>	Travailleurs ayant des appareils : <b>4 points</b>
Métayers : <b>3 points</b>	Tribus primitives : <b>5 points</b>	Ménages dont le chef est vieux : <b>4 points</b>
Agriculteurs marginaux : <b>3 points</b>		Travailleurs atteints de maladie durable : <b>4 points</b>
Petits agriculteurs : <b>2,5 points</b>		Travailleurs avec contraintes : <b>2 points</b>
Auto-employeurs et artisans : <b>3 points</b>		Infirmes dépendants : <b>2 points</b>

## Annexe III : Prérequis statistiques du ciblage direct

Deux types de conditions initiales doivent être remplies pour mener l'analyse des niveaux de vie : le choix des variables pour les indicateurs des niveaux de vie et l'existence d'informations statistiques adéquates.

### 1. Les variables

Afin de mettre en œuvre une procédure d'optimisation, les variables retenues doivent satisfaire certaines conditions.

(1) Chaque variable doit être corrélée avec le niveau de vie, approximé par le revenu ou par un indice synthétique résultant d'une pondération adéquate, de telle sorte que l'erreur de ciblage soit minimale.

(2) La réduction de l'erreur de ciblage exige l'observation effective (et sans erreur) des variables utilisées comme indicateur du niveau de vie. Ainsi, cette variable doit être facilement observable, donc difficilement dissimulable et non falsifiable par l'individu ou le ménage interrogé et qui sera sujet à un ciblage éventuel. À titre d'exemple, si la variable utilisée réfère à la possession d'une voiture, tel que toute personne possédant une voiture ne bénéficiera pas de la subvention, le ménage peut cacher et par suite nier qu'il possède une voiture pour pouvoir bénéficier de la subvention.

(3) La variable ne peut pas être facilement changée par le ménage. Celui qui possède un bien durable peut le vendre pour pouvoir bénéficier de la subvention. Ainsi, le planificateur doit tenir compte de la tentation du ménage interrogé à tricher pour devenir éligible à l'aide

sociale. Il faut tenir compte de l'asymétrie d'information lors du choix des indicateurs de niveaux de vie adéquats, menant aux plus faibles niveaux d'erreurs de ciblage.

### 2. La base de données

Pour estimer convenablement le niveau de vie :

(1) On a besoin d'une base de données sur les conditions de vie des ménages, dont l'échantillon est tiré d'une manière aléatoire et respectant les règles de sondage et de représentativité de cet échantillon<sup>53</sup>.

(2) On doit s'assurer que l'indicateur synthétique du niveau de vie<sup>54</sup> soit convenablement mesuré par l'enquêteur, lors de la collecte de l'information au près du ménage, pour éviter des erreurs de mesure qui s'additionneraient aux autres types d'erreurs de ciblage.

(3) Il doit y avoir suffisamment de variables servant à approximer le niveau de vie dans chaque ménage de la population totale. L'approximation du revenu non observé ou du score synthétique du niveau de vie faite grâce à ces variables sera ainsi plus robuste et consistante. Le choix de ces variables est d'autant plus important que les approximations du niveau de vie qui en découlent serviraient à faire un classement des ménages selon l'ordre croissant d'éligibilité à une aide sociale et à donner une évaluation des montants qui peuvent être alloués à chaque famille nécessiteuse pour un ciblage presque parfait.

<sup>53</sup> Une condition nécessaire pour l'absence de biais de sélection dans l'analyse des privations et dans le projet de politique de ciblage.

<sup>54</sup> Mesuré par le revenu permanent ou par un score résumant le niveau de vie.

## Annexe IV : Estimation économétrique

Tableau 4.1 : Estimation de l'équation des déterminants de la dépense totale

Données d'enquête		2005	2010	pool
<b>Dimensions</b>	<b>Variabes</b>	<b>Ldep</b>	<b>Idep</b>	<b>Idep</b>
<b>Conditions de logement</b>	Mur	0,00540 (0,0695)	-0,0107 (0,0796)	-0,0188 (0,0522)
	Toit	0,0344 (0,0257)	-0,0370 (0,0305)	0,0105 (0,0197)
	Eau	-0,0220 (0,0172)	-0,0816*** (0,0173)	-0,0597*** (0,0122)
	Bain	-0,414*** (0,0128)	-0,426*** (0,0131)	-0,425*** (0,00921)
	Electric	-0,0295 (0,0444)	-0,100 (0,0623)	-0,0567 (0,0359)
	Assainis	-0,126*** (0,0148)	-0,0882*** (0,0298)	-0,0877*** (0,0116)
	Typlog	0,0175 (0,0650)	-0,0823 (0,0923)	-0,00822 (0,0525)
	Nnqual	-0,282*** (0,0153)	-0,266*** (0,0144)	-0,282*** (0,0106)
	Infirmes	-0,120*** (0,0197)	-0,144*** (0,0189)	-0,123*** (0,0137)
	Noprim	-0,0351*** (0,0126)	-0,125*** (0,0127)	-0,0660*** (0,00897)
	<b>Charge supportée par les actifs</b>	depend2	0,0214 (0,0159)	-0,332*** (0,0167)
encombr3		-0,422*** (0,0192)	-0,335*** (0,0214)	-0,389*** (0,0144)
Veuve		0,183*** (0,0175)	0,194*** (0,0175)	0,200*** (0,0125)
abs_confort		-0,133*** (0,0117)	-0,158*** (0,0356)	-0,104*** (0,0105)
<b>Conditions de vie de la famille</b>	GPL	0,0711 (0,0648)	-0,188** (0,0787)	-0,0305 (0,0499)
	Rural	-0,141*** (0,0160)	-0,164*** (0,0137)	-0,168*** (0,0104)
<b>Milieu</b>	Gd tunis	0,0864*** (0,0148)	0,119*** (0,0147)	0,105*** (0,0105)
	Intérieur	-0,0699*** (0,0126)	-0,115*** (0,0122)	-0,0920*** (0,00884)
	Enq			0,0503*** (0,00185)
	Constant	14,61*** (0,0110)	14,94*** (0,00946)	-86,31*** (3,715)
<b>Région</b>	Observations	12 317	11 281	23 598
	R-squared	0,353	0,389	0,402
Standard errors in parentheses, *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1				

## Annexe IV : Estimation économétrique

Tableau 4.2 : Estimation de l'équation des déterminants de la dépense totale en 2010

Données d'enquête		Tous les ménages	Premier quartile	
Dimensions	Variabes	Ldep	Idep	
Conditions de logement	Mur	-0,0107 (0,0796)	0,00870 (0,0631)	
	Toit	-0,0370 (0,0305)	0,0256 (0,0262)	
	Eau	-0,0816*** (0,0173)	-0,0667*** (0,0144)	
	Bain	-0,426*** (0,0131)	-0,0757*** (0,0143)	
	Electric	-0,100 (0,0623)	-0,127*** (0,0427)	
	Assainis	-0,0882*** (0,0298)	-0,0611*** (0,0211)	
	Typlog	-0,0823 (0,0923)	-0,0875 (0,0663)	
	Capacité du chef du ménage à générer un revenu décent	Nnqual	-0,266*** (0,0144)	-0,0444*** (0,0131)
		Infirmes	-0,144*** (0,0189)	-0,00428 (0,0190)
		Noprim	-0,125*** (0,0127)	-0,0571*** (0,0128)
		depend2	-0,332*** (0,0167)	-0,137*** (0,0145)
Charge supportée par les actifs	encombr3	-0,335*** (0,0214)	-0,176*** (0,0156)	
	Veuve	0,194*** (0,0175)	0,0498** (0,0211)	
	abs_confort	-0,158*** (0,0356)	-0,0552** (0,0251)	
Conditions de vie de la famille	GPL	-0,188** (0,0787)	-0,110** (0,0543)	
	Rural	-0,164*** (0,0137)	-0,0587*** (0,0145)	
Milieu	Gd tunis	0,119*** (0,0147)	0,0328 (0,0248)	
Région	Intérieur	-0,115*** (0,0122)	-0,0467*** (0,0132)	
	Constant	14,94*** (0,00946)	13,93*** (0,0152)	
	Observations	11 281	2 786	
	R-squared	0,389	0,211	
Standard errors in parentheses, *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1				



## Annexe V : Optimisation du ciblage par un « score de privation multiple »

### 1. Définition de la pauvreté sur la base des privations

Alkire et Foster (2008) – noté A&F dans la suite du texte – se basent sur des « scoring » spécifiques à chaque type de privation, puis sur une agrégation des niveaux de privations permettant de tenir compte des privations multiples.

Ainsi, on considère le cas de  $N$  ménages et  $D$  dimensions de privation (représentées par  $D$  indicateurs). On associe à chaque ménage  $i$  un ensemble de  $D$  indicateurs  $S_{id}$  ( $d = 1, \dots, D$ ) (représentant ses statuts vis-à-vis de chacune des  $D$  privations éventuels). On définit  $z_d$  comme le seuil (ou ligne) spécifiant le niveau de privation de la dimension  $d$  ( $d = 1, \dots, D$ ).

Pour chaque ménage  $i$  et chaque niveau de privation  $d$  on associe un scalaire  $g^0_{id}$  tel que :

$$g^0_{id} = 1 \text{ si } s_{id} < z_d \text{ et } g^0_{id} = 0 \text{ sinon.}$$

En procédant de la même manière, on peut construire également l'écart de privation  $g^{1d}$  défini par :

$$g^{1d} = z_d - s_{id} \text{ si } s_{id} < z_d \\ \text{et } g^{1d} = 0 \text{ sinon.}$$

On peut généraliser la procédure pour tout  $\alpha > 1$ , tel que :

$$g^{\alpha}_{id} = (z_d - s_{id})^{\alpha} \text{ si } s_{id} < z_d \text{ et } g^{\alpha}_{id} = 0 \text{ sinon.}$$

Néanmoins, un ménage peut subir plus d'une privation. Le cumul des privations accentue la baisse du niveau de vie et enfonce le ménage dans la pauvreté. Pour comptabiliser l'effet des privations et identifier leurs effets sur les niveaux de pauvreté, on passe par l'approche d'union ou celle d'intersection. **L'approche d'union** stipule qu'un ménage est pauvre s'il est privé d'au moins une dimension. **L'approche d'intersection** avance qu'un ménage est pauvre s'il est privé de toutes les dimensions.

Selon A&F, un ménage est considéré comme multi-dimensionnellement pauvre, s'il est privé d'au moins  $k$  dimensions. Deux cas extrêmes de cet indicateur seraient : si  $k = 1$ , ce critère d'identification correspond

à celui de l'approche d'union ; et si  $k = D$ , il correspond à celui de l'intersection.

Si les poids sont égaux, l'approche de A&F identifie un ménage comme pauvre, s'il est privé d'au moins  $k$  dimensions ( $k = 1, \dots, D$ ). On construit un scalaire  $c_i$  correspondant au nombre de privations que subit le ménage  $i$  et on définit un scalaire  $\rho_k$ , tel que :

$$\rho_k = 1 \text{ si } c_i \geq k \\ \text{et } \rho_k = 0 \text{ si } c_i < k.$$

A&F définissent une fonction  $g(x)$  vérifiant les hypothèses fondamentales imposées par l'approche axiomatique de la pauvreté dans le cas unidimensionnel. Ils définissent un indice qui vérifie : (a) la propriété de « monotonie », telle que si le nombre de privation augmente le niveau de pauvreté augmente ; et (b) la propriété de « décomposabilité » permettant de mener une analyse par groupe de population et par région.

Ainsi, pour tout  $\alpha > 0$ , A&F définissent un indice :

$$g^{\alpha}_{id}(k) = g^{\alpha}_{id} \text{ si } \rho_k = 1 \text{ et } g^{\alpha}_{id}(k) = 0 \text{ si } \rho_k = 0.$$

Pour  $\alpha = 0$ , on peut définir un scalaire  $g^0_i(k)$ , qui est égal à 1 si le coefficient  $\rho_k$  associé au ménage  $i$  est lui aussi égal à 1, et  $g^0_i(k) = 0$  si  $\rho_k$  est nul.

### 2. Indice de pauvreté multidimensionnelle de A&F

Alkire et Foster (2008) ajustent le taux « headcount multidimensionnel »  $H = Q/N$ , où  $Q$  est le nombre d'individus ayant  $k$  privations, afin de pouvoir imposer les propriétés de transfert, de monotonie et de décomposabilité exigées par l'approche axiomatique de l'analyse de la pauvreté.

L'indice  $H$  est certes facile à comprendre et à estimer, malheureusement il ne tient pas compte de l'intensité et de la distribution de la pauvreté et il ne satisfait pas aux propriétés de transfert et de monotonie. Ainsi, si un ménage déjà identifié comme pauvre devient privé d'une dimension additionnelle, l'indice  $H$  ne changera pas. En outre, cette mesure n'est pas flexible à la décomposition par dimension,

(une propriété très utile aux recommandations de politiques économiques).

A&F proposent la classe des mesures **FGT ajustées** définies par  $M_\alpha = \mu(g^\alpha)$  pour  $\alpha \geq 0$ . Pour  $\alpha = 0$ , la classe de mesure de A&F donne le taux headcount ajusté défini par  $M_0 = \mu(g^0(k))$  qui correspond à la somme de toutes les privations  $c(k) = \sum_{i=1}^N c_i(k)$ , sur le nombre maximum de privation égal à ND. Ainsi, on peut écrire :  $M_0 = c(k) / ND$ .

$M_0$  peut aussi être exprimé comme le produit du taux headcount multidimensionnel  $H$ , et de la part moyenne de privation entre les pauvres  $A = c(k) / QD \times A$  donne le degré de privation auquel un pauvre multidimensionnel moyen est soumis. Ainsi, on peut écrire  $M_0 = HA$ . On conclut que  $M_0$  renferme des informations sur : l'incidence de la pauvreté et le niveau moyen d'extension de la privation des ménages pauvres au niveau multidimensionnel. Ainsi,  $M_0$  satisfait la propriété axiomatique multidimensionnelle, tout en étant facile à calculer et, de plus, il est adapté aux données ordinales.

La classe des mesures **FGT** ajustées donne également les écarts de pauvreté ajustés (« adjusted poverty gap »),  $M_1 = \mu(g^1(k))$ . Ainsi,  $M_1$  correspond à la somme des écarts normalisés  $g^1(k) = \sum_{i=1}^N g^1_i(k)$  divisé par ND (le plus grand nombre d'écarts possibles). De plus,  $M_1$  peut également être exprimé comme le produit de H, de A et de G (l'écart de pauvreté moyen), où  $G = g^1(k) / g^0(k)$ , tel que  $M_1 = \mu(g^1(k)) = HAG$

Ainsi,  $M_1$  renferme des informations sur l'incidence de la pauvreté, le niveau moyen de privation et la profondeur moyenne de la pauvreté.  $M_1$  satisfait ainsi la propriété de monotonocité (si la privation d'un individu dans une certaine dimension augmente,  $M_1$  augmentera).

Tous les indices de la famille  $M_\alpha$  sont décomposables par groupes de population. Ainsi, si nous avons deux groupes de ménages de taille  $N_1$  et  $N_2$  ( $N = N_1 + N_2$ ), auxquels on associe les matrices des réalisations  $S_1$  et  $S_2$ , on a :

$$M^\alpha(S_1, S_2, z) = (N_1/N) M^\alpha(S_1, z) + (N_2/N) M^\alpha(S_2, z)$$

En outre, tous les membres de cette famille peuvent être subdivisés en des sous-groupes d'indicateurs. Cette propriété de décomposition est interprétée comme la contribution de la  $d^e$  dimension à toute la pauvreté multidimensionnelle.

Enfin, on note qu'accorder le même poids aux différentes dimensions est valable pour certains cas particuliers, mais dans la plupart des cas on doit affecter des poids plus importants à certaines dimensions.

On note  $W_d$  le poids alloué à la dimension  $d$ . Ainsi, on déduit la classe des mesures de **FGT** ajustées est définie par :

$$M_\alpha(X, z, w_d) = \mu(g_\alpha(k, w_d)) \text{ pour } \alpha \geq 0.$$

**Annexe VI : Évaluation de l'effet des subventions indirectes actuelles, selon deux classements des niveaux de vie**

	Classement dep_tot	Classement score_pondéré
Taux de pauvreté extrême	4,3 %	4,3 %
Taux de pauvreté	14,2 %	14,2 %
Nombre de bénéficiaires (en millions)	10,6	10,6
<i>% des bénéficiaires</i>	100 %	100 %
Subv. unitaire Q1(en DT)	63,5	67,7
<i>% Subv. dans rev.Q1</i>	7,7 %	6,5 %
Montant global des subvention reçu par Q1 (en millions de DT)	138,8	135,2
Subv. unitaire Q5 (en DT)	89,4	89,4
<i>% Subv. dans rev.Q5</i>	1,5 %	2,9 %
Montant global des subventions reçu par Q5 (en millions de DT)	183,9	236,9

## Annexe VII : Canaux de transmission des aides sociales

Le ciblage direct nécessite un réseau permettant de toucher directement les ménages ciblés. Il permet également de recenser la réaction des ménages concernés, les caractéristiques intrinsèques de leur environnement social et de valider les informations spécifiques à chaque ménage par des recoupements avec les informations spécifiques à son environnement local. Nous l'appelons "canaux sociaux".

### 1. Le système de transfert des aides du PNAFN

Le département de promotion sociale relevant du ministère des Affaires sociales dispose d'un réseau d'assistants et d'agents sociaux, supervisés par des commissions locales, lesquelles sont coordonnées par des commissions régionales rattachées directement à ce département et aux autorités régionales. L'organisation et le mode de gestion de ce réseau sont définis par une circulaire conjointe aux ministères de l'Intérieur (circulaire n° 12) et des Affaires sociales (circulaire n° 3) datant du 27 mai 2011. Ce réseau comporte un ensemble de plus de 2 000 agents sociaux, résidant en permanence dans les différentes localités et effectuant des visites et des entrevues avec des familles postulant aux programmes d'aides sociales, relevant de leurs localités respectives. Ils recensent ainsi le niveau de vie des ménages, à travers la saisie d'informations et l'établissement de rapport d'évaluation de leur éligibilité aux aides sollicitées.

La circulaire conjointe fixe les critères d'éligibilité à l'aide permanente du programme PNAFN et précise les modes d'organisation des commissions locales et régionales qui coordonnent les actions de sélection des listes des familles nécessiteuses.

#### *Critères d'éligibilité à l'aide sociale*

Le circulaire précise que le PNAFN devrait cibler les familles dépourvues de soutien familial et matériel, incapables d'exercer une activité professionnelle et ayant un revenu annuel moyen ajusté ne dépassant pas 585 dinars. Une fois que les conditions d'incapacité du chef du ménage ainsi que l'absence de soutien sont vérifiées, l'assistant

ou l'agent social évalue pour chaque famille son revenu annuel moyen ajusté, qu'on note REV, et qui servira à classer les familles selon l'ordre de priorité aux aides du PNAFN. Le REV ajuste le revenu annuel familial déclaré par chaque famille, en tenant compte du nombre de personnes handicapées dans la famille et des charges qu'elle subit dues à sa taille et à son statut de logement. Il est mesuré en dinars et il est calculé en respectant l'équation officielle suivante :

$$\text{REV} = \frac{(\text{Revenu annuel familial} - 600 \times \text{N}^{\text{e}} \text{ personnes handicapées} - 500 \text{ (si locataire)})}{\text{Nombre de membres de la famille}}$$

#### *Organisation des commissions*

Les différentes commissions sont tenues de suivre, d'actualiser et de réviser les listes de bénéficiaires du PNAFN. Elles sont appelées à garantir la couverture de la totalité des familles ciblées répondant aux critères mentionnés précédemment.

#### *Les commissions locales*

Chaque commission est présidée par le chef de l'unité locale de la promotion sociale. Elle est composée par les différents représentants d'organismes sociaux locaux (organismes publics et ONG). Elle est chargée d'étudier et d'émettre ses avis concernant les dossiers, préparés par les unités locales, relatifs (1) aux demandes de bénéficiaires d'aides permanentes (programme PNAFN) et (2) aux propositions de suppression des non éligibles de la liste des bénéficiaires de l'aide permanente<sup>55</sup>.

Les unités locales transmettent à la direction régionale de la promotion sociale les procès-verbaux des réunions des commissions locales, qui sont accompagnés des dossiers étudiés relatifs aux demandes de bénéficiaires ou de réintégration au PNAFN (les refus et les demandes acceptées qui sont classées par ordre de priorité). Ainsi, c'est aux commissions régionales de prendre les décisions finales de refus ou d'acceptation des différentes demandes, après vérification.

<sup>55</sup> Cela suppose que les assistants sociaux de l'unité locale ont mené leurs enquêtes et que chaque fichier contient les documents fournis par la famille et le rapport d'enquête.

### Les commissions régionales

Chaque commission régionale est présidée par le directeur régional des affaires sociales, elle est composée des représentants régionaux de plusieurs institutions. Elle étudie et émet son avis concernant les dossiers qui lui sont soumis par les commissions locales. Elle a toutes les prérogatives pour demander tous les renseignements et les données supplémentaires qu'elle juge utiles. Sur la base de ces dossiers, elle fixe les listes des familles proposées pour l'insertion (ou l'exclusion) dans la liste des bénéficiaires. Cette commission établit la liste des bénéficiaires conformément au quota réservé à la région (gouvernorat).

Les commissions régionales sont tenues d'informer les gouverneurs du nombre de demandes approuvées et refusées et du nombre de bénéficiaires supprimés.

Notons, enfin, que les transferts du PNAFN sont transmis aux ménages sous forme de mandats postaux nominatifs adressés aux chefs de familles. Ces aides financières ne touchent qu'une partie des ménages profitant du programme AMG1, qui alloue des carnets permettant des soins gratuits.

## 2. Faiblesses du système de transfert du PNAFN

Le département de la promotion sociale est conscient de certaines faiblesses concernant les procédures d'évaluation des besoins et d'identification des familles nécessiteuses. En réponse à ces insuffisances, le département propose d'élaborer une enquête exhaustive auprès des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMG1, pour mieux évaluer les conditions de vie de ces familles. En outre, le département compte mettre en place une base de données numériques permettant aux agents sociaux de vérifier instantanément les informations déclarées par les ménages et d'utiliser des méthodes de scoring unique pour évaluer le niveau de vie et harmoniser ainsi les critères d'insertion ou de suppression dans la liste finale des familles nécessiteuses du PNAFN.

Le département évoque ainsi plusieurs défis :

**a. L'évaluation du revenu de la famille** (faut-il considérer le revenu des enfants, puis parmi ces derniers faut-il inclure le revenu des enfants mariés ayant en charge leurs propres familles ?).

Le département propose ainsi d'allouer des poids (scoring) différents à toutes ces informations, en accordant un poids égal

à 1 au chef de famille et des poids de moins en moins importants aux enfants de plus de 18 ans en fonction de leurs états matrimoniaux et des charges qu'ils sont censés supporter en dehors de cette famille.

**b. L'évaluation des critères d'évaluation de l'aptitude au travail et la prise en compte du chômage des jeunes et celui du travail informel.** On peut avoir des familles en situation d'extrême pauvreté mais qui ne profitent pas de l'aide du PNAFN, car elles renferment parmi leurs membres des enfants en âge de travailler mais qui sont au chômage. Un autre cas est possible : les membres peuvent déclarer qu'ils sont au chômage, parce qu'ils ne pratiquent aucun travail déclaré, tout en pratiquant un travail informel.

**c. L'état et le statut de l'habitat** (plus de 80 % des ménages tunisiens sont propriétaires de leurs logements, plus particulièrement dans le milieu rural). Mais c'est plutôt l'état de la maison qui traduit le niveau d'indigence de la famille.

Dans ce cas, se pose le problème du choix d'un score adéquat susceptible de classer les ménages selon leur ordre d'indigence, plus particulièrement lorsqu'on veut comparer la situation des ménages : (1) familles ayant un très faible niveau de revenu mais habitant un logement en bon état ; (2) familles ayant un revenu important qui négligent l'état de leur maisons ; (3) familles qui payent un loyer, plus particulièrement en milieux urbain.

**d. La prise en compte des personnes handicapées.** Plusieurs questions se posent : (1) Faut-il se limiter au revenu de la famille sans traitement spécial du problème d'occurrence de personnes handicapées ? (2) Faut-il ignorer la présence d'un handicap si le revenu de la famille dépasse un certain seuil ? (3) Faut-il allouer des allocations spécifiques aux handicapés en fonction de leur nombre ?

**e. Le choix de la méthode du scoring.** Plusieurs questions se posent à nouveau : (1) Est-ce que le scoring est l'unique critère d'allocation des aides ? (2) Est-ce que le niveau de revenu et par suite la pauvreté monétaire seront considérés à côté du scoring pour évaluer le niveau de vie ? (3) Est-ce qu'on va considérer un seuil (équivalent au seuil de pauvreté monétaire) pour juger de l'éligibilité d'un ménage à une aide sociale ? (4) Est-ce qu'on va ajuster le budget spécifique aux aides sociales en fonction des besoins relevés par la méthode du scoring, où le budget sera fixé en avance, et que le nombre des aides allouées dans chaque gouvernorat sera délimité par le montant alloué initialement à

chaque gouvernorat ? (4) Comment fixer le "score seuil" à partir duquel une famille sera considérée comme nécessiteuse ?

**f. Le choix des seuils de pauvreté** fixés jusque là à 585 dinars, quel que soit le milieu. De nouveau, plusieurs questions se posent :

(1) Est-ce qu'il faut différencier le seuil par milieu (comme dans le cas de l'INS : grande ville, petite ville, rural) ? (2) Faut-il considérer les lignes de la pauvreté ou celles de la pauvreté extrême ? (3) Faut-il ignorer la pauvreté monétaire et faire une analyse en termes de pauvreté multidimensionnelle ?

## Annexe VIII : Résultats détaillés de l'impact d'une abolition de la subvention sur des produits ciblés et du retransfert de tout ou partie du budget au PNAFN

<b>Scénario 6A.1 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	66,3	1,4	95,7	284,3
Reste des pauvres	38	-67,7	72	351,3
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	71,5	-17,1	54,1	196,6
2 <sup>e</sup> quintile	11,2	-133,2	-26,6	186,7
3 <sup>e</sup> quintile	-10,6	-222	-125,9	66,2
4 <sup>e</sup> quintile	-39	-303,9	-220,6	-53,9
5 <sup>e</sup> quintile	-89,9	-363,9	-273,7	-93,2
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	99 %	66 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	87 %	19 %	93 %	100 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	100 %	25 %	81 %	100 %
2 <sup>e</sup> quintile	100 %	0 %	41 %	82 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	11 %	56 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	1 %	16 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	5 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	320,8	255,9	350,2	538,8
Reste des pauvres	424,6	318,9	458,6	737,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	304,5	215,9	278,2	429,6
2 <sup>e</sup> quintile	372	227,6	334,2	547,5
3 <sup>e</sup> quintile	399,4	188	284,1	476,2
4 <sup>e</sup> quintile	404,9	140,1	223,4	390
5 <sup>e</sup> quintile	393,9	119,9	210,1	390,6
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	12 %	17 %	16 %	15 %
Reste des pauvres	16 %	22 %	21 %	21 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	12 %	15 %	13 %	12 %
2 <sup>e</sup> quintile	14 %	16 %	16 %	16 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	13 %	13 %	14 %
4 <sup>e</sup> quintile	15 %	10 %	10 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	15 %	8 %	10 %	11 %

<b>Scénario 6A.2 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	63,9	-0,4	93,1	280
Reste des pauvres	34,4	-70,2	68,1	344,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	69,3	-18,4	52,1	193,2
2 <sup>e</sup> quintile	7,7	-135,2	-29,6	181,5
3 <sup>e</sup> quintile	-14,8	-223,9	-128,8	61,3
4 <sup>e</sup> quintile	-43,5	-305,6	-223,2	-58,3
5 <sup>e</sup> quintile	-95,5	-366,2	-277,1	-98,9
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	99 %	63 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	87 %	18 %	93 %	100 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	100 %	25 %	80 %	100 %
2 <sup>e</sup> quintile	100 %	0 %	41 %	79 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	11 %	56 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	1 %	16 %
5 <sup>ème</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	4 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	318,4	254,1	347,6	534,5
Reste des pauvres	421	316,4	354,7	731,5
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	302,3	214,6	285,1	426,2
2 <sup>ème</sup> quintile	368,5	225,6	331,2	542,3
3 <sup>ème</sup> quintile	395,3	186,1	281,2	471,4
4 <sup>ème</sup> quintile	400,5	138,4	220,8	385,7
5 <sup>e</sup> quintile	388,3	117,6	206,7	384,9
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	12 %	17 %	16 %	15 %
Reste des pauvres	16 %	22 %	21 %	21 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	12 %	15 %	13 %	12 %
2 <sup>e</sup> quintile	14 %	16 %	16 %	16 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	13 %	13 %	14 %
4 <sup>e</sup> quintile	15 %	10 %	10 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	15 %	8 %	10 %	11 %



<b>Scénario 6A.3 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	58,3	-4,5	86,8	269,5
Reste des pauvres	25,6	-76,5	58,7	329,1
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	62,9	-22,1	46,6	184
2 <sup>e</sup> quintile	-2,4	-140,9	-38,1	167,4
3 <sup>e</sup> quintile	-28,5	-230,1	-138,1	45,9
4 <sup>e</sup> quintile	-60,7	-312,1	-232,9	-74,4
5 <sup>e</sup> quintile	-118,3	-375,4	-291	-122
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	95 %	57 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	59 %	15 %	93 %	100 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	100 %	20 %	73 %	100 %
2 <sup>e</sup> quintile	17 %	0 %	41 %	79 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	11 %	51 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	1 %	16 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	2 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	312,8	250	341,3	524
Reste des pauvres	412,2	310,1	445,3	715,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	295,9	210,9	279,6	417
2 <sup>e</sup> quintile	358,4	219,9	322,7	528,2
3 <sup>e</sup> quintile	381,5	179,9	271,9	455,9
4 <sup>e</sup> quintile	383,3	131,9	211,1	369,5
5 <sup>e</sup> quintile	365,5	108,4	192,8	361,8
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	12 %	18 %	17 %	16 %
Reste des pauvres	16 %	22 %	22 %	21 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	12 %	15 %	14 %	12 %
2 <sup>e</sup> quintile	14 %	16 %	16 %	16 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	13 %	13 %	14 %
4 <sup>e</sup> quintile	15 %	9 %	10 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	15 %	8 %	9 %	11 %

<b>Scénario 6A.4 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u></b> <b>(budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	0,5	-47,6	22,3	161,9
Reste des pauvres	-61,8	-140,1	-36,6	170,2
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	11,2	-54,2	-1,5	103,9
2 <sup>e</sup> quintile	-82,1	-188,6	-109,7	48
3 <sup>e</sup> quintile	-117,9	-272,7	-202	-60,6
4 <sup>e</sup> quintile	-159	-349,9	-289,7	-169,1
5 <sup>e</sup> quintile	-233,2	-241,7	-360,4	-237,8
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	65 %	16 %	90 %	100 %
Reste des pauvres	19 %	3 %	47 %	94 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	71 %	9 %	56 %	100 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	41 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	11 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	1 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	255	206,9	276,8	416,4
Reste des pauvres	324,8	246,5	350	556,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	244,2	178,8	231,5	336,9
2 <sup>e</sup> quintile	378,7	172,2	251,1	408,8
3 <sup>e</sup> quintile	292,1	137,3	208	349,4
4 <sup>e</sup> quintile	284,9	94	154,3	274,8
5 <sup>e</sup> quintile	250,6	62	123,4	246
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	13 %	19 %	17 %	16 %
Reste des pauvres	17 %	22 %	22 %	22 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	13 %	16 %	15 %	13 %
2 <sup>e</sup> quintile	14 %	16 %	16 %	16 %
3 <sup>e</sup> quintile	15 %	13 %	13 %	13 %
4 <sup>e</sup> quintile	15 %	9 %	10 %	11 %
5 <sup>e</sup> quintile	13 %	6 %	8 %	9 %

<b>Scénario 6A.5 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	-76,9	-105,1	-64,1	18,1
Reste des pauvres	-180,9	-226,1	-165,6	-44,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-65,8	-100,4	-70,9	-11,8
2 <sup>e</sup> quintile	-202,8	-258,7	-214,9	-127,2
3 <sup>e</sup> quintile	-263,9	-340,9	-304,2	-231
4 <sup>e</sup> quintile	-320,7	-411,8	-382,4	-323,8
5 <sup>e</sup> quintile	-398,2	-486,5	-457,6	-399,7
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	6 %	3 %	10 %	90 %
Reste des pauvres	1 %	1 %	2 %	47 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	8 %	5 %	6 %	53 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	177,6	149,9	190,4	272,6
Reste des pauvres	205,7	160,5	221	341,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	167,2	132,6	162,1	221,2
2 <sup>e</sup> quintile	158	102,1	145,9	233,6
3 <sup>e</sup> quintile	146,1	69,2	105,8	179,1
4 <sup>e</sup> quintile	123,3	32,2	61,5	120,2
5 <sup>e</sup> quintile	85,6	-2,7	26,2	84,1
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	17 %	23 %	21 %	19 %
Reste des pauvres	19 %	25 %	24 %	24 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	16 %	21 %	18 %	15 %
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	16 %	16 %	16 %
3 <sup>e</sup> quintile	14 %	11 %	12 %	12 %
4 <sup>e</sup> quintile	12 %	5 %	7 %	8 %
5 <sup>e</sup> quintile	8 %	0 %	3 %	6 %

<b>Scénario 6B.1 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette »</b>				
	<b>Budget entièrement alloué aux subventions</b>	<b>Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN</b>
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	2 351,8	2 390,8	2 467,4
Reste des pauvres	310,3	347,1	366,6	405,5
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	-76,1	-72,8	-63,6
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-88,4	-89,2	-90,8
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-90,6	-92,5	-96,3
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-93,9	-97,4	-104,4
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-99,1	-105,3	-117,6
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	53 %	53 %	54 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	7 %	8 %	11 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 611,5	2 686,9	2 726,1	2 803,1
Reste des pauvres	778,1	815,5	835,3	874,9
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	440,6	446,5	450,2	460
2 <sup>e</sup> quintile	439	439	439	439
3 <sup>e</sup> quintile	431,5	431,5	431,5	431,5
4 <sup>e</sup> quintile	387,7	387,7	387,7	387,7
5 <sup>e</sup> quintile	323,8	323,8	323,8	323,8
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	48 %	49 %	49 %	49 %
Reste des pauvres	14 %	15 %	15 %	15 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
2 <sup>e</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
3 <sup>e</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	7 %	7 %
5 <sup>e</sup> quintile	6 %	6 %	6 %	6 %

<b>Scénario 6B.2 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve »</b>				
	<b>Budget entièrement alloué aux subventions</b>	<b>Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN</b>	<b>Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN</b>
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	2 376,5	2 424,9	2 513,3
Reste des pauvres	310,3	358,8	382,9	427,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	-75,3	-71	-59,7
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-90,3	-92,1	-95,6
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-92,3	-95	-100,5
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-95,5	-99,8	-108,5
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-101	-108,1	-122,3
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	53 %	54 %	55 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	8 %	9 %	14 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 609,2	2 710,2	2 759,3	2 849
Reste des pauvres	774,6	825,1	850,2	897,2
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	436,6	444,9	450,4	463,9
2 <sup>e</sup> quintile	434,3	434,3	434,3	434,3
3 <sup>e</sup> quintile	427,3	427,3	427,3	427,3
4 <sup>e</sup> quintile	383,7	383,7	383,7	383,7
5 <sup>e</sup> quintile	319,1	319,1	319,1	319,1
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	48 %	49 %	49 %	49 %
Reste des pauvres	14 %	15 %	15 %	16 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
2 <sup>e</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
3 <sup>e</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	7 %	7 %
5 <sup>e</sup> quintile	6 %	6 %	6 %	6 %

<b>Scénario 6B.3 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	24 56,3	2 537,9	2 707,9
Reste des pauvres	310,3	397,8	439,3	529,4
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	-69	-58,2	-25,7
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-96	-100,6	-109,8
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-99	-105,1	-117,3
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-102,5	-110,4	-126
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-108,6	-119,5	-141,2
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	54 %	56 %	58 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	10 %	15 %	23 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 603,7	2 786,7	2 870,1	3 043,6
Reste des pauvres	765,9	858,8	903,1	998,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	426,9	445,4	459,3	497,9
2 <sup>e</sup> quintile	420,1	420,1	420,1	420,1
3 <sup>e</sup> quintile	410,5	410,5	410,5	410,5
4 <sup>e</sup> quintile	366,1	366,1	366,1	366,1
5 <sup>e</sup> quintile	300,2	300,2	300,2	300,2
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	49 %	50 %	50 %	50 %
Reste des pauvres	14 %	15 %	16 %	17 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	8 %	8 %	8 %	8 %
2 <sup>e</sup> quintile	8 %	8 %	7 %	7 %
3 <sup>e</sup> quintile	8 %	7 %	7 %	7 %
4 <sup>e</sup> quintile	7 %	7 %	6 %	6 %
5 <sup>e</sup> quintile	6 %	5 %	5 %	5 %

<b>Scénario 6B.4 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u></b> <i>(budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</i>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	2 851,6	3 099,7	3 572,9
Reste des pauvres	310,3	600,9	741,7	1 039,7
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	-7	68,5	280,7
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-133,4	-156,6	-203,1
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-138,1	-163,7	-214,9
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-138,7	-164,7	-216,5
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-144,5	-173,4	-231
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	62 %	65 %	73 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	29 %	39 %	57 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 547,2	3 148,2	3 409,3	3 908,6
Reste des pauvres	679,4	1 010,1	1 171	1 509,1
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	327,7	447,8	546,3	804,3
2 <sup>e</sup> quintile	326,7	326,7	326,7	326,7
3 <sup>e</sup> quintile	312,8	312,8	312,8	312,8
4 <sup>e</sup> quintile	275,6	275,6	275,6	275,6
5 <sup>e</sup> quintile	210,3	210,3	210,3	210,3
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	54 %	55 %	55 %	53 %
Reste des pauvres	15 %	18 %	19 %	21 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	7 %	8 %	9 %	11 %
2 <sup>e</sup> quintile	7 %	6 %	5 %	4 %
3 <sup>e</sup> quintile	7 %	5 %	5 %	4 %
4 <sup>e</sup> quintile	6 %	5 %	4 %	4 %
5 <sup>e</sup> quintile	4 %	4 %	3 %	3 %

<b>Scénario 6B.5 : Réallocation d'une partie du budget restant à la subvention indirecte sous forme de transfert direct <u>selon l'ancienne procédure</u> (budget ciblage direct constant) + (différents niveaux du budget des subventions indirectes)</b>				
<b>Réduction du budget de l'État alloué aux subventions de « la baguette » + « tomates en conserve » + « lait + farine » + « couscous + pâtes + sucre » + « grand pain »</b>				
	Budget entièrement alloué aux subventions	Transfert de 40 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 60 % du budget des subventions au PNAFN	Transfert de 100 % du budget des subventions au PNAFN
<b>Dinars additionnels par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 276,8	3 429,9	3 800,9	4 461,6
Reste des pauvres	310,3	945,6	1 194,5	1 720,8
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	-81,3	208,6	411,7	918,3
2 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-198,2	-253,9	-358,7
3 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-203,2	-261,3	-377,6
4 <sup>e</sup> quintile	-86,9	-198,7	-254,6	-366,5
5 <sup>e</sup> quintile	-86,8	-188,9	-240	-342,1
<b>Pourcentage de ménages sortant gagnants au sein d'une catégorie suite à la politique</b>				
Pauvreté extrême	100 %	100 %	100 %	100 %
Reste des pauvres	51 %	71 %	77 %	92 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	3 %	52 %	65 %	89 %
2 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
3 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
4 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
5 <sup>e</sup> quintile	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre total de dinars reçu par ménage</b>				
Pauvreté extrême	2 471,6	3 681	4 080,3	4 797,3
Reste des pauvres	561,4	1 284	1 576,6	2 190,2
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	195	583,8	836,4	1 441,9
2 <sup>e</sup> quintile	164,5	164,5	164,5	171,2
3 <sup>e</sup> quintile	150,1	150,1	150,1	150,1
4 <sup>e</sup> quintile	125,6	125,6	125,6	125,6
5 <sup>e</sup> quintile	99,3	99,3	99,3	99,3
<b>Ventilation du budget alloué aux transferts sociaux entre les catégories</b>				
Pauvreté extrême	66 %	60 %	58 %	53 %
Reste des pauvres	15 %	21 %	22 %	24 %
Reste du 1 <sup>er</sup> quintile	5 %	10 %	12 %	16 %
2 <sup>e</sup> quintile	4 %	3 %	2 %	2 %
3 <sup>e</sup> quintile	4 %	2 %	2 %	2 %
4 <sup>e</sup> quintile	3 %	2 %	2 %	1 %
5 <sup>e</sup> quintile	3 %	2 %	1 %	1 %





